



## Collège

*« une extension de rêve ! »*



## 850ème

*« un anniversaire magistral ! »*





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>Répartition des dicastères</b> .....	<b>5</b>
<i>Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2014</i> .....	6
<b>Séances et dossiers traités</b> .....	<b>7</b>
<i>Vacations</i> .....	8
<i>Informations – Médias électroniques</i> .....	8
<i>CCAR</i> .....	10
<b>Divers</b> .....	<b>10</b>
<i>Visite préfectorale</i> .....	10
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux- Oron</i> .....	10
<b>Administration générale – Personnel – Finances – tl – Lausanne Région</b> .....	<b>11</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>11</b>
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i> .....	11
<i>Entreprises</i> .....	12
<i>Contrôle des habitants</i> .....	12
<i>Taxe de séjour</i> .....	13
<i>Registre des chiens</i> .....	13
<i>Carte journalière « Commune »</i> .....	13
<i>Archives</i> .....	13
<i>Biens culturels</i> .....	13
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i> .....	14
<b>Manifestations</b> .....	<b>15</b>
<i>Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec</i> .....	15
<b>Téléphonie</b> .....	<b>16</b>
<b>Informatique</b> .....	<b>16</b>
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i> .....	16
<b>PERSONNEL</b> .....	<b>17</b>
<i>Gestion des ressources humaines</i> .....	17
<i>Formation continue</i> .....	18
<i>Jubilaires</i> .....	19
<i>Statistiques</i> .....	19
<b>Mutations</b> .....	<b>20</b>
<i>Bâtiment administratif</i> .....	20
<i>Services extérieurs</i> .....	21
<i>Conciergerie</i> .....	21

<i>Parascolaire et Préscolaire</i> .....	21
<b>FINANCES ET COMPTABILITÉ</b> .....	<b>23</b>
<i>Préambule</i> .....	23
<i>Documents divers établis par la bourse</i> .....	23
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i> .....	23
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i> .....	24
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i> .....	24
<i>« Petits » dons divers</i> .....	24
<b>TRANSPORTS PUBLICS</b> .....	<b>25</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>25</b>
<b>Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois</b> .....	<b>25</b>
<i>Points forts</i> .....	29
<i>Faits marquants en 2014 (extraits)</i> .....	29
<b>LAUSANNE REGION</b> .....	<b>31</b>
<b>Points forts 2014</b> .....	<b>31</b>
<i>AGGLOMERATION ET TERRITOIRE</i> .....	32
<i>MOBILITÉ</i> .....	32
<i>ECONOMIE ET ENTREPRISES</i> .....	32
<i>Adolescents</i> .....	33
<i>DÉPENDANCES</i> .....	34
<i>Sports</i> .....	34
<i>Conclusion</i> .....	35
<b>CONCLUSION DU SYNDIC</b> .....	<b>35</b>
<b>Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes PPP (PCi, Police, Pompiers)</b> .....	<b>36</b>
<b>DOMAINES &amp; TERRAINS</b> .....	<b>36</b>
<i>La Paudèze</i> .....	36
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> .....	<b>36</b>
<i>Préambule</i> .....	36
<i>Bâtiment administratif</i> .....	36
<i>Bâtiment des Services extérieurs</i> .....	37
<i>Bâtiment de l'Auberge communale</i> .....	37
<i>Grande Salle</i> .....	37
<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i> .....	37
<i>Collège</i> .....	37
<i>Espace Cancoires</i> .....	41
<i>Maison Pasche</i> .....	41
<i>Rural du Signal</i> .....	41
<i>Autres bâtiments</i> .....	41
<i>Refuges</i> .....	41
<b>FORÊTS</b> .....	<b>42</b>
<b>Rapport d'activité 2014 du garde forestier (extraits et commentaires du municipal en charge du dicastère)</b> .....	<b>42</b>
<i>Exploitation des bois</i> .....	42
<i>Forêts protectrices privées</i> .....	45

<b>VIGNES</b> .....	<b>46</b>	<i>Fréquentation</i> .....	<b>67</b>
<i>Rapport sur l'exploitation 2014</i> .....	46	<b>Écoles secondaires</b> .....	<b>67</b>
<i>Comptes</i> .....	46	<i>Direction</i> .....	67
<i>Productions</i> .....	47	<i>Effectifs</i> .....	68
<i>Label Terravin</i> .....	47	<i>Activités particulières</i> .....	68
<b>PPP Police – Protection civile – Pompiers (SDIS)</b> .....	<b>47</b>	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i> .....	71
<b>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont</b> .....	<b>47</b>	<b>ŒUVRES SOCIALES</b> .....	<b>72</b>
<i>Association de communes « Sécurité Est Lausannois »</i> .....	47	<i>Petit lexique</i> .....	72
<b>Police administrative</b> .....	<b>49</b>	<i>Office régional de placement</i> .....	72
<i>Commission de police de l'association (rappel)</i> .....	50	<i>Prévoyance et aide sociale</i> .....	72
<i>Cimetière et inhumations</i> .....	50	<i>Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile</i> .....	72
<i>Signalisation</i> .....	50	<b>Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..</b>	<b>73</b>
<i>Stationnement</i> .....	50	<i>Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)</i> .....	73
<i>Utilisation du domaine public</i> .....	50	<i>Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)</i> .....	74
<i>Prévention de la criminalité</i> .....	51	<b>Accueil de la petite enfance</b> .....	<b>74</b>
<i>Circulation</i> .....	51	<i>Structure d'accueil familial de jour</i> .....	74
<i>Police sanitaire – Police des chiens</i> .....	51	<b>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont</b> .....	<b>75</b>
<i>Divers</i> .....	51	<i>Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i> .....	75
<b>TAXIS</b> .....	<b>51</b>	<i>« Les Guignols »</i> .....	78
<i>Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis</i> .....	51	<b>Associations diverses &amp; Nonagénaires</b>	<b>78</b>
<b>Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)</b> .....	<b>52</b>	<i>Forum social régional</i> .....	78
<i>Préambule du Municipal</i> .....	52	<i>Services bénévoles</i> .....	78
<i>Préambule</i> .....	52	<i>Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont</i> .....	79
<i>Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX</i> .....	53	<i>Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont</i> .....	79
<i>Conclusions de la Municipalité</i> .....	56	<i>Doyens</i> .....	79
<b>Protection civile</b> .....	<b>57</b>	<i>Nonagénaires</i> .....	80
<i>Préambule du Municipal</i> .....	57	<b>AFFAIRES CULTURELLES</b> .....	<b>80</b>
<b>CONCLUSION DU MUNICIPAL</b> .....	<b>59</b>	<b>Sociétés et Associations locales</b> .....	<b>80</b>
<b>Écoles – Oeuvres sociales – Affaires Culturelles</b> .....	<b>60</b>	<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE</b> .....	<b>82</b>
<b>ÉCOLES</b> .....	<b>60</b>	<b>Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts</b> .....	<b>83</b>
<b>Petit lexique</b> .....	<b>60</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b> .....	<b>83</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>60</b>	<b>Service de l'électricité</b> .....	<b>83</b>
<b>Écoles primaires</b> .....	<b>61</b>	<i>Alimentation électrique de la commune</i> .....	83
<i>Activités particulières</i> .....	61	<i>Tarifs SI 2014</i> .....	84
<i>Personnel – Effectifs des élèves</i> .....	63	<i>Vélos électriques</i> .....	84
<i>PPLS et Service de santé</i> .....	64	<i>Eclairage public</i> .....	84
<i>Devoirs surveillés</i> .....	64	<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)</i> .....	86
<i>Réfectoire « Midi-Cancoires »</i> .....	65	<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i> .....	86
<i>Transports scolaires</i> .....	65	<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i> .....	87
<b>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ....</b>	<b>66</b>	<b>Service des eaux</b> .....	<b>88</b>
<i>« Relais Cancoires »</i> .....	66	<i>SIGIP</i> .....	88
<i>Activités 2014</i> .....	66	<b>TRAVAUX PUBLICS</b> .....	<b>89</b>

<i>Création de couverts à conteneurs (Signal, Ecaravez et Courtillet) .....</i>	<i>89</i>	<i>Facturation .....</i>	<i>100</i>
<i>Parking d'Arnier : Réfection du bitume et marquage .....</i>	<i>89</i>	<i>Cour de droit administratif et public (CDAP).....</i>	<i>101</i>
<i>Rte du Signal/Ch. des Dailles : Création d'un Eco-point.....</i>	<i>89</i>	<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages) .....</i>	<i>101</i>
<i>Chemin du Courtillet .....</i>	<i>90</i>	<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	<i>102</i>
<i>Arrêt bus du chemin du Pâquis.....</i>	<i>90</i>	<i>Service de ramonage.....</i>	<i>102</i>
<i>Débouché chemin du Pâquis/Route des Monts de Lavaux .....</i>	<i>90</i>	<i>Energies renouvelables .....</i>	<i>102</i>
<i>Entretien réseau routier .....</i>	<i>90</i>	<i>Commission de salubrité .....</i>	<i>103</i>
<b>ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>90</b>	<i>Carte des dangers naturels .....</i>	<i>103</i>
<b>Voirie.....</b>	<b>90</b>	<b>URBANISME .....</b>	<b>104</b>
<i>Déneigement.....</i>	<i>90</i>	<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU .....</i>	<i>105</i>
<b>Gedrel SA .....</b>	<b>91</b>	<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU.....</i>	<i>105</i>
<i>Centre de compactage de Malley.....</i>	<i>91</i>	<i>Plans de quartiers légalisés.....</i>	<i>105</i>
<i>Concept harmonisé de gestion des déchets ..</i>	<i>91</i>	<i>Gestion et aménagement du territoire .....</i>	<i>107</i>
<i>Campagne de sensibilisation.....</i>	<i>91</i>	<i>Plan de classement des arbres .....</i>	<i>108</i>
<i>COSEDEC .....</i>	<i>91</i>	<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).....</i>	<i>108</i>
<i>TRIDEL .....</i>	<i>91</i>	<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) .....</i>	<i>109</i>
<b>Déchets urbains .....</b>	<b>91</b>	<i>PDR (Plan Directeur Régional).....</i>	<i>111</i>
<i>Dénonciations .....</i>	<i>92</i>	<b>TEMPLES ET CULTES .....</b>	<b>111</b>
<i>Influence de l'introduction de la taxe au sac.....</i>	<i>92</i>	<b>Préambule .....</b>	<b>111</b>
<i>Comparaison annuelle (kg/hab.).....</i>	<i>92</i>	<b>Temple de St-Martin.....</b>	<b>111</b>
<i>Taux de recyclage .....</i>	<i>93</i>	<b>Paroisse protestante .....</b>	<b>111</b>
<b>Épuration des eaux et collecteurs .....</b>	<b>93</b>	<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré .....</i>	<i>113</i>
<i>Épuration des eaux – STEP .....</i>	<i>93</i>	<b>Paroisse catholique .....</b>	<b>113</b>
<i>Projets en cours.....</i>	<i>95</i>	<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....</i>	<i>113</i>
<i>Collecteurs.....</i>	<i>95</i>	<b>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne .....</b>	<b>113</b>
<b>ESPACES VERTS.....</b>	<b>96</b>	<b>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....</b>	<b>114</b>
<i>Travaux d'entretien .....</i>	<i>96</i>	<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE .....</b>	<b>114</b>
<i>Travaux d'embellissement .....</i>	<i>96</i>	<b>CONCLUSIONS 2014 .....</b>	<b>116</b>
<i>SOCOSEV .....</i>	<i>96</i>		
<b>CONCLUSION DU MUNICIPAL .....</b>	<b>97</b>		
<b>Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)</b>			
<b>Temples &amp; Cultes .....</b>	<b>98</b>		
<b>Préambule .....</b>	<b>98</b>		
<b>SERVICE TECHNIQUE .....</b>	<b>98</b>		
<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS .....</b>	<b>99</b>		
<i>Statistiques des logements.....</i>	<i>99</i>		

# RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal de 2008, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2014.

## MUNICIPALITÉ

De l'An de grâce 1164 à nos jours, 850 ans se sont écoulés. C'est du moins ce qu'affirme le Dictionnaire toponymique édité à l'occasion de notre dernière exposition nationale « Expo 2002 ».

C'est donc sous le signe de notre Histoire qu'a débuté 2014 avec, en guise d'ouverture, une aubade du Premier Janvier, réunissant les plus fins becs de notre Société de Musique l'Avenir. Un nombreux public a suivi notre « Concert du nouvel An », donnant l'impression que notre buvette de la Grande Salle était devenue bien petite pour accueillir cette manifestation, se déroulant habituellement entre « initiés ».

Si l'année a été festive, les Cancoires ont à nouveau fait preuve de solidarité avec la famille de Chloé, tragiquement disparue le 18 juillet.

Quand on aime, on ne compte pas. Ce dicton était le fil conducteur qui a rythmé la vie des Cancoires, à commencer par ceux ayant décidé de transmettre leur savoir au travers des textes fournis pour la parution de notre première monographie. Tel que l'exprime, dans le 24 Heures du 4 avril 2015, M. Gilbert Coutaz, archiviste cantonal, qui a parcouru la plupart des 623 monographies vaudoises, ... *la première des faiblesses des monographies est qu'elles n'ont souvent qu'un seul auteur, qui peine à réunir les qualités pluridisciplinaires nécessaires à l'appréhension de la micro-histoire. Dernière en date, celle de Belmont-sur-Lausanne évite cet écueil. Le collectif de trente auteurs du village signe les textes, entouré d'un collège d'experts qui relit et rectifie. Ce sont ces historiens également qui rédigent les parties les plus anciennes. Une démarche qui a l'avantage de réunir l'émotionnel et la précision, en restant accessible au plus grand nombre.*

La Municipalité tient ici, en ouverture du rapport de gestion 2014, à rendre hommage à toutes les personnes qui n'ont ménagé ni temps ni peine pour aboutir au résultat précité. Elle tient à citer nommément Madame Lucienne Hubler et Messieurs Louis Gilliéron, Philippe Jan et Jean-Marc Pasche pour leurs travaux herculéens, chevilles ouvrières de « Belmont-sur-Lausanne, hier et aujourd'hui, 850 ans ». Un immense merci à notre administration communale qui, à un titre ou un autre, a été impliquée dans la création de ce livre.

Ces 850 ans, dont les festivités étaient imprévues dans le calendrier de nos activités ordinaires, resteront gravés dans la mémoire de nombreux Cancoires, qu'ils soient invités ou acteurs proactifs. La Municipalité tient ici à remercier le personnel communal, fortement mis à contribution pour que « la Fête soit belle ». A titre personnel, mais aussi au nom de toute la population, le syndic tient à remercier ses collègues Chantal Dupertuis et Catherine Schiesser pour avoir pris en main, en miliciennes mais dignes de professionnelles, l'organisation des festivités ayant marqué l'inauguration de la troisième étape du Collège et nos 850 premières années. Pour assurer cette tâche de pilotage, dévoreuse de temps et d'énergies, nos deux collègues municipales ont aussi pu compter sur l'appui journalier de Mesdames Genton et Rollo, fidèles collaboratrices du greffe municipal, ici remerciées.

Il faut le dire haut et fort : il n'y a eu aucune ombre au tableau. Alors, tout simplement merci à toutes les personnes qui ont pris une part active à cette année placée sous le signe du partage avec et au profit des Cancoires. Un clin d'œil à Hélène Brughera et Jean-Claude Perret-Gentil, « chefs d'orchestre » pour l'organisation du spectacle du 8 novembre et la fête médiévale du dimanche 9 novembre. Ces deux manifestations ont réuni plus de la moitié des habitants que compte notre village, inimaginable même dans les rêves les plus fous.

Le dernier clin d'œil va en direction du Conseil communal qui a su, une fois de plus, faire confiance à sa Municipalité et lui octroyer les moyens financiers pour rendre 2014 inoubliable.

Alors encore une fois : **MERCI !**

Ce qui précède posé, l'année sous revue s'est déroulée sans problème particulier méritant d'être cité dans ces propos liminaires. Un point doit néanmoins être relevé : l'extraordinaire temps consacré à tout ce qui touche à la planification de notre aménagement du territoire. Le législateur, qu'il soit fédéral ou cantonal, semble avoir perdu tout le (bon) sens de la mesure en promulguant foultitudes de lois que leurs Exécutifs se dépêchent de compléter par des règlements et autres ordonnances d'application. Le résultat qui en découle rend la tâche qui revient aux communes digne d'un épisode de « Mission impossible », à moins de se confier pieds et poings liés à des bureaux spécialisés, eux-mêmes peu, voire pas écoutés par les instances d'application cantonales. De là à affirmer que la gestion locale de la démocratie est en danger, il y a un pas que nous franchissons.



## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2011**, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Finances - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**  
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**  
M. Daniel Delaplace, Municipal
3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**  
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**  
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**  
Mme Catherine Schiesser, Municipale

## **Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2014**

### **M. Gustave MUHEIM, Syndic**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Comité faïtier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Conseil d'administration)
- Lausanne Région : président et correspondant économique
- UCV (Union des communes vaudoises) : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : délégué au comité
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- Groupe de travail organisation scolaire : suppléant
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant

### **M. Daniel DELAPLACE, Municipal**

- SDIS Ouest Lavaux (Commission du feu intercommunale) : président
- Projet VIDIS 20-25 « Défense incendie région lausannoise » : membre du CoPil
- Police Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- ORPC Lausanne Est (Protection civile) : délégué au Comité directeur
- Commission forestière de Savigny
- Arrondissement forestier N°5 : représentant du triage de Savigny
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : délégué

### **Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale**

- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Sociétés locales et sportives
- Commission sociale communale : déléguée
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM – Loi sur les écoles de musiques)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : présidente du comité directeur
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- Groupe de travail organisation scolaire : déléguée
- Lausanne Région : déléguée du Secteur Est dans les commissions « Petite Enfance » et « Seniors »
- Passeport-vacances Région lausannoise : déléguée au comité
- RAS (Régionalisation action sociale): déléguée à l'assemblée générale du Conseil intercommunal
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du canton

### **M. Philippe MICHELET, Municipal**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région : délégué du Secteur Est dans la commission « déchets »
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

## Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- DMC (délégation municipale des constructions) : présidente
- La Passade
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré
- Commission d'hygiène et de salubrité : présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : présidente
- RAS : suppléante à l'assemblée générale du Conseil intercommunal

## SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS

La Municipalité a siégé officiellement à 49 reprises durant l'exercice 2014 (47 en 2013). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi, en principe à 09h00, à l'issue des séances de la DMC.

A l'occasion de ces séances, 1'207 objets ont été traités (1'075 en 2013). Ces objets ont généré 1'179 décisions (1'036 en 2013).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 22 reprises pour traiter 104 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - préambule).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 12 (11 en 2013) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2014 :

- accueil des 7 et 8<sup>ème</sup> HarmoS, désormais enclassées à Belmont ;
- avant-projet d'extension de l'urbanisation dans le secteur de l'ancien musée ;
- construction de la 3<sup>ème</sup> étape du Centre scolaire – suivi des travaux, des coûts et inauguration ;
- expertise du réseau de l'éclairage public ;
- gestion du stationnement (parking Arnier et corps enseignant) et sécurisation des piétons aux abords du Centre scolaire et de l'administration ;
- ligne tl n° 49 – modification du tracé direction Pully et suivi de la fréquentation ;
- manifestations du 850<sup>ème</sup> anniversaire de Belmont et de l'inauguration de la 3<sup>ème</sup> étape du Centre scolaire ;
- ouvrage « Belmont-sur-Lausanne, hier à aujourd'hui, 850 ans », accompagnement administratif ;
- Plan Général d'Affectation (PGA) – finalisation du projet de règlement ;
- Plans partiels d'affectations PPA « Corbaz » et « Coulette », accompagnement auprès du SDT ;
- premières réflexions sur le devenir du jardin d'enfants privé « Les Guignols » ;
- Projet d'agglomération PALM - Schéma directeur de l'est SDEL – Plan directeur régional PDR, suivi des travaux ;
- projet de gestion future des forêts privées et communales ;
- suivi des travaux de l'UCV (Union des communes vaudoises) ;
- suivi du concept de gestion des déchets mis en œuvre en juillet 2013.

## Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2014. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré depuis le début de la législature.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2014	Total 2013	Total 2012
Muheim G.	391.00	1'270.00	--	153.00	<b>1'661.00</b>	1'608.50	1'566.50
Delaplace D.	301.00	447.75	--	--	<b>748.75</b>	875.00	912.50
Michelet Ph.	272.50	666.00	109.00	--	<b>1'047.50</b>	1'053.25	1'094.50
Schiesser C.	345.50	1'194.25	--	--	<b>1'539.75</b>	1'491.50	1'413.25
Dupertuis Ch.	314.75	908.00	--	--	<b>1'222.75</b>	981.50	927.25
<b>Total</b>	<b>1'624.75</b>	<b>4'486.00</b>	<b>109.00</b>	<b>153.00</b>	<b>6'219.75</b>	<b>6'009.75</b>	<b>5'914.00</b>

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 153 heures dans la colonne « à refacturer » concernent principalement le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat.

## Informations – Médias électroniques

Pas de « Passade » en 2014 ; une édition spéciale relatant les festivités du 850<sup>ème</sup> sera éditée en 2015.

## Site Internet

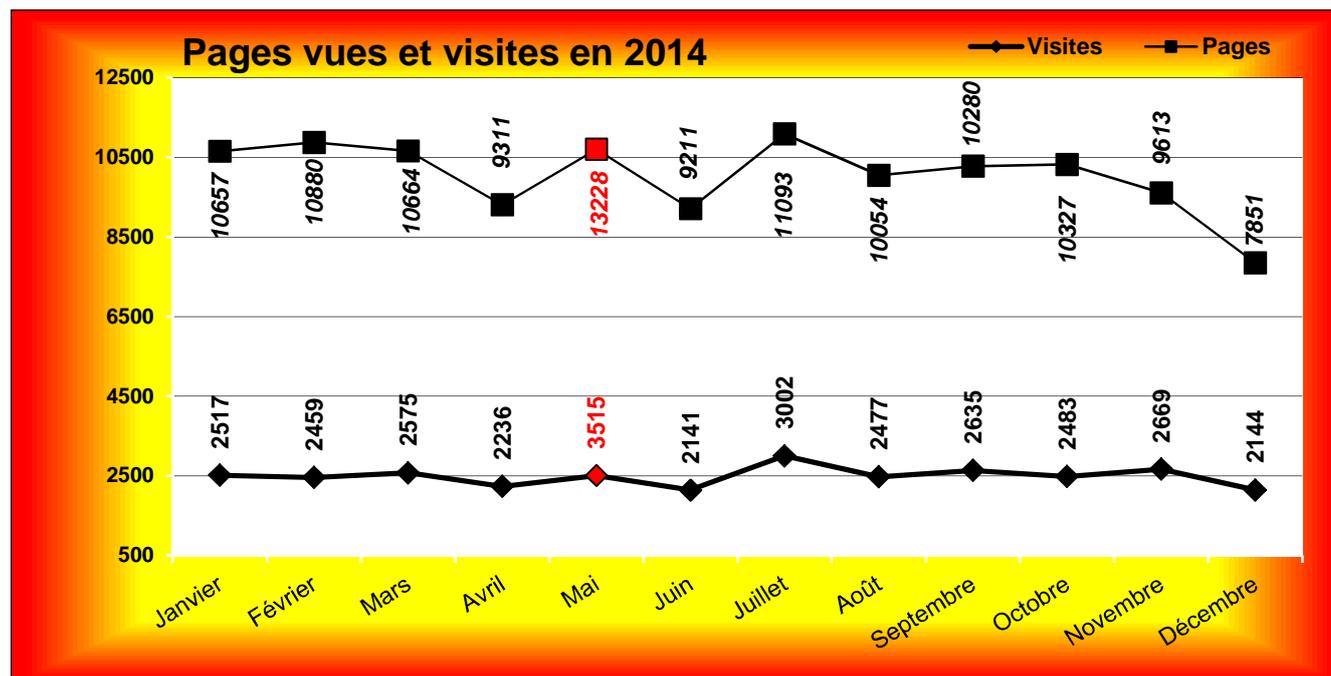
Les heures consacrées à la mise à jour de notre site Internet [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) en 2014 sont au nombre de 88.50 (94.50 en 2013). Le préavis 01/2014 « Refonte du site Internet officiel de la Commune de Belmont et acquisition d'un nouveau système informatique de gestion de contenu web (CMS) – Renouvellement du « parc informatique », approuvé par le Conseil communal le 13 février 2014 devait nous permettre la refonte complète du site. De nombreuses périodes de maladie ayant affecté notre personnel au cours de l'année 2014, nous avons dû parer au plus pressé. Dès lors, le projet du nouveau site Internet a pris un peu de retard et ne pourra être mis en ligne qu'en 2015.

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
· de visites	16'205	17'882	21'536	28'461	30'350	34'350	<b>29'846</b>
· de pages vues	81'411	91'143	104'442	130'161	123'527	132'980	<b>120'647</b>

Les quelques reproches de site « un peu vieillot » et non adapté aux plateformes mobiles, sont peut-être la conséquence de la baisse des visites. Si c'est le cas, une hausse devrait être constatée avec la nouvelle version du site ... affaire à suivre !

Nous vous proposons ci-après graphiques et tableau qui vous montrent, pour 2014, les statistiques suivantes :



Pour votre information, voici les pages les plus téléchargées en 2013/2014 (avec variations en % d'une année à l'autre) qui, à elles seules, représentent plus du 50% des téléchargements.

	Pages téléchargées	2013	2014	+/- en %
1	• « Home » Belmont-sur-Lausanne	31437	21740	- 30.8%
2	• « Administration »	8756	8831	+ 0.9%
3	• « Refuge des Bas-Monts »	7345	7400	+ 0.8%
4	• « Les Services communaux »	6615	6604	- 0.2%
5	• « Règlements et documents officiels »	3669	4345	+ 18.4%
6	• « Enquêtes publiques »	3641	4034	+ 10.8%
7	• « Locations » page générale sur les locaux à louer	3884	3461	- 10.9%
8	• « Service technique communal »	2199	2809	+ 27.7%
9	• « Les news »	5071	2555	- 49.6%
10	• « Démarches administratives »	1964	2465	+ 25.5%
11	• « Tout sur les manifestations »	1542	2431	+ 57.6%
12	• « Actualités communales » (autres que les news)	2622	2075	- 20.9%
13	• « Déchets »	2315	1657	-28.4%

Quelques constats :

- d'une année à l'autre, les **4 premières places** sont toujours occupées par les mêmes sujets.
- **2013** : entrée de la taxe au sac pour les déchets = la page « Déchets » est dans le top 10 avec une hausse de 98%.
- **2014** : année du 850<sup>ème</sup> anniversaire, c'est la page « Tout sur les manifestations » qui fait la plus forte progression avec 57% qui se concentre sur le début du mois de novembre 2014 ! Les pages « Home » et « News » enregistrent une forte diminution et c'est malheureusement lors du triste fait divers de la mi-juillet 2014, que ces pages ont été les plus téléchargées !

## CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre), 12<sup>ème</sup> édition. Pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

### Représentations des membres de la CCAR :

- M. Christian Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- Mme Claudine Gygi représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

## DIVERS

### Visite préfectorale

Notre Préfet, M. Jean-François Croset, est désormais seul en charge des communes du District de Lavaux-Oron. Monsieur le Préfet s'est plu à relever que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes » chez les Cancoires. Les excellentes relations avec le Conseil communal, empreintes de respect et de convivialité, sont une des pierres angulaires du bon fonctionnement de nos institutions communales. La partie récréative de la visite préfectorale a été partagée avec la Commune de Bourg-en-Lavaux, à Cully.

### Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

C'est sous la présidence de Monsieur le Préfet que les syndics du district se sont réunis à deux reprises.

Lors de la séance du 15 mai à Maraçon, la discussion pertinente a concerné le projet de Plan directeur régional (PDR), dont les travaux fournis par le mandataire ont été jugés insuffisants et repris, à sa charge, par le SDT.

Le jeudi 28 août, notre district a eu l'honneur de recevoir sur son territoire le Conseil d'Etat in corpore. Cette visite organisée par la Confrérie des préfets vaudois, a vu son financement assuré par les entreprises de la région, qu'elles en soient ici remerciées.

La séance du 30 octobre s'est tenue à Rivaz. Le PDR a de nouveau été au centre des débats, particulièrement le volet ayant trait à la gestion des risques géologiques et hydrauliques, dont la « technicité » laisse bras ballants nombre de syndics. A trop vouloir anticiper tout problème naturel, et mettre en place la gestion « risque zéro » pour les autorités, ne va pas dans une voie simplificatrice. Tous les élus sont conscients que la prévention est un maillon essentiel dans la gestion publique, et ils s'appliquent avec toute leur énergie à prendre les mesures aptes à protéger les populations. Mais de là à imaginer des risques potentiels, il y a un chemin qui ouvre grandes les portes aux technocrates et théoriciens de tous bords. Les nouveaux calculs pour évaluer le temps de retour des grandes crues des rivières, qui passent de 5 à 30 ans sont une bonne chose. Vouloir les étendre à 100 ans est une autre démarche. Pourquoi pas 1000 ans ?



# ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – FINANCES – TL – LAUSANNE RÉGION

*M. Gustave MUHEIM, Syndic*



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### *Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité*

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

### Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est dans ce service, plus particulièrement par Mme Dorthe, que sont gérées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

### Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2010	2011	2012	2013	2014
· actes de mœurs	14	3	7	6	2
· déclarations de domicile	435	489	479	457	467
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	205	185	97	219	309
· lettres y.c. les autres services <sup>1</sup>	3845	3275	3483	2496	3119

<sup>1</sup> En 2014, le nombre de correspondances traditionnelles est à nouveau en hausse, hausse qui est due principalement aux nombreux courriers adressés dans le cadre du 850<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune.

« Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est très souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, à fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! Sans compter que le même courriel est souvent adressé plusieurs fois (corrections, annexes différentes, etc.) ... ; c'est tellement plus simple que le soin apporté à un courrier traditionnel n'est malheureusement pas reporté sur la transmission des courriels.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2014, 3150 personnes (3670 en 2013) ont fait usage du guichet et 4317 de la ligne T+T précitée (3911 en 2013). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

## Entreprises

Au 31 décembre 2014, le registre communal comprenait 197 entreprises (182 en 2013). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

La mise en œuvre, en 2014, de la taxe déchets « entreprises » nous a permis d'effectuer une révision en profondeur de ce registre, dans lequel les entreprises peinent à s'inscrire, mais aussi à annoncer les mutations.

## Contrôle des habitants

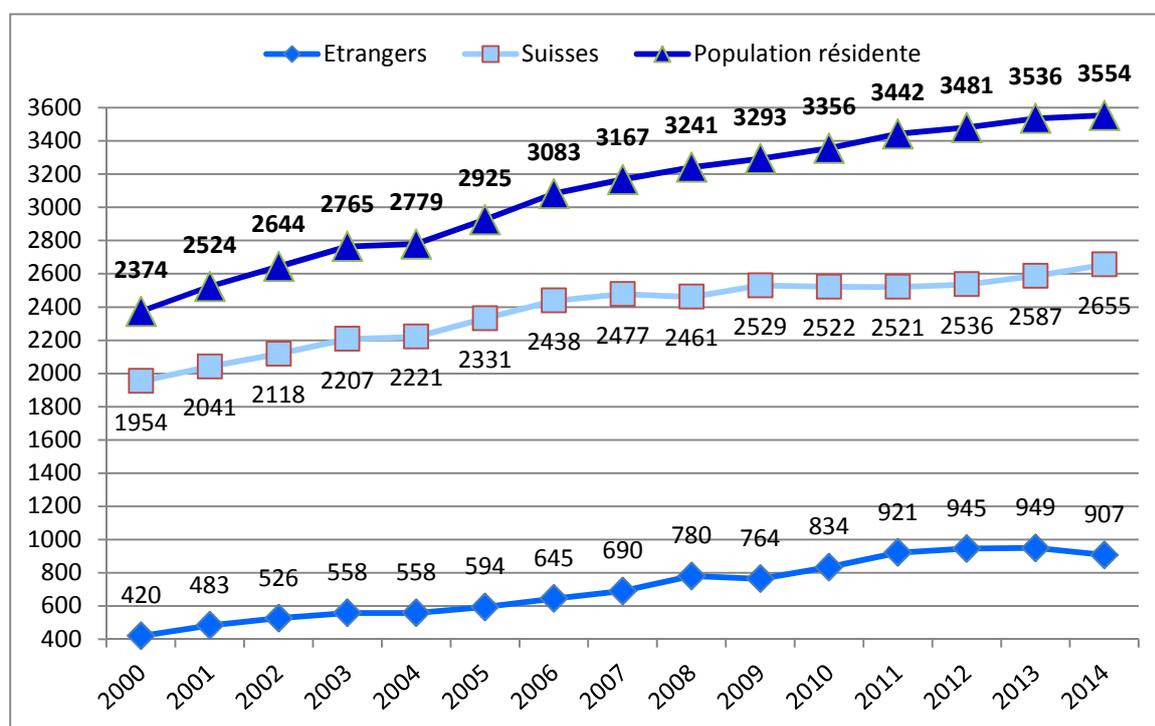
Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3554** (907 étrangers) habitants au 31.12.2014.

## Statistique population

Pour 2014, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

Population résidente	<b>3554</b>
Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés (217 en 2013)	<b>191</b>

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000



## Tableau des mutations

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Arrivées</b>	<b>438</b>	<b>440</b>	<b>365</b>	<b>443</b>	<b>498</b>	<b>447</b>	<b>388</b>	<b>398</b>	<b>463</b>	<b>422</b>	<b>515</b>	<b>478</b>	<b>491</b>
<i>dont naissances</i>	35	42	35	25	46	47	31	41	43	33	37	42	27
<b>Départs</b>	<b>323</b>	<b>324</b>	<b>343</b>	<b>297</b>	<b>356</b>	<b>368</b>	<b>320</b>	<b>338</b>	<b>355</b>	<b>351</b>	<b>474</b>	<b>423</b>	<b>421</b>
<i>dont décès</i>	13	9	7	6	12	17	8	12	13	10	15	13	6
<b>Total</b>	<b>761</b>	<b>764</b>	<b>708</b>	<b>740</b>	<b>854</b>	<b>815</b>	<b>708</b>	<b>736</b>	<b>818</b>	<b>773</b>	<b>989</b>	<b>901</b>	<b>912</b>

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

## Taxe de séjour

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2014, il y a 30 personnes concernées (37 en 2013).

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

## Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère augmentation; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 143 animaux (139 en 2013).

## Carte journalière « Commune »

La mise en service, en décembre 2012, de la nouvelle ligne tl 49 provoque une forte augmentation de notre participation financière au réseau urbain des transports publics. Dès lors, décision a été prise, dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, que la carte journalière des CFF ne serait plus souscrite.

## Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste toujours à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

Il est à noter que nos archives ont été très sollicitées la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2013 ainsi que le début de l'année 2014, pour les différentes recherches liées à la création du livre pour le 850<sup>ème</sup> anniversaire de la commune.

## Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2014, ce sont les documents suivants qui ont été restaurés :

- Volume B1 : « PV des délibération du Conseil Général de 1815 à 1845 ;
- « Procès-verbaux du Conseil communal de 1890 » ;
- pour un montant total de Fr. 4'900.--.

D'autre part, lors d'une visite au salon des antiquaires, M. Muheim a découvert un tableau du peintre vaudois Charles Clément, représentant le Coin d'En Bas à Belmont. La Municipalité a décidé d'acquérir cette toile au prix négocié de Fr. 8'000.- (valeur de base Fr. 9'000.-). Cette œuvre rejoint un autre « Clément » représentant la fontaine du Coin d'En Bas.



*tableau acquis en 2014*

### ***Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse***

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2014, la bourgeoisie de Belmont, selon la procédure ordinaire, à :

- Mme MENDES DE MATOS Fatima ainsi que ses deux filles ;
- M. DE LA TORRE Luis Mariano ainsi que sa fille ;
- M. MAZIERO Gérard ;
- M. BEKTAS Ali ainsi que son épouse ;
- M. DARAIO Antonio ;
- Mme DRAGOI Laura ainsi que son époux et leur fille ;
- M. GONZALES TEJERA ainsi que son épouse ;
- Mme ABASSI Hayat ;
- M. BRUNET Jean-Baptiste ainsi que son épouse et leurs trois enfants ;
- M. FERNANDEZ Claudio ;
- M. SUOMINEN Harry ainsi que son épouse ;
- M. PIRLOT Alain ainsi que sa fille ;
- M. PALINSKI Wolf ainsi que son épouse ;
- M. TAVARONE Rocco ainsi que son épouse et leur fils ;
- M. LUMME William.

Les personnes suivantes ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée (étrangers nés en Suisse, art. 25 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois]) :

- M. FOUTINHO CARREIRA Ayrton ;
- M. FOVANNA Thibault.

Quant aux personnes suivantes, elles ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée (jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération, art. 22 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois]) :

- M. PROUVOST Alexandre ;
- Mlle DALLA ZANNA Victoria.

Toutes ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2015 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales ont abouti.



## **MANIFESTATIONS**

### ***Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec***

Cette manifestation a été organisée, tous les ans, de 1989 à 2012.

Puis comme annoncé en 2012, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ».

Organisée le 11 juin 2014, elle concernait les habitants arrivés entre mars 2012 et avril 2014.

La soirée a commencé par un cocktail dînatoire servi à la buvette de la Grande Salle puis s'est poursuivie par le spectacle, dans la salle, où les deux artistes se sont succédé sur scène.



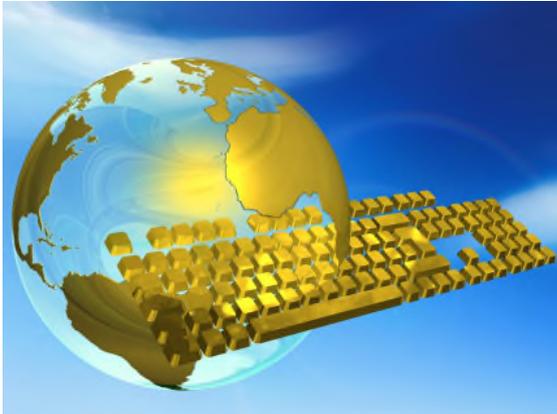
**Salomé Leclerc**



**Stéphane Côté**

## TÉLÉPHONIE

Le central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence, car ancien détruit suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne toujours entière satisfaction.



## INFORMATIQUE

Le comité de pilotage, dont font partie M. le Municipal de Paudex Farhad Kehtari et le syndic de Belmont, est placé sous la présidence de M. Gil Reichen, Syndic à Pully. Il gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipement informatique des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques. Courant 2014, une réunion de travail extraordinaire s'est déroulée à Paudex, cette commune ayant décidé de réduire, dès 2015, son utilisation des

différents programmes à vocation intercommunale. La raison tient essentiellement au peu de possibilités de développement de leur territoire, dont la superficie correspond à celle du Vatican.

### **Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)**

L'année 2014 a été marquée par la migration du système d'exploitation Windows XP vers Windows 7 en version 64 bit pour la totalité des postes de travail informatique. Cette migration a nécessité un effort considérable puisqu'il a fallu réinstaller l'ensemble des machines avec leurs logiciels en s'assurant que tout fonctionne dans ce nouvel environnement. Les serveurs de fichiers et les contrôleurs de domaines ont été mis à jour vers la version du système d'exploitation Windows Server 2012R2. Les serveurs de virtualisation ont également été migrés vers la dernière version disponible.

Les équipements suivants ont été remplacés en raison de leur ancienneté : 2 serveurs, 13 commutateurs réseau (switch) et 70 PC. L'ensemble des salles de conférences a été équipé d'écrans TV destinés aux outils de présentations modernes.

Des améliorations ont été apportées au niveau de la sécurité. La liaison Internet a été doublée avec un second fournisseur d'accès afin de garantir une connexion réseau aux différentes applications utilisant ce support de communication et aux internautes qui accèdent à nos différents sites Internet.

Le système de sauvegarde des données a été remplacé et une solution de sauvegarde des différents équipements clés de l'infrastructure informatique a été installée. Un outil de supervision a également été mis en place afin de surveiller et anticiper les éventuelles pannes.

Le schéma directeur informatique global a été finalisé et adopté par la Municipalité en octobre 2014. Il définit les lignes directrices et assure la cohérence globale du système d'information et des projets. Parallèlement, un schéma directeur spécifique au domaine de la gestion électronique des documents (GED) a été réalisé et adopté par la Municipalité. Ce document conduira à la présentation d'un préavis au Conseil communal au cours de l'année 2015.

Plusieurs applications ont fait l'objet d'évolutions majeures :

- la gestion du temps (uniquement pour Pully);
- le serveur de messagerie ;
- les applications de police ;
- la gestion comptable et administrative ;
- le site Internet de la Ville de Pully.

De nouveaux projets ont également été réalisés :

- l'impression à domicile des billets vendus sur internet par la billetterie du Théâtre de l'Octogone ;
- la mise en place d'une application destinée à la gestion des formations des collaborateurs ainsi que les arrivées et départs (Pully) ;
- une phase pilote pour la gestion énergétique des équipements informatiques à travers le réseau ;
- le développement d'une application destinée à centraliser les informations relatives à l'infrastructure du réseau et à les actualiser de façon dynamique ;
- la formalisation d'une méthodologie de projet commune au service informatique.

En matière de messagerie, la quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a augmenté pour atteindre 124'642 spam (62'585 en 2013) pour un volume de 421'007 messages traités (356'806 en 2013), soit une proportion de 29,6 % de messages non-sollicités (17.54% en 2013, 37.7 % en 2012, 45.4 % en 2011, 65.5 % en 2010 et 75.6 % en 2009). Cette augmentation s'explique essentiellement par la réception de 87'811 messages sur des adresses inexistantes, soit 50'000 de plus par rapport à 2013. Cela représente environ 20% du volume total des messages reçus (10% en 2013).

Le guichet cartographique [www.sigip.ch](http://www.sigip.ch) s'est étoffé de divers thèmes de données consultables sur Internet et Intranet. L'augmentation significative du nombre de comptes sécurisés destinés aux utilisateurs internes (plus de 150 comptes au 31.12.2014) démontre l'utilisation intensive de ce guichet cartographique et l'importance des données qu'il contient. En termes d'audience, les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2014, il y a eu 18'559 visites du site dont 6'764 visiteurs uniques.

De nouveaux outils efficaces et performants destinés à la gestion quotidienne des services de l'Administration ont été également mis en place, notamment :

- la gestion des chantiers et des perturbations du trafic ;
- le cadastre géologique ;
- la gestion des cimetières ;
- les surfaces imperméables ;
- le plan canicule ;
- les places de stationnement.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements et des données, ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent le tiers de son activité.

Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.

## PERSONNEL

### *Gestion des ressources humaines*

Depuis mars 2010, la gestion des ressources humaines (RH) est répartie comme suit :

- **Mlle Isabelle Fogoz** s'occupe de toute la gestion administrative (recrutement, engagement, etc.) et suivi relationnel avec le personnel;
- **M. Stéphane Ruby** gère les aspects liés aux salaires, présences et absences ainsi que ceux liés aux assurances (maladie-accident, etc.). D'autre part, M. Ruby est le répondant informatique.



Dans le rapport 2013, nous présentions le programme ambitieux lié à la révision du Règlement sur le personnel communal qui devait aboutir par sa présentation au Conseil communal à la fin 2014. Le programme était tellement ambitieux que nous nous sommes très vite rendus compte qu'il était irréalisable !

Comme pour la refonte du Site Internet, les absences pour maladie ainsi que l'organisation du 850<sup>ème</sup> anniversaire ont mobilisé « les troupes » et ont eu raison de notre bonne volonté. Cela nous a par contre permis de réaliser que la lourde charge que représente les RH se fait au détriment d'autres activités tout aussi importantes, ce qui induit un stress et fragilise nos cadres, donc notre administration. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a accepté, dans le cadre du budget 2015, l'engagement d'un(e) Responsable des ressources humaines à 50%, dès l'été 2015. Sa première tâche sera de reprendre le flambeau pour la révision du Règlement sur le personnel communal.

S'agissant du temps consacré aux RH (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, arrivées, mises au concours de postes, maladies, accidents, etc.

	2011	2012	2013	2014
Mlle Fogoz <sup>1)</sup>	165.00	180.75	<sup>2)</sup> 267.00	<b>202.25</b>
M. Ruby	138.50	175.00	196.50	<b>149.25</b>

<sup>1)</sup> le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total

<sup>2)</sup> augmentation substantielle due notamment à l'étude du Règlement sur le personnel

## **Formation continue**

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2014 sont :

- conférence sur les marchés publics, organisée par l'Institution pour le droit suisse et international de la construction de l'Université de Fribourg sur mandat de la Fondation pour le droit suisse de la construction, suivie par M. Gamboni ;
- cours de trois jours "Utilisateurs de tronçonneuse" mis sur pied par la Direction générale de l'environnement (DGE), suivi par M. Guérin ;
- séance d'information sur le chauffage à distance au bois, organisée par Energie-bois Suisse, suivie par MM. Tornare et Gerber ;
- 2 x 2 journées de formation continue ECA (mesures organisationnelles et nouvelles directives AEAI 2015 et requalification des responsables communaux en protection incendie suite aux nouvelles prescriptions AEAI 2015), au Centre de formation ECA à Lausanne, suivies par M. Gamboni ;
- réunion de printemps du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil), à laquelle a participé M. Gamboni (1 jour) ;
- cours "Le rayonnement non-ionisant (électro-smog) : aspects techniques et juridiques, effets sur la santé : faits et risques" organisé par la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, suivi par MM. Gamboni et Muheim ( qui a assumé le cout de son écolage) ;
- cours "Entretien des cours d'eau pour les praticiens" organisé par PUSCH (Fondation suisse pour la pratique environnementale), suivi par M. Guérin (1 jour) ;
- séance de formation/information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), suivie par Mlle Fogoz (demi-journée) ;
- journée de l'ASIT VD (Association pour le système d'information du territoire vaudois) sur le thème de "la Géoinformation pour tous", à laquelle M. Gamboni a participé ;
- réunion et visite d'automne du Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil (GRPA), à laquelle M. Gamboni a participé, ceci dans le cadre de son mandat de responsable de la sécurité sur les chantiers ;
- colloque organisé par l'ATE Vaud (Association Transports et Environnement) sur le thème "Tranquillisation des rues et transports publics : vers une meilleure cohabitation" auquel ont participé Mme Schiesser et M. Gamboni.

D'autre part, sous la responsabilité de Mlle Fogoz, une journée a été organisée dans nos locaux, avec la collaboration de l'Ecole Club Migros, pour offrir, au personnel administratif, une mise à jour des connaissances sur le logiciel Word.

## Jubilaires



En 2014, deux jubilaires étaient recensés :

- M. Robert Zanchetta pour 30 ans ;
- M. Dominique Gamboni pour 10 ans.

Ils ont reçu le cadeau habituel mais la traditionnelle réception sera organisée en 2015 et regroupera les jubilaires 2014 et 2015.

## Statistiques

### Nombre d'employé(e)s

Personnel (inclus apprenti(e)s et stagiaires)	2014
Administration et Services extérieurs	26
UAPE	9
Réfectoire scolaire et devoirs surveillés	5
CVE « Les Moussaillons »	13
<b>Total</b>	<b>* 53</b>
<b>EPT (équivalent plein temps)</b>	<b>37.58</b>

\* total auquel il faut rajouter, chaque mois, une dizaine de « remplaçantes ponctuelles » auprès du CVE

### Statistique des absences, HS et vacances

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total de jours de travail	*1 6413.50	7114.00	7983.50	7'475.50	7'452.00
Absences					
maladie	*2 107.00	*4 170.00	*7 435.25	*11 235.00	127.00
accident	2.00	*5 34.00	*8 39.50	10.00	21.00
médecin, physio, etc.	10.50	11.50	15.50	11.00	14.00
maternité	0.00	*6 80.00	*9 128.00	0.00	41.00
militaire - PCi	5.00	17.00	16.00	7.00	23.50
formation prof.	43.00	18.00	*10 96.00	11.50	90.00
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	803.50	750.00	799.50	739.00	736.00
Jours effectifs de travail	<b>5442.50</b>	<b>6033.50</b>	<b>6453.75</b>	<b>6'462.00</b>	<b>6'399.50</b>
soit en %	84.86	84.82	80.84	86.45	85.88
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	*3 1053.25	784.75	723.00	689.50	891.50
Solde des vacances à prendre	130.50	97	98	142.00	182.50

CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

\*1 arrivée en 2010 du personnel pour le CVE ainsi que le complément pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

\*2 dont 50 jours au Service de la bourse.

\*3 dues en grande partie au Service hivernal (S.E.).

\*4 dont 64 jours au CVE (apprentie)

\*5 dont 15 jours au Service de conciergerie

\*6 une éducatrice au CVE

\*7 dont 118 jours au Service de conciergerie et 118.50 jours au CVE (apprentie)

\*8 dont 39.50 jours au Service de conciergerie

\*9 une autre éducatrice au CVE

\*10 dont 32 jours de formation pour un éducateur au CVE

\*11 dont 165 jours Service de conciergerie.

# MUTATIONS

## Bâtiment administratif

### Administration générale – Greffe municipal

Rien de spécial à signaler en 2014 dans ce service si ce n'est que de répéter qu'il est en constante réorganisation (voir « Preamble » sous « Administration générale »).



### Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »

**Mlle Isabelle Fogoz**, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

A mi-août 2014 :

- **Mlle Pauline Crespo de Matos** a commencé son apprentissage ;
- **M. Donato Tavarone** est entré dans sa 3<sup>ème</sup> année ;
- **Mlle Laetitia Rollo**, ayant échoué une partie de son examen, a bénéficié d'un contrat d'une année supplémentaire lui permettant de refaire les cours nécessaires à l'obtention, en 2015, de son CFC ;
- **Mlle Laura Suter** a réussi ses examens et a quitté l'administration.

Tous ces jeunes sont des « Cancoires ».

### Formation des jeunes

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2014.

### Bourse communale

Au vu de l'augmentation de la charge de travail administrative suite à l'augmentation des places du réfectoire scolaire et de l'UAPE, le taux d'occupation de Mme Isabelle Gaillard a été augmenté de 90% à 100%, dès le 1er mars 2014.

### Service technique

Rien de spécial à signaler en 2014 dans ce service.

### Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

## Services extérieurs

Lesdits services comprennent :

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- le Service des eaux,
- le Service de l'électricité.

et sont répartis comme suit :

- **M. Edouard Abetel** : responsable « Voirie » ;
- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts » ;
- **M. Robert Zanchetta** : responsable « Services de l'électricité et des eaux », avec l'appui, si nécessaire, de collaborateurs de la Ville de Pully, voire d'entreprises privées ;
- **M. Laurent Guérin** : ouvrier polyvalent qualifié ;
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité.

Rien de spécial à signaler en 2014 dans ce service.



## Chargé de sécurité MSST

*MSST = Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail*

Le rapport de gestion faisait état de la mise en œuvre des MSST en 2014. La Ville de Pully, « cheffe de file » de ce projet a reporté sa mise en application en 2015.

## Service hivernal

**M. Pascal Büschi**, jeune retraité, a continué à nous faire profiter de son savoir-faire durant les hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

### Apprentie « Agente d'exploitation CFC »

**Mlle Géraldine Fiaux**, domiciliée à Grandvaux, n'ayant pas réussi ses examens, a bénéficié d'un contrat d'une année supplémentaire.

En août, **M. Salvatore Da Veiga**, domicilié à Lausanne, a débuté son apprentissage. Malheureusement, le contrat a dû être dénoncé, d'un commun accord en décembre dès lors que M. Da Veiga ne trouvait pas la motivation nécessaire pour l'accomplissement dudit apprentissage.

## Conciergerie

Rien de spécial à signaler en 2014 dans ce service.

## Parascolaire et Préscolaire

### UAPE

Après une année 2013 particulièrement mouvementée au sein de ce service (voir rapport 2013), le calme est plus ou moins revenu. Pourquoi plus ou moins ? Parce que le coup de massue est venu des services cantonaux !

En 2013, nous expliquions que nous avons dû nous séparer de la responsable pédagogique de la structure. La responsabilité a dès lors été confiée à Mme Marie-Antoinette Hauswirth, en place depuis le 23 août 2010, et qui nous donnait entière satisfaction. Mais voilà, si Mme Hauswirth dispose de toutes les qualités professionnelles pour assumer cette fonction, elle ne dispose malheureusement pas des « papiers » reconnus par l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Après d'âpres négociations, l'OAJE a accepté, **à titre exceptionnel et au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/15**, que Mme Hauswirth assure l'intérim en tant que responsable aux conditions suivantes :

- mise en place d'une supervision au bénéfice de Mme Hauswirth par un(e) professionnel(le) formé(e) à la supervision et reconnu(e) par le domaine Travail Social HES-SO ;
- engagement, pour la direction de nos institutions, d'une personne au bénéfice des titres et de l'expérience reconnus et exigés par le référentiel de compétences pour la directrice d'un accueil collectif de jour préscolaire ou parascolaire et ceci dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les conditions posées par l'OAJE, c'est Mme Hengsberger, responsable des Moussaillons, qui a accepté de superviser Mme Hauswirth, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015. S'agissant de la responsable pédagogique de l'UAPE, et à l'heure où ce rapport est rédigé, elle a été engagée. Il s'agit d'une « Cancoire » qui commencera son activité en juin 2015 ; c'est dès lors le prochain rapport de gestion qui relatera la suite des événements !

Dans l'intervalle, nous avons procédé, en date du 25 août 2014, à l'engagement de **Mme Olindina Garnier**, en qualité d'éducatrice.

### Réfectoire scolaire

Rien à signaler en 2014, au niveau du personnel engagé, qui s'est très bien adapté aux nouveaux locaux construits dans l'extension du collège.



### Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2014.

### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Rien à signaler en 2014 au niveau du personnel éducatif. Du personnel auxiliaire ainsi que des stagiaires ont été engagés en fonction des besoins pour permettre le bon fonctionnement de la structure.

**Mlle Audrey Ruby**, a entamé, en août 2014, sa 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).



**L'Espace Cancoires**

# FINANCES ET COMPTABILITÉ

## Préambule :

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service. Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

## Documents divers établis par la bourse

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bordereaux de							
· taxe non pompier <sup>3)</sup>	796	790	756	851	878	912	0
· taxe égouts	602	618	624	633	656	662	659
· taxe forfaitaire individuelle <sup>4)</sup> (déchets)	0	0	0	0	0	0	2636
Pièces comptables enregistrées	2683	3003	3064	2807	2758	2804	3274
Factures diverses <sup>1)</sup>	323	968	1747	1931	1965	1973	2170
Correspondances <sup>2)</sup>	410	481	519	318	534	545	247

<sup>1)</sup> depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

<sup>2)</sup> de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels).

<sup>3)</sup> supprimée, dès 2014, par décision cantonale.

<sup>4)</sup> introduite en 2014.

## Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

### Achat

- aucun achat en 2014.

### Vente

- vente de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle communale 552 (zone intermédiaire) pour la somme de Fr. 6'240.-.

### Echanges

- aucun transfert en 2014.

### Servitudes

- parcelles 186 : route d'Arnier – servitude de passage ;
- parcelle 175 : Route du Burenos - servitude canalisation électrique.

## **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2013 (toujours un an de retard à cause de production tardive des comptes) mentionnait :

*« Avec un taux de performance net des actifs placés qui atteint 9,2% (10% brut) en 2013, se situant ainsi largement au-dessus des indices de références. Cet excellent résultat et bien entendu le fruit de la bonne tenue des marchés financiers. Toutefois une partie du mérite revient aussi à la qualité de gestion des placements apportée par la Division investissements de Retraites Populaires.*

*Cette performance fait progresser le taux de couverture de la Caisse au 31.12.2013. Calculé avant le changement des bases techniques et du plan de prévoyance, il atteint 73.92%. Toutefois, pour permettre à l'avenir de suivre plus aisément le respect du chemin de recapitalisation défini pour atteindre 80% en 2052, le Conseil a décidé de présenter la situation de couverture et les comptes au 31.12.2013 en appliquant les nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans ces conditions le taux de couverture est ramené à 68.79% et est supérieur au taux minimum de 61% fixé pour 2013 dans le plan de financement. En accord avec l'expert en prévoyance, le Conseil a également saisi l'opportunité de cet excellent résultat pour créer une nouvelle provision destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement futur de notre taux technique. Elle est calculée en se basant sur une diminution du taux de 3.25 à 3% et est intégralement constituée par l'attribution de Fr. 82 millions au bouclage 2013.*

*Les nouveaux Statuts apportent, entre autre, une modification importante pour l'activité du Conseil d'administration. Avec le retrait complet de la surveillance de la Caisse par le Canton, il n'y a plus de délégué de l'Etat au Conseil d'administration. Le Conseil tient à faire part de son immense gratitude aux différents délégués du Canton qui ont siégé en son sein, pour les conseils judicieux qu'ils lui ont apportés et la surveillance déployée, toujours dans un esprit positif durant toutes ces années.*

*Dotée de nouvelles dispositions statutaires et réglementaires conforme à la législation fédérale et d'une bonne situation financière, la CIP est prête à affronter les défis qui attendent les caisses de prévoyance des prochaines années. Le conseil, toujours judicieusement conseillé et épaulé par la direction et les collaborateurs des Retraites Populaires, poursuivra sans relâchement son activité visant une gestion optimale de la Caisse. »*

## **Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)**

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 11/2011 concernant la prolongation du financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley ; décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

· exercice 2009	Fr. 31'107.00
· exercice 2010	Fr. 21'606.00
· exercice 2011	Fr. 28'698.00
· exercice 2012	Fr. 19'219.50
· exercice 2013	* Fr. 10'000.00
· exercice 2014	<b>Fr. 17'965.60</b>

*\*La participation pour 2013 a été revue à la baisse, suite à nos prévisions budgétaires dans les chiffres rouges.*

## **« Petits » dons divers**

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. C'est une somme de Fr. 3'100.- qui y a été consacrée (Fr. 3'050.- en 2012 et Fr. 1'900 en 2013 car budget drastique).



Dans le cadre de participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) dispose d'une somme de Fr. 12'250.- (Fr. 4'000.- en 2013) que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (Théâtre du Jorat);
- Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec ;

- Festival de Jazz de Cully ;
- Association du Vieux-Lavaux.

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.



Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.00/jeune, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire (Fr. 3'750.- en 2014).

## TRANSPORTS PUBLICS

### PRÉAMBULE

« Désirée » plaît (comprendre notre nouvelle ligne 49) ! En effet, notre nouvelle liaison Nord/Sud est devenue, en une année, la plus fréquentée des lignes de transports desservies au moyen d'un petit bus. Ce succès, auquel nous croyions depuis 33 ans, est à mettre au crédit de nos habitants, principalement ceux domiciliés dans les immeubles du quartier du Burenos. Ils en ont été remerciés avec la construction d'un abribus du plus bel effet, au débouché du chemin du Stand.

Sur proposition de la CCU, qui complétait une réflexion en cours au sein de la Municipalité, le tracé passe depuis le mois de décembre par le Pâquis, dans le sens descendant. Nos habitants, du Coin d'En Bas en particulier, apprécient ce nouveau service, presque au porte-à-porte.

Les lignes 66 (Grandvaux) et 47 (Blessoney) font actuellement l'objet d'une réflexion en profondeur par les tl, le service cantonal concerné et le SDEL, afin de les optimiser en améliorant les courses, tant diurnes que nocturnes. La nouvelle proposition de desserte de l'axe Est/Ouest sera soumise aux municipalités courant 2015.



### EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

#### Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2012	47	400'639	+ 5
2013	47	391'934	- 2
2013	49*	81'758	--
2014	47	411'760	+ 5
2014	49	105'158	+ 29



Photo "Le Régional"

\* Ligne 49 créée en décembre 2012

L'année 2014 est la première année du **Plan d'entreprise (PE) 2014/2016** qui doit préparer l'entreprise à la réalisation des grands travaux d'infrastructures prévus dans l'agglomération.

## **Notre vision pour 2025**

Le Conseil d'administration a validé, en septembre, notre stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, appelée Vision 2025. Pour ce faire, l'entreprise est partie de différents constats : la mobilité tend à devenir toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront davantage différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales. Vision 2025 a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développera en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par les collectivités publiques.

## **105 millions de voyageurs en 2014**

105 millions de clients ont été accueillis en 2014 sur le réseau tl. Les travaux planifiés sur le m1, prolongés par l'incendie du mois d'août, expliquent une croissance des voyageurs plus faible que prévu (+0.3% par rapport à 2013). L'augmentation de la fréquentation est plus notable sur les lignes régionales (+2%). Les améliorations de l'offre réalisées en septembre porteront leur fruit en 2015.

### **Sur la route**

En 2014, la croissance des voyageurs a été de +1.1% sur le réseau routier. La ligne 17 devient la ligne la plus fréquentée avec 6.8 millions de voyageurs. Suite aux modifications horaires, les lignes 13 et 16 (+18.2%) et les lignes de l'Ouest lausannois (31, 32, 33, 38 : +4.6%) sont en forte progression. La fréquentation de la ligne 18 reste importante (+5.3%). La modification de tracé des lignes 7 et 17 en 2013 n'a pas eu d'effet négatif sur leur fréquentation (-0.2%). La croissance des voyageurs sur le réseau régional s'est élevée à 2%. Elle s'explique par la forte progression observée sur la ligne 62 (+18.5%), suite notamment aux adaptations d'horaire et renforcement des fréquences aux heures de pointe du soir, ainsi que sur la ligne 54 (+54.4%).

### **Sur le rail**

Malgré une croissance des voyageurs sur le m2 (28 millions, soit +1.5%), la fréquentation sur les métros accuse une légère baisse. En effet, en raison d'une période de travaux planifiés indispensables à la bonne santé de la ligne, prolongée de façon imprévue par un lourd incendie, le m1 n'a transporté que 12.5 millions de voyageurs (contre 13.2 millions en 2013). La fermeture partielle de la ligne du m1 a incité les étudiants à utiliser d'autres lignes de transport (16, 31, 25, 701 MBC), voire à favoriser le transfert modal, notamment en faveur de la mobilité douce. De façon plus générale, on constate, en période universitaire, une baisse importante de la fréquentation sur le m1. Une enquête menée sur les sites de Hautes Ecoles et portant sur la mobilité révèle, en effet, que l'utilisation des transports publics pour se rendre sur le campus stagne, voire diminue légèrement depuis 2013, au profit de la marche et du vélo. La sous-capacité des rames, dans l'attente de la mise en service des cinq nouveaux véhicules, est sans doute également à l'origine de cette stagnation.

### **Augmentation de capacité des métros**

Fin décembre, les tl se réjouissaient même de pouvoir envisager, en janvier 2015, la mise en service de l'ensemble des cinq nouvelles rames, construites à la Borde depuis 2012, avec leur partenaire Goldenpass. En parallèle, les révisions de « mi-vie » donnent aux 17 rames existantes une nouvelle jeunesse. Ce projet global permettra, d'ici 2018, une augmentation de la capacité d'accueil de 25% sur la ligne du m1.

L'horaire du m2 a été renforcé les matins de semaine entre les arrêts Sallaz et Lausanne-Gare grâce à la mise en circulation de deux convois supplémentaires, permettant d'augmenter la fréquence de 2'50" à 2'30". L'entier de la ligne est passé à une fréquence à 5' dans le même créneau horaire (contre 5'40" précédemment). Ceci représente un gain de capacité de 12% environ.

## Extension de la ligne 25

Le 15 septembre 2014, la ligne de trolleybus 25 a été prolongée entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines, devenant la première ligne Est-Ouest de l'agglomération à ne plus passer par le centre-ville de Lausanne, tout en se raccordant au métro m2. Son inauguration a été fêtée par la population en présence des officiels, le 13 septembre, à la gare de Renens.

L'extension de la ligne 25 s'inscrit dans le projet de réaménagement complet du secteur de la gare de Renens porté par les quatre communes de l'Ouest lausannois – Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens. Elle a nécessité la création d'un nouveau giratoire au carrefour Avenue du Tir-Fédéral/ Chemin des Glycines (sur la Commune de Chavannes-près-Renens), pour permettre le rebroussement des trolleybus articulés.

## Manifestations et chantiers

Parmi les 426 **manifestations** annoncées en 2014, 65 ont demandé des mesures spécifiques de trafic. Neuf grandes manifestations (Habitat & Jardins – 20 km de Lausanne – 1er mai - Carnaval de Lausanne – Coupe du monde de football – Fête nationale - Triathlon - Comptoir suisse et Marathon) ont nécessité une planification particulière des horaires. Sur l'année, les tl ont dû gérer en moyenne une manifestation tous les trois jours et trois lignes ont été perturbées par manifestation (13 lignes impactées par les manifestations du 1er mai).

Quant aux 467 **chantiers** (ou étapes de chantier) traités par l'entreprise (qui peuvent s'étendre sur plusieurs semaines ou plusieurs mois), 33 ont impliqué des mesures spécifiques de régulation, soit une moyenne de 23 chantiers chaque jour ayant des conséquences pour les tl. Depuis 2011, le nombre de jours de chantiers a augmenté de 322% (2638 jours en 2011, contre 8498 en 2014).

## Sécurité : notre priorité

De façon générale, le nombre d'accidents de circulation routière a malheureusement augmenté de 3% par rapport à 2013. Les actions de prévention, telle que la surveillance aux passages à niveau sur la ligne du m1, ont été pérennisées et les flyers d'information et de sensibilisation revus. A noter l'augmentation de 40% du nombre d'infractions commises par des automobilistes sur les passages à niveau du m1 !

De manière générale, l'organisation de la sécurité et de la sûreté mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle et lui procure un sentiment de sécurité élevé (87% contre 85% en 2013). Il en va de même pour le sentiment de sécurité aux arrêts (82% contre 78% en 2013). Les tl travaillent en étroite collaboration avec les polices cantonale et communales.

## Sécurité sur l'avenue d'Echallens

Dans l'attente de la construction du tunnel pour le LEB entre Union-Prilly et Chauderon, la sécurité sur l'avenue d'Echallens a été renforcée ces dernières années. L'effet de ces mesures a été globalement positif, mais la signalisation et le marquage sont fréquemment non respectés. Suite à l'accident mortel survenu en 2013, de nouvelles mesures ont été prises, dans le but d'améliorer encore la visibilité du LEB. En 2014, une campagne de sensibilisation des riverains et des usagers a été conduite avec une distribution de flyers. En parallèle, un groupe de travail, piloté par la Ville de Lausanne et composé des tl, du LEB et d'un représentant du Canton, planche sur d'autres mesures pour garantir la progression optimale tant des trains que des bus sur cette avenue. Une décision sur la solution définitive sera prise dans le courant 2015.

## Renouvellement de la flotte et équipement

Trente nouveaux véhicules ont renouvelé la flotte thermique en remplacement des bus à gaz et diesel. Leur moteur répond aux dernières normes Euro 6, permettant de diminuer encore les émissions polluantes. 87% des véhicules (170 véhicules sur 200) ont été équipés de pneus neige (contre 79% en 2013 et 44% en 2012). Les 30 convois (trolleybus et remorques) sont les derniers à rester munis de pneus M+S (Mud & Snow), avec chaînes en cas de fortes précipitations, les pneus lamellisés n'existant pas pour la dimension de leurs roues.

Ces convois circuleront jusqu'à l'arrivée des trolleybus à double articulations qui devraient être mis en service sur les tronçons de BHNS. Enfin, plusieurs travaux concernant la ligne aérienne ont été réalisés, notamment pour la mise en service de la ligne 25 ; sur la ligne 7 dans le secteur de Chailly, et sur la place de la Sallaz.

## Confort – Outils d'information aux voyageurs

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps : l'information aux voyageurs, fiable et diffusée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, nous travaillons activement à développer des services efficaces et adaptés à **l'environnement mobile**. Parmi les nouveautés en 2014, le lancement d'un nouveau site Internet entièrement adapté aux smartphones et aux tablettes afin de mieux répondre aux nouvelles habitudes technologiques de nos clients ; l'installation de 400 nouvelles bornes embarquées à l'intérieur de 180 véhicules (m1 et nouveaux autobus MAN inclus) ; le lancement de l'achat du billet par SMS, couplé à l'application mobile tl\_live ; enfin, la poursuite du développement de la plateforme romande pour l'information aux voyageurs permettant aux entreprises de transport de partager leurs données.

## Réalisation du réseau d'Axes Forts

Les équipes ont poursuivi la préparation des Axes forts (tram et bus à haut niveau de service), projet ambitieux porté par le Canton, soutenu par les communes et appuyé par les tl et s'inscrivant dans le PALM.

Dans le cadre du traitement des oppositions liées au projet de tram Renens – Lausanne-Flon, 2014 a été marquée par un climat d'ouverture et de dialogue qui a notamment abouti à la signature, le 27 janvier, d'une convention avec les organisations faïtières représentatives des acteurs économiques lausannois. Le phasage du chantier a été adapté, en particulier pour garantir l'accessibilité au centre-ville pendant la fermeture du Grand-Pont pour réfection complète. La question de l'accessibilité aux différentes zones commerciales, pendant et après les travaux, constituait une préoccupation essentielle pour les acteurs économiques. Afin de répondre à une autre crainte des opposants, l'aménagement de la place de l'Europe a pu être revu de façon à préserver davantage d'espace public. La solution retenue permet de diminuer l'emprise du tram sur la place existante, tout en améliorant la connexion entre la place et le quartier du Flon. Davantage d'espace est réservé aux piétons dans la continuité des zones piétonnes actuelles. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, un dossier pilote a été déposé à l'Office fédéral des transports, courant décembre, pour une mise à l'enquête en début 2015.

La Confédération a décidé de soutenir le projet de prolongement du tram, depuis Renens jusqu'à Villars-Ste-Croix, ainsi que d'intégrer le m3 au paquet de subventions liées au financement des projets du PALM « 2<sup>ème</sup> génération » (réalisation prévue pour la période 2015-2018). 47 millions seront donc débloqués pour contribuer à la construction du m3, dans un premier temps uniquement entre Lausanne-Gare et le centre-ville.

## Notre responsabilité sociale, économique et environnementale

En 2014, les tl comptent un **effectif** total de 1195 collaboratrices et collaborateurs. Cinquante-trois conducteurs ont été recrutés, onze postes ont également été créés dans les unités de support et de maintenance. Le nombre d'apprentis est passé de 25 en 2009 à 43 en 2014.

Les tl ont poursuivi leur effort visant à l'optimisation des coûts, augmentant leur efficacité et relevant le **taux de couverture** (37% en 2014 ; 33.6% en 2010) ; les bases de la « culture du résultat » ont été définies dans l'objectif de pérenniser les résultats acquis ces dernières années. Et ce, malgré l'évolution importante des charges d'investissement que l'entreprise aura à supporter durant cette période.

La démarche visant à renforcer le **bien-être** des collaborateurs au travail s'est consolidée, le processus a été amélioré et stabilisé. Grâce à notre "bourse aux missions" permettant de soutenir les collaborateurs atteints dans leur santé, 46 missions ont été occupées, 10 collaborateurs ont pu bénéficier d'une réinsertion.

De fructueux **partenariats** se sont poursuivis, à l'interne (Commission du personnel, syndicat SEV) comme à l'externe (collectivités publiques, fournisseurs, etc.). 2014 a marqué le début des négociations autour d'une **nouvelle convention collective de travail** d'entreprise, unique pour les tl et le LEB, avec le syndicat SEV.

Enfin, les tl ont honoré leur **responsabilité environnementale** ancrant leurs projets dans un développement durable et réduisant leur empreinte énergétique.

## **TI et LEB se rapprochent**

Le rapprochement des deux entreprises, annoncé en décembre 2013, fait l'objet d'une feuille de route qui définit les actions à mettre en œuvre pour développer des synergies et permettre d'intégrer les activités LEB dans les processus tl à l'horizon de fin 2016. Des actions concrètes ont été menées dans tous les domaines, parmi lesquelles: la reprise du rôle de porte-parole LEB par la porte-parole tl ; la gestion comptable du LEB au moyen de l'outil SAP, selon les procédures tl ; l'engagement de nouveaux collaborateurs LEB par les tl ; la réalisation d'un bilan social au moyen d'entretiens avec chaque collaborateur du LEB, afin d'identifier les compétences en place et les attentes des collaborateurs. Des synergies ont été mises en œuvre dans l'opérationnel, tels que la substitution de courses LEB au moyen de bus tl ou encore le nettoyage des camions de la Ligne verte dans le dépôt des tl. A relever que les collaborateurs LEB disposent de contrats tl depuis le 1er janvier 2014 et sont donc considérés comme des collaborateurs tl.

En outre, un travail très important a été réalisé en vue de la série de chantiers qui se préparent sur la Ligne verte: assainissement des passages à niveau (dont celui de Cery Fleur-de-Lys, dès le début 2015) et préparation des travaux sur les gares d'Assens, d'Echallens et de Bercher, portant sur les bâtiments, les voies et les quais. Le 10 novembre, une conférence de presse organisée sur l'avenue d'Echallens, a réuni les médias autour de l'annonce du dépôt, à l'Office fédéral des transports, d'un avant-projet de tunnel pour le LEB entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon en vue de son intégration dans la convention de prestation 2017-2020.

## **Points forts**

Les points forts (objectifs d'entreprise) définis pour 2014 ont été atteints à 79%. L'offre sur le réseau s'est étoffée (extension de la ligne 25, augmentation de capacité des métros) et les clients ont pu bénéficier de nouveaux bus. Or, l'objectif prévu de transporter 107 millions de voyageurs n'a malheureusement pas pu être atteint en raison, notamment, d'une période estivale particulièrement difficile sur le m1 (travaux puis incendie). Fait réjouissant, l'achat du billet par SMS a eu un énorme succès. Quant aux indicateurs portant sur la qualité du service rendu (QSR), sans atteindre l'objectif visé, ils marquent toutefois une tendance à la hausse. En parallèle, dans la perspective du lancement des grands travaux d'infrastructures liés aux Axes forts, les équipes, réorganisées et renforcées, ont poursuivi leur travail avec les communes. A l'interne de l'entreprise, 2014 a marqué les premières synergies et rapprochements concrets avec les collègues du LEB. Les projets visant à améliorer la sécurité, le bien-être et la santé au travail se sont poursuivis. Les bases de la démarche visant à développer notre « culture du résultat » ont été définies.

## **Faits marquants en 2014 (extraits)**

### **Janvier**

- 01.01/ tl & LEB : les collaborateurs du LEB sont rattachés aux tl.
- 29.01/ m1 : transfert des activités de maintenance liées à la remise à niveau des 17 rames du m1 (« mi-vie ») à l'atelier de la Borde où le parc existant du métro sera désormais modernisé. En parallèle, la construction des cinq rames nouvelles se poursuit.

### **Février**

- 28.02/ Axes forts : le Conseil fédéral soutient le projet d'agglomération Lausanne-Morges et intègre le m3 dans ce paquet de subventions lui attribuant une enveloppe de 47 millions pour la construction de sa première étape entre la gare et le centre-ville. Le Conseil fédéral confirme son soutien à l'extension du tram t1 pour sa deuxième étape, soit son prolongement de Renens à Villars-Ste-Croix.

## Avril

- 03.04/ Accident : plus de peur que de mal : suite au malaise du conducteur, un bus de la ligne 8 s'encastre dans un pilier de l'UBS à la place St-François, sans faire aucun blessé mais occasionnant une perturbation de trafic de 30 minutes au centre-ville.

## Mai

- 02.05/ Tarifs Mobilis : la Communauté tarifaire vaudoise, dont les tl sont membres, annonce une augmentation du prix des titres de transport d'environ 3% dès le 14 décembre 2014, répercutant ainsi la hausse des tarifs nationaux des transports publics.

## Juin

- 11.06/ Bus d'or à Paris : le conducteur tl Juan Cano est élu meilleur conducteur européen de transports publics au concours du Bus d'or, à Paris. Une grande fierté pour toute l'entreprise.

## Juillet

- 22.07/ Flotte route : fin de la livraison des 30 nouveaux autobus diesel MAN. Ils viennent s'ajouter aux 20 autobus articulés du même constructeur arrivés en 2013. Le parc tl rajeunit et le confort est amélioré.

## Août

- 25.08/ Capacité du m2 : l'horaire du m2 est renforcé les matins de semaine entre les arrêts Sallaz et Lausanne-Gare. La mise en service de 14 rames (contre 12 précédemment) permet de renforcer la fréquence de 2'50" à 2'30". L'entier de la ligne passe à une fréquence à 5' dans le même créneau horaire (contre 5'40").

## Septembre

- 04.09/ Présidence de l'UTP : Michel Joye, Directeur tl et LEB, est élu à la présidence de l'Union suisse des transports publics (UTP).
- 09.09/ Vente des titres de transport : déploiement définitif du service de vente de titres de transport par SMS. Une campagne de communication sensibilise la clientèle aux avantages de cette nouveauté.
- 15.09/ Réseau 2014 : mise en service de la nouvelle ligne 25, prolongée de Bourdonnette jusqu'à Chavannes-Glycines par la gare CFF de Renens. La population est conviée à la fête d'inauguration officielle, le 13 septembre, à Renens.

## Octobre

- 08.10/ Campagne de recrutement : afin de combler les départs à la retraite de conducteurs et d'assurer l'extension de l'offre de transport, une première campagne de communication est lancée visant à recruter 70 nouveaux conducteurs en 2015.

## Novembre

- 05.11/ Service client renforcé : lancement simultané d'un nouveau site Web entièrement adapté aux smartphones et aux tablettes répondant aux nouvelles habitudes technologiques des clients ainsi que de tl\_club, espace privilégié, nourri d'exclusivités, réservé aux abonnés tl.
- 10.11/ LEB en tunnel : une conférence de presse réunit les médias autour de l'annonce du dépôt à l'Office fédéral des transports d'un avant-projet de tunnel pour le LEB entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon en vue de son intégration dans la convention de prestation 2017-2020.
- 12.11/ Carnet noir : le décès soudain d'Yvan Nicolier, président des Conseils d'administration des tl et du LEB, plonge les deux entreprises, le monde politique vaudois et la région d'Echallens dans une grande tristesse.
- 25.11/ Formation professionnelle : les tl sont présents au Salon des Métiers et de la Formation, à Beaulieu, afin de promouvoir les métiers tl et d'encourager les candidatures d'apprentis. En parallèle, la campagne de communication « Bien dans tes baskets » est lancée autour du recrutement des jeunes en formation.

## Décembre

- 16.12/ Carnet rose : au petit matin, un couple est pris en charge par un des premiers bus sortant du dépôt de la Borde puis tente d'atteindre la maternité du CHUV en empruntant le métro m2. Pressé de voir le jour, le petit Daoud naît à la sortie du m2, devenant ainsi le plus jeune membre de tl\_club.

# LAUSANNE REGION

## POINTS FORTS 2014

### Synthèse du rapport d'activités - (rapport intégral sur le site internet de l'association)

Lausanne Région intervient sur demande de ses 29 communes, à chaque fois qu'un dossier doit être traité de manière collective et intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

### Communes membres



#### Secteur Ouest :

Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix

#### Secteur Est :

Lausanne, Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion

#### Secteur Nord :

Lausanne, Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat-Menthue, Jouxteins-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet, Romanel-sur-Lausanne

### Le législatif et l'exécutif de Lausanne Région

**L'Assemblée générale** de Lausanne Région s'est réunie à deux reprises. Parmi les nombreux objets traités, les comptes ont été adoptés le 27 mars 2014 à Lutry et le budget 2015 a été validé le 25 septembre 2014 à Paudex.

**Le Bureau de coordination**, exécutif de l'Association, a suivi les trois départements de Lausanne Région (Agglomération & territoire, Economie & entreprises, Affaires régionales) dans leurs nombreux travaux. Outre les points forts décrits ci-après, le Bureau s'est chargé :

- d'attribuer une subvention, via son fonds de prévention, au Conseil de Jeunes de Lausanne pour l'organisation d'exposition et d'ateliers sur le thème « Les Jeunes VS l'homophobie » (VS = versus= contre);
- d'attribuer une subvention de son fonds de prévention à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour mettre sur pied le projet de prévention par les pairs « Le PAVE » ;
- de soutenir le projet de Parc Naturel Périurbain, dossier mené sous la présidence de Madame la Préfète Anne Marion-Freiss ;
- de soumettre à l'AG une demande de soutien pour la restauration de la barque historique « La Vaudoise » en lui attribuant un don de Fr. 150'000.-.

## **AGGLOMERATION ET TERRITOIRE**

### **Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)**

Les réflexions menées par l'Unité de conseil et d'appui cantonale en management et organisation (UCA) ont abouti sur la création d'une nouvelle structure de projet pour le PALM. Le Bureau du PALM fermera ses portes courant 2015.

Cette nouvelle structure est renforcée par des effectifs cantonaux et par les schémas directeurs (les représentants des communes) qui vont reprendre la gouvernance du projet d'agglomération. Dorénavant, les présidents des schémas directeurs sont intégrés au Bureau exécutif, auparavant composé des deux Conseillères d'Etat et des deux Présidents des associations régionales. Les associations régionales resteront cependant actives dans le PALM en participant au financement de ses études transversales et pour l'organisation des Conférences d'agglomération.

### **La Conférence d'agglomération**

Afin d'informer les législatifs communaux de l'avancement des travaux du PALM, Lausanne Région a organisé, en association avec Région Morges, la 3<sup>ème</sup> Conférence d'agglomération élargie à tous les Conseillers communaux du périmètre du PALM. Cet important évènement s'est tenu le 8 octobre 2014 à Beaulieu et a réuni près de 550 élu-e-s. Pour l'occasion, Lausanne Région a réalisé deux films de qualité qui peuvent être visionnés sur le site [www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch).



## **MOBILITÉ**

### **Comptages transports collectifs et transports individuels 2014**



En raison des travaux liés à la réalisation de la nouvelle ligne de tram prévus en 2015 dans les villes de Renens et Lausanne, les comptages quinquennaux ont été anticipés d'une année. Gérés par Lausanne Région en collaboration avec Région Morges et le canton, les comptages se sont déroulés de mars à juin au moyen de 270 postes installés sur les routes de la région lausannoise.

Les premiers résultats sur l'évolution du trafic individuel seront établis au printemps 2015. Le projet se poursuivra avec la récolte des données des transports publics. Le rapport final est attendu pour fin 2015 et sera disponible pour les communes, le canton et les entreprises de transports.

Les nouveautés de cette édition :

- 17 nouveaux relevés manuels aux carrefours pour la mobilité douce (piétons, vélos) ;
- intégration des données de la Compagnie générale de navigation (CGN) pour les transports individuels ;
- 2 rapports intermédiaires en 2016 et 2018 ;
- toutes les informations sont désormais géoréférencées.

## **ECONOMIE ET ENTREPRISES**

### **Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)**

Depuis 2013, plus de 50 projets pour un montant total de Fr. 1'200'000.- ont récompensé des entreprises actives, aussi bien dans des domaines traditionnels que dans la haute technologie. PERL représente une plateforme unique permettant aux entreprises nominées et lauréates d'être au bénéfice d'un fort apport médiatique.



Le 7 mai 2014, pour sa 12<sup>ème</sup> édition, 450 invités ont assisté à la remise des trophées, cérémonie retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale « La Télé ». Cinq entreprises, parmi 39 candidatures, se sont vues attribuer un montant total de Fr. 100'000.- dans des secteurs d'activités très diversifiés.

L'organisation de l'édition 2015 a démarré dans le courant de l'été. Elle se tiendra le 7 mai 2015 au Théâtre de Beaulieu à Lausanne et sera à nouveau retransmise en direct.

### **Prestations directes du « guichet d'entreprises »**



Sous la forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose une vaste palette de prestations pour soutenir activement la création et le développement des entreprises.

Dans le courant de l'année, le Département de « Promotion économique » a soutenu plus de 100 porteurs de projets (projet d'entreprise et entreprises existantes confondus). Il a suivi 15 dossiers de recherche de locaux ou de terrains d'activités et a mis en ligne, à la fin de l'exercice, plusieurs fiches thématiques apportant des conseils, trucs et astuces, autour de la création et de la gestion d'entreprise.

### **Les actions de valorisation du tissu économique régional**

En 2014, Lausanne Région a mené de nombreuses actions pour promouvoir sa région. Voici un aperçu pour les plus importantes. Son Département « Promotion économique » a participé, du 3 au 7 novembre, avec Innovaud, à la 1<sup>ère</sup> semaine entrepreneuriale organisée par la Ville de Renens en partenariat avec l'ECAL. Il a tenu un stand au MIPIM (l'un des plus grands salons internationaux des professionnels de l'immobilier) avec une délégation franco-suisse constituée des collectivités publiques vaudoises, genevoises et de France voisine.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, il a soutenu activement l'association PACTE destinée aux femmes désireuses de se lancer dans une activité indépendante. Il a également pris part au 7<sup>ème</sup> Carrefour des créateurs en tenant un stand commun « Canton de Vaud/Promotion économique ».

### **Les soutiens financiers directs de Lausanne Région**

Un soutien direct a été accordé, en 2014, à la 6<sup>ème</sup> édition des « Design Days », à la 1<sup>ère</sup> rencontre des anciens participants aux cours CTI Entrepreneurship, au travail de cartographie « Health Valley Switzerland », aux Ateliers de la Ville de Renens, à Microcrédit Solidaire Suisse et à la Fondation Muse.

## **Adolescents**

### **Les ados, une priorité pour Lausanne Région**

Parmi les travaux du Département des Affaires régionales, il est à signaler sa participation au Salon des Métiers et de la Formation (25 au 30 novembre à Beaulieu, visité par plus de 30'000 personnes) où Lausanne Région a tenu un stand géré par des apprentis des communes membres. Pour l'édition 2016, une réflexion sera menée sur l'évolution du projet et son dimensionnement futur.

Le Département s'est investi dans le projet AppApp d'appuis scolaires aux apprentis. 41 groupes ont été ouverts à fin 2014, donnant ainsi la possibilité à 156 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Il a également accompagné le projet LIFT, qui permet aux élèves de 13-15 ans rencontrant des difficultés de développer leurs compétences sociales et comprendre l'intégration au monde professionnel, pour améliorer ainsi leurs résultats scolaires.

*appuis*  
**AppApp**  
*apprentis-es*

## DÉPENDANCES

### Journée de réflexion « Espace public : Prévenir ? Réagir ? Quels outils pour les communes ? »



Le 15 mai 2014, à Epalinges, s'est tenue la journée de réflexion sur le thème de la gestion de l'espace public. Plus de 120 personnes, politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment 3 conférences et 4 ateliers.

Les thèmes abordés seront consignés dans 10 fiches thématiques à l'attention des politiques de la région lausannoise. Chacune des fiches, actuellement en révision, contiendra un grand nombre d'informations utiles et pratiques aux Conseillers municipaux.

### Une brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescents

La brochure « Être parent d'un adolescent » a été réalisée par Lausanne Région pour la population locale et migrante. 10 duos ont été formés, pour 10 langues, avec un interprète communautaire et un jeune migrant. Chaque duo a étudié le texte, l'a mis en discussion, l'a adapté, puis l'a enrichi selon sa propre culture, pour ensuite le traduire. Ce travail a donné lieu à des rencontres et de riches débats interculturels. Il a aussi permis aux jeunes migrants de s'approprier les messages de prévention et de les mettre en discussion au sein de leur propre communauté.



La brochure, imprimée à 30'000 exemplaires et présentée aux médias en juin 2014, a rencontré un vif succès. En juillet, le Département des Affaires régionales a effectué un envoi d'environ 25'000 exemplaires aux associations, écoles et services concernés. A fin septembre, une partie du stock était déjà épuisé. Une réédition de la brochure en français est prévue pour 2015.

## Sports

### Nouveau Centre Sportif de Malley

Durant toute l'année 2014, Lausanne Région a été très impliquée dans ce projet d'envergure :

- en été, un rapport a été élaboré pour présenter le projet aux communes de l'Association et expliquer dans quel cadre elles étaient appelées à participer financièrement aux futures charges d'exploitation du centre sportif. Ce rapport a été approuvé lors l'Assemblée générale de Lausanne Région, le 25 septembre.
- Lausanne Région a mis en place toute la communication du projet (ligne graphique et argumentaire). L'Association prévoit d'organiser deux séances d'information, les 10 et 12 février 2015. Afin de présenter le projet, trois films ainsi qu'un journal « Centre Sportif de Malley » seront réalisés et mis à disposition des Conseillers communaux des 29 communes membres.
- Un préavis communal sera rédigé et soumis, courant 2015, aux communes de Lausanne Région.



Lors de son Assemblée générale du 25 septembre 2014, 23 des 26 Municipalités ont accepté le principe d'entrée en matière sur le financement du déficit d'exploitation du futur complexe sportif.

Au printemps 2015, avec délai au 30 juin, les Conseils communaux et généraux se détermineront sur la participation de leur commune aux charges d'exploitation du nouveau centre.



## Conclusion

L'année 2014 a été riche en événements dans tous les domaines nécessitant une intervention intercommunale. L'année 2015 s'annonce d'ores et déjà chargée de projets. En voici quelques thèmes et quelques dates clés.

Les travaux relatifs au nouveau **Centre Sportif de Malley** vont se poursuivre avec l'organisation des séances d'informations aux Conseillers communaux et l'élaboration des « préavis modèle intercommunal ».

La **4<sup>ème</sup> édition** de la journée sportive régionale « **Dimanche sportif** » se déroulera le 4 octobre 2015 à Malley.

Les rapports de **comptages transports individuels et collectifs** seront finalisés en 2015 et présentés aux communes.

Sur la thématique de la dépendance et de la prévention, la prochaine journée de réflexion propose de traiter le sujet « **Drogue : Prévenir, agir, quels outils pour les communes** » et se tiendra le 27 mai 2015 à Lausanne. Le 4 novembre 2015 se déroulera une seconde journée de réflexion sur les liens entre l'école, la famille et la société.

La **13<sup>ème</sup> édition** du prix **PERL** aura lieu le 7 mai 2015 au Centre de Congrès de Beaulieu. En matière de promotion économique, il est notamment prévu de réviser la stratégie régionale 2016-2019 et de mener une réflexion sur l'avenir du Fonds Capital Développement.



## CONCLUSION DU SYNDIC

« *De l'An de grâce 1164 à nos jours ...* », ainsi débute ce rapport de gestion, le 25<sup>ème</sup> du nom pour le soussigné.

Un temps pour l'action et un pour la réflexion. Le rapport de gestion est une occasion rêvée pour se pencher sur le passé récent et en faire un premier bilan. Cet exercice ne peut bien fonctionner que si l'ensemble des personnes impliquées par le sujet se sentent concernées.

2014, à l'instar des années précédentes, démontre à quel point il est important de travailler avec détermination, chacun dans sa spécialité, qu'il soit élu ou employé, au profit de l'ensemble des Cancoires. Seule cette approche de la gestion de la chose publique garantit le meilleur travail, à défaut de l'excellence, au profit de la collectivité que nous avons décidé de servir.

Je remercie donc ici toutes les actrices et tous les acteurs, clés de voûte du succès de notre village où il continue à faire bon vivre



Gustave MUHEIM, Syndic

# DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX – FORÊTS - VIGNES

**PPP** (PCI, POLICE, POMPIERS)

*M. Daniel DELAPLACE, Municipal*



## DOMAINES & TERRAINS

### **La Paudèze**

#### **Glissements de terrain 2013**

Suite aux deux glissements de terrain de 2013, les parcelles privées (555 et 156) ont été remises en état, les frais se répartissant entre le Service cantonal des eaux, notre commune et le propriétaire.

Ces sinistres ont amené le garde forestier à faire une proposition à la Municipalité, pour améliorer la sécurité des forêts protectrices privées ou communales et prévenir ainsi les glissements de terrain. Voir chapitre forêts protectrices, page 45 où ce projet est repris en détail.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### **Préambule**

La commune a poursuivi les chantiers lancés en 2012 et 2013. Nos réalisations immobilières comme maître de l'ouvrage ont, une fois encore, généré un important volume de travail qui a été absorbé avec succès par le personnel de notre service technique.

Un merci tout particulier à MM. Dominique Gamboni et Yann Tornare qui ont assuré la liaison avec les architectes et les représentants des entreprises lors d'innombrables séances de chantier durant lesquelles leur expérience professionnelle mais aussi leur talent de négociateur ont fait merveille.

### **Bâtiment administratif**

Importants travaux d'entretien du chauffage au sol ; nettoyage des dépôts de calcaire dans les tuyaux et mise en place d'une liaison informatique pour réguler le chauffage des locaux à partir de la nouvelle centrale. Un montant de Fr. 60'000.- a été consacré à ces travaux qui seront amortis par de substantielles économies d'énergie.

## **Bâtiment des Services extérieurs**

Entretien courant ; rien de particulier à signaler.

## **Bâtiment de l'Auberge communale**

Les anciens volets du bâtiment n'ont pu être conservés et devront finalement être changés. Quelques petits aménagements, notamment phoniques et d'éclairage devront encore être effectués. En accord avec notre couple de gérants, la surface actuelle de la terrasse extérieure ne sera pas augmentée, comme initialement envisagé.

## **Grande Salle**

Des accumulations de dépôts de calcaire ont bouché les installations sanitaires. Un important curage a permis de rétablir la situation.

## **Salle de gymnastique et terrain de sports**

Le marquage au sol de la salle de gymnastique a été mis aux nouvelles normes pour permettre la pratique du basket et du unihockey.

Concernant le terrain de sports, rappelons qu'il a été utilisé pour moitié comme plateforme de travail pour le chantier du collège ; ceci a permis de limiter le trafic au chemin du Collège et éviter au maximum les problèmes dus au chantier.

Cet emplacement est en passe d'être à nouveau recouvert de gazon. Mentionnons aussi qu'une pétition, munie de nombreuses signatures, est parvenue à la Municipalité pour demander la création d'installations spécifiques à la pratique du « skate ». Notre service technique planche sur cette demande, pour définir s'il sera possible de dégager un emplacement propice à cette activité à proximité du site du collège.

## **Collège**

### **Collège 3<sup>ème</sup> étape**

La réalisation de la troisième étape de l'extension du collège représente l'événement marquant de l'année 2014. Le parc immobilier des bâtiments communaux peut s'enorgueillir, dès la rentrée de fin août, de disposer d'un bâtiment imposant, véritable « navire amiral » mais parfaitement intégré, par sa sobriété, sur le site scolaire d'Arnier.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. C'est ainsi que la météo a été plus favorable à la reprises des travaux après la pause hivernale.

La commission de suivi du Conseil communal a effectué une visite de chantier le 31 mars 2014, sous la conduite du responsable de notre service technique, M. Dominique Gamboni, accompagné d'une délégation municipale.

Comme stipulé dans le préavis 10/2013, la réfection de la toiture (étanchéité, nouvelle isolation) de l'ancienne salle de gymnastique a été entreprise en parallèle aux travaux de la construction de la troisième étape.

Différents travaux ont également été exécutés, pour garantir la liaison du nouveau module avec le bâtiment existant.

Dans la nuit du 11 au 12 juillet 2014, le raccord provisoire du nouveau boiler a sauté, occasionnant une inondation dans la bibliothèque fraîchement aménagée dans l'ancien local des citernes.

Ce sinistre, dont les conséquences ont été efficacement limitées par l'intervention rapide de nos concierges et des pompiers n'aura pas d'incidences financières pour la commune ; les dégâts ont été pris en charge par les assurances des entreprises responsables.

Il faut relever ici que le changement d'affectation du local dit des citernes a fait apparaître d'autres problèmes de fuites d'eau, mais sans rapport avec le sinistre mentionné ci-dessus. En effet, si une flaqué d'eau passe inaperçue dans un local technique, elle n'en est que plus visible dans un local neuf. L'état des conduites de cette partie du bâtiment (qui date de 1978) va devoir être révisé et celles-ci réparées.

Le traditionnel bouquet a été organisé le mercredi 25 juin, occasion de remercier tous les intervenants des nombreux efforts consentis sur le chantier.

L'autorisation d'exploiter le nouveau collège a été délivrée par les différents services de l'Etat et les écoliers Cancoires ont pu prendre possession des lieux comme prévu, à la rentrée 2014.

Lors de la cérémonie d'inauguration du samedi 8 novembre, la population a pu se rendre compte de visu de la qualité de cette réalisation. Il appartient maintenant aux générations d'écoliers de Belmont qui s'y succéderont de faire vivre cette magnifique réalisation.







## Espace Cancoires

L'intervention mentionnée dans le rapport 2013, pour augmenter la surface de la zone de jeux à l'extérieur du bâtiment, a été réalisée.

## Maison Pasche

Si les quatre appartements du premier étage avaient rapidement trouvé preneur, les deux appartements du rez-de-chaussée de l'immeuble restaient à louer au 31 décembre 2013, aucune demande de location n'ayant été présentée par des personnes à mobilité réduite.

Pour éviter que ces logements restent vides, la Municipalité a allégé le mode d'attribution et le prix ; ceci tout en restant conforme au cadre fixé par le dispositif annexé au préavis 6/2013. Les deux logements du bas ont dès lors rapidement trouvé preneur.

## Rural du Signal

Rien à signaler.

## Autres bâtiments

### Fontaines

Le préavis a été bouclé avec une économie d'un peu moins de 30 % du montant alloué. Ceci s'explique par le côté toujours aléatoire des travaux de rénovation. Dans ce cas, la remise en état des murs et des charpentes n'a pas provoqué de mauvaises surprises, notamment à la Fontaine du Coin des Corbaz.

## Refuges

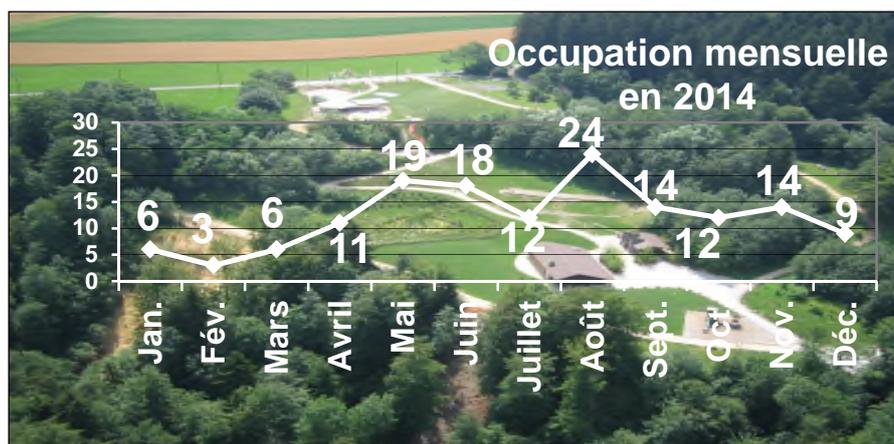
### Refuge des Bas-Monts

Rien à signaler concernant l'entretien ; la location a toujours beaucoup de succès. Notons que l'exploitation du Refuge des Bas-Monts a été entachée, en 2014, de 2 incidents qui nous ont obligés à facturer des remises en état aux locataires d'un jour.

Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Habitants de Belmont	60	62	63	55	63	66	<b>56</b>
Locataires extérieurs	72	63	77	67	71	83	<b>88</b>
Sociétés locales et usage communal	9	9	5	* 21	11	4	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>134</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>145</b>	<b>153</b>	<b>148</b>

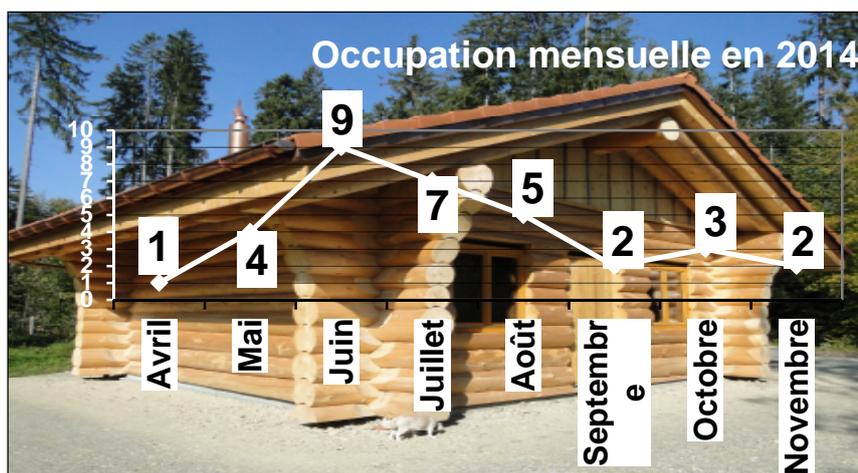
\*y.c.12 jours réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai 2011.



## Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; ci-après, détails des locations par catégorie et par mois.

Catégories	2012	2013	2014
Habitants de Belmont	27	28	32
Sociétés et groupements divers Belmont	7	3	1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>33</b>



## FORÊTS

Le 30 octobre 2014, la traditionnelle séance de martelage a eu lieu en forêt. Elle a mis à contribution tant Mme Catherine Schiesser, Municipale que M. Stéphane Ruby, Boursier communal, M. Bernard Burri, coordinateur administratif et le soussigné.

Ces travaux de marquage donnent l'occasion tant à notre ingénieur forestier, M. Reynald Keller qu'à notre garde forestier, M. Sébastien Roch, d'informer la Municipalité sur l'état des forêts communales et de lui présenter des propositions quant à l'exploitation du bois.

MM. Keller et Roch ont soumis une proposition qui devrait s'étendre sur une vingtaine d'années pour permettre d'améliorer l'entretien des forêts protectrices privées, la commune devenant maître d'œuvre pour garantir la coordination de l'opération ; ce projet est repris par M. S. Roch dans le rapport ci-après.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DU GARDE FORESTIER (EXTRAITS ET COMMENTAIRES DU MUNICIPAL EN CHARGE DU DICASTÈRE)

### Exploitation des bois

Martelage 2014 Belmont-sur-Lausanne									
Division	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total		
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	
	Bas-Monts	Chablis		19.9			0	19.9	
	Les Gottes	Eclaircie	7	13.8	176	183.4	183	197.2	
Total			7	33.7	176	183.4	183	217.1	

(sylves : m<sup>3</sup> sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Pour assurer la fourniture de plaquettes (copeaux) de bonne qualité pour la nouvelle chaufferie du Collège d'Arnier, nous avons martelé dans les forêts communales de La Louche, de part et d'autre du chemin des Gottes. Cette coupe sera effectuée début 2015.

Ces jeunes forêts de protection ont grand besoin d'éclaircies pour qu'elles puissent assurer pleinement leur rôle. Composées essentiellement d'essences feuillues, elles fournissent des plaquettes riches en énergie. Rappelons qu'il avait été décidé de reporter partiellement ces coupes jusqu'à la mise en service du nouveau chauffage.

Quelques arbres ont été renversés dans le massif forestier entourant le Refuge de Malatête et 8 arbres dangereux ont été exploités au chemin de Travers-Bancs, le long du Flonzel. Ces derniers n'apparaissent ni dans les martelages, ni dans les produits, ces arbres étant situés sur un domaine public cantonal et les travaux ayant été exécutés par une entreprise reprenant le bois en guise de paiement.

## Produits

### Résineux :

Bois de service:	148.19 m <sup>3</sup>
Bois énergie:	<u>21.00 m<sup>3</sup></u>
<b>Total :</b>	<b>169.19 m<sup>3</sup></b>

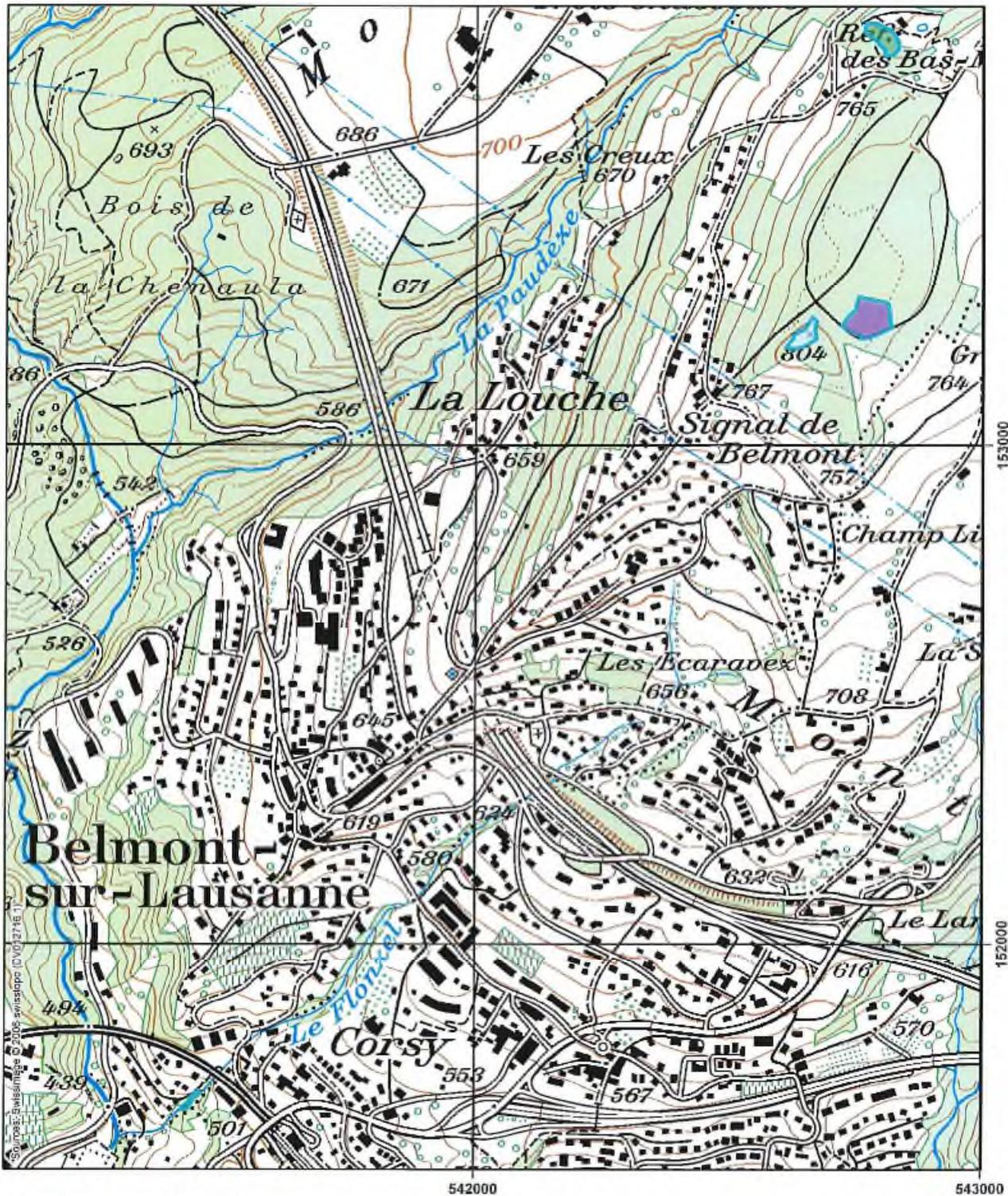
### Feuillus :

Bois énergie:	<u>0 m<sup>3</sup></u>
<b>Total produits (résineux/feuillus) :</b>	<b>169.19 m<sup>3</sup></b>

Les coupes étant martelées en fin d'année et réalisées en début de la suivante, les volumes de produits correspondent aux martelages de l'année précédente, raison qui explique la différence entre les martelages et les produits. Cette année, aucun feuillu n'a été prélevé dans le patrimoine forestier de Belmont.



# Intervention 2014



Belmont-sur-Lausanne

Echelle : 1:10'000

Date : 10.03.2015

## Forêts protectrices privées

Suite aux glissements de terrain de 2013, une réflexion, déjà engagée concernant l'entretien des forêts de protection privée, a été finalisée dans un travail réalisé par un stagiaire forestier ES, sous la conduite de notre garde forestier.

Il en ressort que les forêts protectrices privées représentent plus de la moitié des forêts de protection sur le territoire communal.

Avec l'abandon progressif du bois comme moyen de chauffage et l'augmentation du prix de la main d'œuvre depuis une quarantaine d'années, ces forêts, qui deviennent peu à peu instables, ne sont plus ou peu exploitées. En effet, les arbres n'ont pas attendu pour pousser en augmentant leur taille et leur poids. Les deux glissements récents sont là pour le rappeler.

Situées dans des zones de glissement et d'érosion le long des cours d'eau, il est indispensable de diminuer le poids des bois des forêts protectrices, localisés sur ces terrains instables et de mettre le sol en lumière. Ce processus, favorisant le rajeunissement naturel, permettra de disposer d'une forêt étagée composée d'arbres de tous âges et adaptés à ce milieu particulier.

Les propriétaires de ces forêts ne connaissent souvent pas l'état de leur bien, les procédures et la filière forestière à suivre. C'est pourquoi, il a été proposé à la Municipalité de devenir maître d'œuvre pour les propriétaires désireux d'entretenir leur forêt, d'autant plus que la commune pourra alors bénéficier de subvention couvrant l'entier des déficits d'exploitation souvent élevés.

A relever que les travaux ne seront effectués qu'après la signature d'une convention entre le propriétaire et la commune qui paiera les entreprises et réalisera une opération blanche en encaissant le produit de la vente des bois et les subventions. Cette procédure gagnant-gagnant, permettra aux forêts protectrices privées de continuer à jouer leur rôle. La Municipalité a accepté d'entrer en matière sur ce projet à long terme.

Cette mise en place, au coup par coup et en fonction des impératifs de Dame Nature, permettra de garantir la sécurité des biens et des personnes par la gestion optimale d'une grande partie des forêts privées ; ceci dans l'intérêt tant des propriétaires que dans l'intérêt global d'une partie importante du patrimoine communal.



## Soins aux plantations

La colonie de mélèzes, à l'Ouest du couvert du 700<sup>e</sup>, a été renforcée par le remplacement de 175 mélèzes qui avaient péri depuis leur plantation, suite à des dégâts notamment provoqués par la faune.

Le fauchage de la plantation a également été effectué.

## Soins culturaux

Quelque 2500 m<sup>2</sup> de sylviculture ont été réalisés à proximité immédiate du Refuge des Bas-Monts. Le but étant de sécuriser cette jeune forêt et de la rendre assez claire pour que les utilisateurs puissent s'y détendre en faisant une agréable sieste et en profitant de la fraîcheur créée par le climat forestier. Ces travaux ont été réalisés par l'équipe des Espaces verts, en collaboration avec l'équipe forestière de Lutry

## Entretien des chemins

L'équipe forestière de Lutry a effectué les divers petits travaux d'évacuation des eaux ainsi que le fauchage des bords de route.

Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 10'935.20 (Fr. 3'450 en 2013) année où nous n'avions pas eu de travaux de reboisement.

## Subventions cantonales

Soins aux jeunes peuplements : Fr. 997.50

Soins aux forêts protectrices : Fr. 686.40

# VIGNES

Selon les informations de l'Office cantonal de la viticulture et celles de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois, les vendanges 2014 sont prometteuses d'un millésime harmonieux, mais d'un moindre volume.

Après un hiver particulièrement doux, l'année viticole a été caractérisée par un printemps chaud auquel a succédé un été maussade et frais, avant de retrouver, dès mi-août, une météo chaude et sèche qui a permis une maturation optimale des raisins, vendangés dès la fin septembre notamment en raison de l'invasion de la mouche « *Drosophila suzukii* ».

## Rapport sur l'exploitation 2014

La récolte du chasselas 2014 est restée modeste en quantité, d'autant plus que suite au renouvellement du quart de la parcelle, les nouveaux plans sur fil de fer ne sont pas encore en production et qu'à fin mai, un vilain coup de « vaudaire » a provoqué des dégâts sur le haut de la parcelle communale.

Par contre, qualitativement, la vendange 2014 est d'un très bon niveau.

Quant aux cépages de rouge, le Pinot noir a produit une vendange de qualité. Nos cépages de Gamaret et de Garanoir, ont fait l'objet d'une vendange avancée et d'un tri particulièrement soigné pour contrer les effets de la présence de la mouche « *suzukii* »

Chaque année, les vignes communales sont soumises à trois visites des experts de la Confrérie des Vignerons de Vevey. Comme à son habitude, M. Gilbert Fischer a obtenu d'excellents résultats, reflets de l'excellent travail accompli par notre vigneron-tâcheron et son équipe dans les vignes communales.

## Comptes

	2013	2014
Charges	Fr. 27'692.35	Fr. 20'676.50
Produits	Fr. 27'489.00	Fr. 17'115.00
Excédent de charges	Fr. 203.35	Fr. 3'561.50



## Productions

Récapitulatif de la production 2014 :

kg	Cépage	sondant à	production en lt
975	Chasselas	70°	780
421	Pinot noir	93°	323
149	Gamaret	93°	119
181	Garanoir	93°	145

## Label Terravin

Le chasselas blanc 2014 présenté à la dégustation a obtenu « Les Lauriers d'Or Terravin ».



# PPP Police – Protection civile – Pompiers (SDIS)

## POLICE INTERCOMMUNALE DE PULLY – PAUDEX – SAVIGNY ET BELMONT

### Association de communes « Sécurité Est Lausannois »

Troisième année d'existence tant pour l'Association de Sécurité Est Lausannois que pour le service de Police Est Lausannois, ci-après Pol Est.



### Organes de l'association Conseil intercommunal (CI)

Constitué de 19 membres, il est présidé par M. Jean-Philippe Chaubert de Paudex. Notre commune y est représentée, pour la législature, par Mme et MM. les Conseillers communaux Marie-Alix Souyris, Didier Bérard et Jean-Marc Mayor. Ces délégués du Conseil communal sont accompagnés par M. Jean-Charles Bartolacelli, représentant délégué par la municipalité, et par ailleurs Président de la CCAR.

Les quatre représentants de Belmont ont activement travaillé, tant pour le Bureau, qu'en commission ou en plénum sur les préavis proposés par le Comité de direction (ci-après CODIR).

Le Conseil intercommunal de l'Association a siégé en juin à Savigny, notamment pour examiner puis adopter la gestion et les comptes 2013. Il a encore siégé en novembre 2014 à Belmont, pour débattre puis accepter le budget 2015.

En décembre 2014, le Bureau du Conseil intercommunal s'est réuni pour assermenter M. Jacques Ochs, nouveau représentant au CODIR de la Commune de Savigny, en remplacement de M. Sylvaire Coquil, démissionnaire de sa charge de municipal au 31.12.2014.

### Comité de direction (CODIR)

Cet exécutif de 5 membres est présidé par M. Gil Reichen, Syndic de Pully. Ses membres y représentent leur municipalité respective, le soussigné siégeant pour Belmont.

Il s'est réuni à 9 reprises en 2014, pour traiter les affaires courantes, comme le fait une Municipalité. Il a finalisé les comptes 2013 et il en a procédé de même pour le budget 2015, avant de soumettre ces objets sous forme de préavis au Conseil intercommunal, comme mentionné ci-avant.

Les Municipalités ont été associées, via leurs représentants, aux décisions prises par le CODIR, et ont été régulièrement informées des mesures prises pour solutionner les événements touchant les habitants de l'une ou l'autre commune de l'association.

### Corps de police de l'Association

Le bilan du service de police de l'Association n'aura pas encore été publié au moment de l'impression du présent rapport.

En effet, il est habituellement bouclé en mai, pour pouvoir intégrer, selon les exigences des normes fédérales, les interventions de la Police cantonale sur le territoire de l'Association.

C'est pourquoi nous vous transmettons ci-après et à titre indicatif, les chiffres des interventions effectuées exclusivement par le personnel de Pol Est, au profit de la population de Belmont-sur-Lausanne.

Dans notre rapport 2012, nous avons expliqué que tenter « une comparaison entre l'exercice 2012 et le rapport illustrant l'activité 2011 de l'Intercommunale » n'avait pas de sens.

L'activité du service de police de l'Association peut maintenant faire l'objet d'une comparaison transversale puisqu'elle en est à sa troisième année d'activité sous la même forme. C'est pourquoi nous rappelons dans le chapitre suivant les chiffres dès 2012, ce mode de faire permettant au lecteur de suivre maintenant l'évolution du nombre des interventions par catégories principales.

### Activité / Interventions du Corps de police de l'Association pour Belmont

	2012	2013	2014
Interventions à caractère social, demandes d'assistance	159	184	173
Troubles et nuisances	18	20	20
Accidents de circulation	18	25	16
Interventions à caractère judiciaire	31	49	51
Amendes d'ordre délivrées	376	361	425

<b>Contrôles radar</b>	<b>2014</b>	variation par rapport à 2013
Zone 30 km/h, 528 véhicules contrôlés; véhicules en infraction	66	+ 1.3%
Zone 50 km/h, 111'004 véhicules contrôlés; véhicules en infraction	907	+ 1.1%

Parallèlement aux interventions et contrôles mentionnés ci-dessus, de nombreuses patrouilles ont sillonné le territoire communal. Une attention particulière a été apportée par les agents aux abords des écoles ainsi qu'à certains endroits de la commune où des constatations, ou des demandes de citoyens, justifiaient une intervention préventive.



## **POLICE ADMINISTRATIVE**

### **Documents d'identité**

En 2014, 98 cartes d'identité ont été délivrées (113 en 2013).

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'Association des communes suisses tente toujours d'infléchir cette démarche.

Quant aux démarches pour l'obtention du passeport, elles ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch) et se présentent sur convocation au Centre de biométrie à Lausanne-Flon; son prix est de Fr. 140.00 (adulte).

### **Commandements de payer (CP)**

Cette année, 214 commandements de payer ont été notifiés par le personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois (97 en 2013, respectivement 422 en 2012, 494 en 2011 et 579 en 2010).

Les fluctuations des chiffres annuels s'expliquent parce que le mode de notification subit des changements dans les procédures de notification.

## **Commission de police de l'association (rappel)**

Suite à son adhésion à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois », la Municipalité a décidé de déléguer ses compétences en matière de sentences municipales à la Commission de Police de cette association. Si cette décision est générale et exhaustive, la Municipalité conserve le droit de statuer en tant qu'autorité collégiale dans des cas précis. Dans de tels cas, elle devra cependant se déterminer avant qu'une décision ne soit rendue par la Commission délégataire.

## **Dénonciations en Commission de police pour Belmont uniquement**

La Commission de police a reçu et traité 81 (119) dénonciations dont 18 (49) de propriétaires privés dénonçant le stationnement illicite sur fonds privés. Elle a rendu 48 (53) ordonnances pénales pour non-respect du délai de paiement des amendes d'ordre, infractions diverses au Règlement de police ou à la police des déchets.

D'autre part, le personnel du Corps de police a établi 19 (16) rapports de dénonciation en Préfecture et 4 (6) rapports de dénonciation au Ministère Public.

## **Cimetière et inhumations**

Durant l'année 2014, nous avons compté 7 décès dans la commune dont 6 ont trouvé sépulture au cimetière de Belmont.

## **Signalisation**

Dans le cadre du réaménagement du parking d'Arnier et de la modification du sens de circulation, il a été nécessaire d'implanter un signal lumineux supplémentaire. Il a pour fonction, lorsque le feu est rouge pour les véhicules en provenance de la route d'Arnier, de bloquer le trafic à la hauteur de l'entrée du parking de manière à laisser l'accès libre aux véhicules se rendant à la place de déchets ou sur l'aire de stationnement.

Le Service des routes a validé la nouvelle signalisation du parking d'Arnier consécutive au réaménagement de cette place. De plus, il a accepté l'interdiction générale de circuler sur le sentier reliant le chemin du Courtillet au parking derrière le Temple, ainsi que la signalisation du parking manifestations sur les places situées à l'Ouest du chemin du Courtillet. La création de 6 places de parc pour les véhicules "deux roues" a également été validée.

La Justice de paix a accepté la mise à ban des places de parc sur la parcelle 316, soit celle sur laquelle se trouve l'extension du collège. Cette mise à ban permet de régler l'accès des ayants droits.

## **Stationnement**

Lors de sa séance du 13 février 2014, le Conseil communal a accepté le préavis 04/2014 « Règlement sur le stationnement privilégié et autres ayant droits (macarons) » qui vise notamment la mise en place d'un règlement destiné à améliorer les conditions de stationnement sur la voie publique et les différentes places de parc disponibles sur le territoire communal. Cette décision n'a fait l'objet d'aucun recours.

Le Service des routes a accepté la modification du régime de stationnement en plusieurs endroits. Sur le parking d'Arnier, le régime de cinq heures a été diminué à quatre heures pour éviter le stationnement des usagers qui empruntent les transports publics. Un régime de 10 heures a été uniformisé sur les places situées à la route des Chaffeises, au chemin du Stand, au chemin du Blessoney, à la route du Burennoz, au chemin du Courtillet et à la route des Monts de Lavaux.

## **Utilisation du domaine public**

La Municipalité a délivré 4 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 560.-, représentant les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

## **Prévention de la criminalité**

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants qui en ont manifesté le désir sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale.

## **Circulation**

La Municipalité a adressé 5 avertissements pour infraction au stationnement. Elle n'a pas eu à intervenir pour d'autres types d'infraction ou de cas de récidive.

## **Police sanitaire – Police des chiens**

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2014.

## **Divers**

**5 plaintes** ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 3 concernant des graffiti.

Au niveau des mesures préventives :

- **12 courriers et aucun rappel** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité.
- **6 courriers et aucun rappel** concernant le fauchage des parcelles ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité.
- **4 lettres d'avertissement** ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **11 dénonciations** en Commission de police ont été adressées à ladite commission dont 9 (14 l'an passé) pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets.

# **TAXIS**

## **Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

Belmont en fait partie avec onze autres collectivités locales ; cette association occupe 5 collaborateurs/trices (2,95 ETP) et gère notamment les autorisations accordées tant aux compagnies qu'aux exploitants particuliers.

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à 2 reprises en 2014. La commune y est représentée par MM. Gustave Muheim, Syndic, (suppléant) et Daniel Delaplace, Municipal (titulaire) ainsi que par M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

## **Faits marquants et chiffres fournis par le Secrétariat du Bureau des taxis**

Dans l'affaire des exploitants « A » opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des « taxis de place », le Tribunal fédéral a débouté les trois derniers recourants, mettant ainsi un terme à un peu plus de cinq ans de procédure. Dès lors, tous les titulaires d'une autorisation « A » sont désormais affiliés au central d'appel des « taxis de place », soit comme abonnés, soit comme associés.

Par ailleurs, une deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis a été entreprise. Cette démarche vise à accélérer davantage le processus de rotation des autorisations « A » et, partant, à diminuer le délai d'attente des candidats à une telle autorisation. Ces modifications devraient être soumises au Conseil intercommunal courant 2015.

En quelques chiffres, ce sont 475 (481 en 2013) conducteurs réguliers ou auxiliaires qui ont effectué près de 1'338'000 courses en 2014 (1'405'000 en 2013), au profit des usagers de l'agglomération lausannoise.

# Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

## Préambule du Municipal

Ci-après, premier rapport annuel 2014 du Commandant Olivier Gay, pour le SDIS Ouest-Lavaux. Commentaires additionnels du municipal en charge du dicastère.

## Préambule

Dans l'est-lausannois, en matière de défense contre l'incendie, jusqu'à fin 2013, Lutry était alliée à Paudex sous la bannière du SDIS Porte de Lavaux. De leur côté, les Communes de Belmont et Pully étaient réunies sous la dénomination SDIS La Paudèze.

Début 2011, l'ECA a donné à ces deux entités un délai au 1er janvier 2014 pour fusionner et ne former dès lors plus qu'un seul SDIS.

Sous la conduite d'un Comité de pilotage composé des municipaux en charge du feu des quatre communes, les démarches administratives ont été menées à bien, un nouveau règlement ainsi qu'une convention intercommunale ont été élaborés puis adoptés par les différentes autorités.

Le 1er janvier 2014 voyait donc l'avènement du **SDIS Ouest-Lavaux**. Ce service se base sur trois casernes idéalement disposées sur le territoire qu'il recouvre : Pully à La Clergère, Lutry aux ch. des Champs et Belmont-sur-Lausanne à la rte d'Arnier. Le bureau de l'Etat-major est situé au sous-sol du bâtiment administratif de Paudex.

## Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### Etat-Major

Commandant	Maj Olivier GAY
Remplaçant du cdt	Cap Yann TORNARE
Chef de l'instruction	Cap Yves SCHLIENGER
Chef matériel	Cap Gilles LASSUEUR
Quartier-Maître	Cap Sébastien BAEHLER
Chef du site de Pully	Cap Sébastien CORNUZ
Chef du site de Lutry	Cap Eric BEZENÇON
Chef du site de Belmont	Cap Yann TORNARE
Secrétaire	François WULLIEMIER

### Le SDIS Ouest-Lavaux en chiffres

Etat-Major	7
Officiers	19
Sous-officiers	41
Appointés et sapeurs	107
Recrues	<u>34</u>
<b>Total effectifs</b>	<b>208</b>

## Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX

Conformément à la Loi sur les communes (LC) et à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), la Convention intercommunale prévoit que les Municipalités des communes partenaires nomment une Commission consultative du feu de dix membres.

Sa composition pour 2014 a été la suivante :

- M. Daniel DELAPLACE, Président, Conseiller municipal de Belmont
- M. Gérald FONTANNAZ, Conseiller municipal de Paudex
- M. Martial LAMBERT, Conseiller municipal de Pully
- M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Conseiller municipal de Lutry
- M. Didier CORNUZ, Pully
- M. Kilian DUGGAN, Lutry
- M. Jean-François FARINELLI, Paudex
- M. Claude-Alain MORET, Belmont
- Maj Olivier GAY
- Cap Yann TORNARE

La Commission du feu s'est réunie à 4 reprises pour notamment :

- présenter l'organisation ;
- examiner le budget 2014 (1<sup>er</sup> exercice) ;
- examiner le budget 2015 ;
- valider les propositions soumises par l'Etat-Major ;
- présenter l'audit demandé par l'ECA (VIDIS-Vision intégrée défense incendie et secours 2020-2025)

### Etat-Major

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois afin :

- d'organiser et planifier les nouvelles structures du SDIS ;
- d'assurer la direction et la gestion du corps ;
- d'étudier le renouvellement du matériel et des véhicules ;
- d'établir le programme des exercices 2014 et 2015 ;
- de représenter le SDIS Ouest-Lavaux dans diverses manifestations, à savoir : rapport des officiers de Lausanne, monument aux morts des sapeurs-pompiers, rapports de l'APOL et de Police Lausanne-Est, rapport de l'ORPC des régions Pully et Lavaux-Oron, assemblée de la FVSP (Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers), etc. ;
- d'assister aux diverses séances organisées par l'ECA.

cela représente, pour l'état-major, 2'113.30 heures de travail administratif.

Il est à rappeler que les heures précitées ne font pas partie des heures d'exercices, ni des heures d'interventions, mais qu'elles correspondent à du travail administratif de gestion, d'organisation et de représentation.

### Exercices 2014

Le programme des exercices 2014 pour les sections DPS, DAP et recrues a été préparé par le responsable de l'instruction, le cap Yves Schlienger.

#### Récapitulatif des exercices

Exercices DAP	18
Exercices DPS	80
Exercices ARI	50
Exercices Recrues	24
Cours de cadres Off s-off	6

cela représente : 5'444.75 heures d'exercices effectuées par l'ensemble des pompiers du SDIS Ouest Lavaux.

Les sections DPS ainsi que les recrues ont pu s'entraîner au maniement de la lance ainsi que le comportement dans des maisons en feu lors de journée de formation au centre de la protection civile à Gollion.

En plus des exercices :

- formation continue pour les chauffeurs poids lourds ;
- préparation des élèves au permis C1 118 ;
- préparation des candidats aux divers cours cantonaux ;
- cours techniques : ECA – AVISP (**A**ssociation **V**audoise des **I**nstructeurs **S**apeurs-**P**ompier).

## Instruction

Basée sur les directives cantonales de l'ECA et de la FSSP, l'instruction s'est déroulée au niveau des sections.

Le programme des exercices, pour le DAP, le DPS, les porteurs ARI (**A**ppareils **R**espiratoires **I**solants) et les recrues, a été préparé par le Cap Yves Schlienger.

## Cérémonie de fusion

Samedi 17 mai 2014, a eu lieu à Pully, la cérémonie officielle scellant la fusion des SDIS, cérémonie qui a réuni tous les soldats du feu, les autorités des quatre communes et divers invités (cadres de l'ECA, des corps de police, de la Protection civile, etc.).

Après avoir écouté les allocutions de MM. Martial Lambert, Municipal du feu de Pully, Olivier Gay, Commandant du SDIS Ouest-Lavaux, Laurent Fankhauser de l'ECA et Daniel Delaplace, Municipal de Belmont et Président de la Commission consultative du feu, l'assistance a pu découvrir l'emblème de ce nouveau corps de pompiers.

Un succulent repas, au cours duquel chacun a pu constater la remarquable ambiance qui règne déjà entre les troupes qui proviennent des deux anciennes unités, a mis un terme à cette journée.



## Recrutement

Le 6 novembre 2014, a été organisé, à la Grande Salle de Paudex, le recrutement pour le SDIS Ouest-Lavaux.

Ont été informés du recrutement, les habitants des Communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully nés entre 1974 et 1996. Une soixantaine de personnes étaient présentes. 30 d'entre elles ont été recrutées afin d'effectuer leur école de recrue. Un recrutement auprès du personnel communal de Pully et Lutry a été organisé pour les interventions de jour. 7 employés communaux de la Ville de Pully et 4 de Lutry ont été intéressés à suivre la formation de pompier afin de participer aux interventions de jour.

## Cours cantonal de formation

En 2014, les officiers, sous-officiers et sapeurs, soit 224 personnes, ont suivi 248 jours.

## Journée technique des commandants de la Région lausannoise

La journée technique a été organisée par l'ECA. Lors de cette journée, différents thèmes ont été organisés par le SDIS de Malley.

## Rapport des commandants de la Région lausannoise

Il a été organisé par le SDIS Malley. Les commandants de la Région lausannoise se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Prilly. Lors de ce rapport, l'inspecteur régional, maj. Pascal Delessert, et l'inspecteur S.D.I.S. maj. Christian Ménétrety nous ont informés des nouvelles directives de l'ECA.

## Acquisition de matériel et équipement

Le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition, pour un montant Fr. 67'020.-, de matériel afin de renouveler l'équipement personnel, le matériel d'instruction et celui d'intervention.

L'ECA a mis à disposition pour les trois sites : 3 télévisions avec système info alarme, des tablettes pour véhicules, des ceintures de maintien en remplacement des ceintures de sauvetage.

## Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers

L'assemblée vaudoise des délégués sapeurs-pompiers a été organisée par le SDIS Riviera. Lors de cette assemblée, plusieurs concours ont été organisés. Le SDIS Ouest-Lavaux a participé brillamment au concours motopompe avec une deuxième place, au concours ARI avec une équipe à la deuxième et une équipe à la quatrième place. Quatre sapeurs-pompiers ont participé au gymkhana : en cat. d'âge -31 ans : Bezençon David (4<sup>ème</sup>), 31 à 40 ans : Olivier Abetel (9<sup>ème</sup>) et Daniel Ganière (7<sup>ème</sup>), + de 41 : Laurent Guérin (7<sup>ème</sup>).

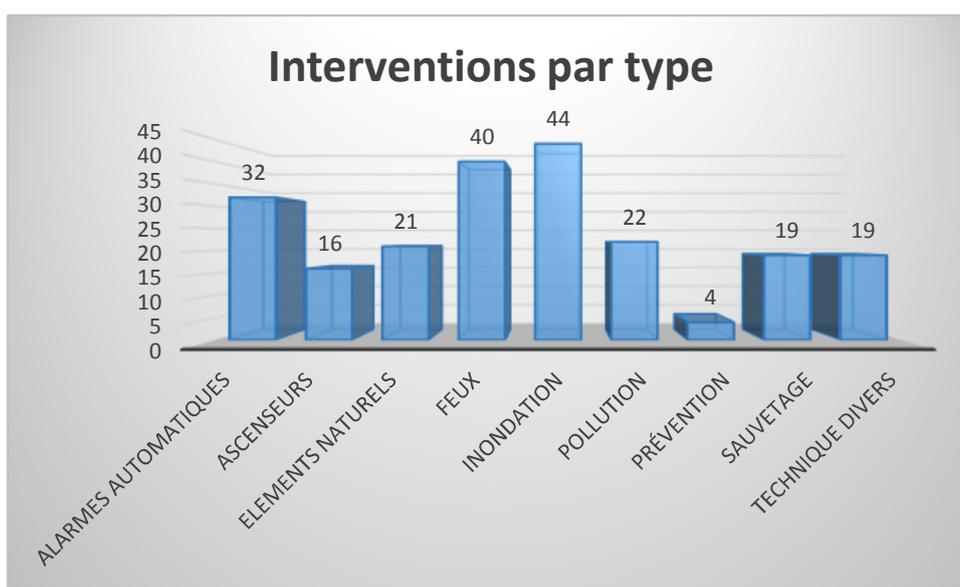
## Démissions et départs

Plusieurs officiers, sous-officiers et sapeurs ont fait valoir leur droit à la retraite ou ont démissionné pour diverses raisons. Les membres ayant servi durant une période de 20 ans et plus recevront un diplôme de la FVSP.

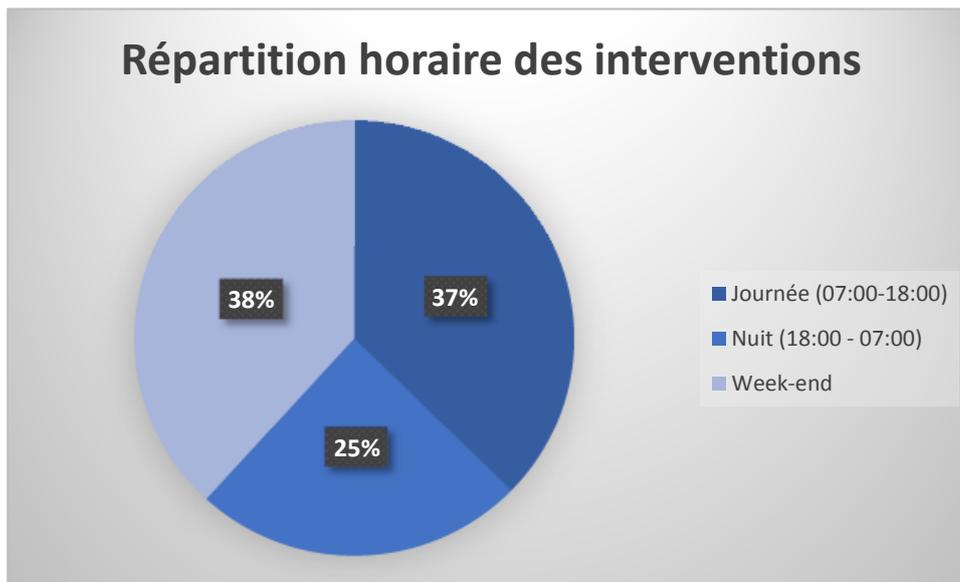
## Interventions

En 2014, le SDIS Ouest-Lavaux est intervenu à 217 reprises. Ces interventions sont réparties de la manière suivante :

### Répartition des interventions selon leur type :



## Répartition des interventions dans le temps :



## Activités sportives

Le SDIS Ouest-Lavaux a participé à plusieurs manifestations sportives organisées par les sociétés locales des 4 communes.

Afin que les pompiers puissent se préparer physiquement, une salle de gym a été mise à disposition des membres du SDIS.

**Le personnel du SDIS Ouest-Lavaux a été mis à disposition des communes** afin de garantir la sécurité lors du **1er août sur les 4 communes**.

En plus et selon demande spécifique des communes, le SDIS a été engagé pour :

- la course « à travers Pully » ;
- le Festival « Pully-Lavaux à l'heure du Québec » ;
- le « Marathon de Lausanne » ;
- l'encaissement des entrées lors de la Fête des vendanges de Lutry ;
- l'organisation du parcage lors de manifestations sur la Commune de Paudex.

## Conclusions de la Municipalité

Au terme de cette première année d'activité, nos remerciements s'adressent aux 208 sapeurs du corps Ouest-Lavaux. Ils ont assumé toutes les interventions en consolidant, en parallèle, les structures administratives du nouveau corps de défense incendie et de secours.

Leurs qualités d'adaptation, leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe ont une nouvelle fois fait merveille.

Sous la direction du Commandant Gay et de son Etat-Major, et malgré ce surcroît de travail, 217 interventions ont été assurées et la formation continue n'a pas été ralentie.

Sous l'égide de l'ECA une réflexion sur l'organisation de défense incendie à l'horizon 2020-2025 a même été amorcée.

Nous associons M. Stéphane Ruby, Boursier communal, et son équipe à l'excellent travail des pompiers volontaires. En collaboration avec le cap S. Baehler, Quartier-Maître, Belmont a parfaitement joué son rôle de commune boursière.

# Protection civile

## Préambule du Municipal

Ci-après, extraits du rapport annuel 2014 de Madame Corinne Brandt, nouvelle Commandante, et commentaires du Municipal en charge du dicastère.

## Introduction

Au cours de sa 17<sup>ème</sup> année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le **Comité Directeur** (CODIR), présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, et composé de MM. Daniel Delaplace, Municipal à Belmont-sur-Lausanne et Gérald Fontannaz, Municipal à Paudex, s'est notamment réuni pour vérifier les comptes 2013 et fixer les priorités du budget 2015.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune), est présidée par Mme Claudine Gygi, Conseillère communale et membre de la CCAR. Notre deuxième représentant est M. Bernard Burri, Coordinateur administratif communal. Cette commission s'est réunie à différentes reprises, avec le CODIR, pour la présentation du budget, des comptes et s'informer des projets de réorganisation de la PCi vaudoise.

## Actualités 2014

L'année 2014 pour Lausanne-Est aura été une année de transition puisque marquée par la passation de commandement du Cdt Jean-François Delessert à Mme Corinne Brandt, nouvelle Commandante, le Major Delessert ayant fait valoir ses droits à la retraite pour fin août 2014.

Son mandat aura été marqué par le développement considérable qu'a connu la protection civile. Que ce soit sur le territoire de nos trois communes, dans le canton ou ailleurs en Suisse, le Cdt Delessert a mis, durant 36 ans, ses compétences et un engagement sans faille au service de la PCi Lausanne-Est. Dans son premier rapport annuel, le major C. Brandt a tenu à relever, en dehors des larges connaissances techniques que chacun reconnaît à son prédécesseur, les grandes qualités humaines de celui qu'elle a maintenant la charge de remplacer.

Lors d'un apéritif, la Municipalité de Belmont a reçu le futur retraité pour le remercier de ses longues années de service au profit de notre collectivité et pour assurer la nouvelle commandante, accompagnée de son adjoint, de l'appui des autorités du village dans leurs nouvelles responsabilités.



## Organisation

Une Commandante, un remplaçant et un collaborateur logistique exécutent l'ensemble des tâches administratives de la protection civile des 3 communes. Un stagiaire et un apprenti complètent l'équipe des professionnels. Un chef d'engagement milicien apporte son appui à cet état-major.

## Effectifs

Il est composé de la Formation d'intervention régionale (FIR) d'une quarantaine de personnes et de 200 personnes représentant le solde du personnel actif, au sein de la Formation d'appui régionale (FAR).

Plus de 300 dossiers représentent du personnel de réserve, formé ou non formé.

Rappelons que l'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à mobiliser un contingent suffisant de miliciens PCi.

La Formation d'intervention régionale apporte une solution efficace à cette problématique. Elle regroupe, dans le Canton de Vaud, 1500 personnes atteignables par pager et opérationnelles dans l'heure, voire immédiatement pour certains éléments de conduite. Cette formation est le premier échelon d'intervention de la protection civile, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, qui englobe les partenaires des services de police, du feu, de la santé publique et divers services techniques.

## Interventions de l'ORPC

Les engagements peuvent découler de situations d'urgence, se faire d'une manière planifiée au profit de nos partenaires sécuritaires pour des missions touchant la sécurité de la population, ou de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival Pully à l'heure du Québec et le For Noise ou encore le Marathon mais aussi de manifestations nationales (Conférence « Euphrate » en janvier à Montreux; Air 14).

### AIR 14

En août et septembre, le meeting aérien AIR 14 s'est déroulé sur la base aérienne de Payerne pour fêter les 100 ans des Forces aériennes suisses, les 50 ans de la Patrouille suisse et les 25 ans du PC-7 Team. Les risques inhérents à une telle manifestation, ainsi que l'affluence record qu'elle a suscitée, en ont fait un événement hors normes, également au plan de la sécurité.

En cas de catastrophe ou de grave accident impliquant un nombre important de victimes, il est indispensable de pouvoir disposer, en peu de temps, d'une infrastructure permettant de répondre aux nombreux appels téléphoniques des parents ou des proches qui sont à la recherche d'informations concernant d'éventuelles victimes. Une cellule doit pouvoir être mise en œuvre dans les deux heures suivant la demande.



La région de Lausanne-Est, associée à celle de Morges, a reçu la mission de former puis de se tenir prête à mettre à disposition du personnel formé à cette tâche sur toute la durée de la manifestation.

## Plan canicule

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est, la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. La gestion de l'exploitation du courrier et du recensement prospectif est effectuée par les secrétariats municipaux respectifs. Les seniors bénévoles, assurant un partenariat avec la milice pour les visites lors du déclenchement de l'opération, suivent une séance d'information et ont été remerciés personnellement pour leur engagement et leur disponibilité.

## Réforme de la Protection civile vaudoise

Les Présidents des Comités directeurs des 19 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. M. Lambert préside cette assemblée dont l'objectif reste la réforme vaudoise avec la régionalisation prévue par le projet « AGILE », soit le passage de 21 anciennes régions datant de 1995 pour passer à 10 régions ; ceci pour maintenir ainsi une PCI crédible et apte à répondre efficacement aux défis représentés par les risques et dangers potentiels identifiés.

## Conclusion de l'ORPC

Sécurité, obligation de servir, évaluation des besoins essentiels, coordination, chaîne de sécurité, partenariat, engagement, solidarité, modernité, sont les mots courants utilisés par les officiers et professionnels pour transmettre leur meilleure motivation et faire face aux divers engagements.

Comme l'écrit la Commandante Brandt en conclusion de son rapport, toute situation est prise en considération par ce service sécuritaire, allant d'un simple ravitaillement en situation d'urgence jusqu'à un engagement beaucoup plus lourd dans le cas d'une catastrophe naturelle ou autre.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre ses diverses collaborations avec ses partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.

## Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC, pour leur travail en faveur de la population de l'Est lausannois ou pour leur participation à des événements qui dépassent les frontières de notre région.

# CONCLUSION DU MUNICIPAL

L'année 2014 restera marquée par l'inauguration de l'extension du collège et la première année d'existence du SDIS Ouest-Lavaux. D'autres objets, moins spectaculaires mais aussi indispensables à la bonne marche du village, ont parallèlement été menés à bien grâce à l'engagement et aux compétences du personnel communal et des intervenants extérieurs.

Merci aussi à mes collègues municipaux et aux élus communaux et intercommunaux pour leur appui constant lors de l'élaboration puis de la concrétisation des réalisations de ce dicastère toujours aussi passionnant.



Daniel DELAPLACE, Municipal

# ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

*Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale*



## ÉCOLES

### PETIT LEXIQUE

Années 1 à 4H	Premier cycle primaire
Années 5 à 8H	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11H	Voie générale ou Voie pré-gymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
DEP 1-2	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire

HarmoS (H)	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAP	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire options

### PRÉAMBULE

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009. Depuis cette date, l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires ont six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut. Avec l'achèvement des travaux d'extension de la 3<sup>ème</sup> étape de son centre scolaire, Belmont répond ainsi aux directives.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires en arrêtant une nouvelle organisation, la création de deux établissements scolaires a été entérinée par le Conseil d'Etat en septembre 2012, soit :

- un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8 HarmoS,
- un établissement secondaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 9 à 11 HarmoS.

Les conventions scolaires signées avec Pully ont été réactualisées afin de répondre à cette réorganisation. Le règlement du Conseil d'établissement fait également partie de cette réorganisation. Durant l'année 2014, le groupe de travail composé des Municipaux de Pully, Paudex et Belmont, ainsi que des services y relatifs, s'est réuni à de nombreuses reprises. La rédaction de ces documents a nécessité des aller-retours avec le Service des communes et du logement (SCL) pour diverses questions de fond et de forme. Finalement ces deux objets, ayant reçu un préavis favorable du SCL, seront soumis par voie de préavis aux trois communes durant le printemps 2015. L'objectif est que ces deux objets entrent en vigueur lors de la rentrée scolaire 2015. Il est à noter qu'ils doivent être acceptés par les trois communes « partenaires » pour être ensuite approuvés par la Cheffe du département concerné afin d'entrer en force.

## ÉCOLES PRIMAIRES

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée par M. Philippe Jacot. Il collabore avec cinq doyen(ne)s et forment le Conseil de Direction.

Dès la rentrée scolaire 2014, suite à l'agrandissement du Collège de Belmont, les élèves de 7P et 8P domiciliés dans la commune y sont désormais enclassés.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation, sur son site, pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

## Activités particulières

### La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé, ainsi que la mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales, sont les activités particulières liées à la prévention. Le financement des interventions du médecin scolaire, ou de diverses actions de prévention, est à la charge des communes.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les spécialistes de la Prévention routière ont visité toutes les classes (1P à 8P) de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons) et leur inculquer la prévention en général (incivilités, délits, etc..).

## Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

## Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Etablissement de Pully-Paudex-Belmont :

- dès août 2014, les classes de 6P, 7P et 8P du Collège de Belmont, participent au camp des Mosses (école à la montagne, camps de glisse pour les 8P);
- le camp de ski de Paudex, réservé aux élèves fréquentant le Collège de Paudex, soit des élèves de Paudex et/ou de Pully.



Ces camps sont financés par les communes, les parents participent également. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé la Fête de Noël des Aînés.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, organisé par la commune aux Bas-Monts, offert à tous les enseignants, ainsi qu'aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire.

Dans le cadre de l'inauguration du nouveau bâtiment, les enseignants et leurs élèves ont activement participé à cette manifestation en proposant des animations ainsi qu'un cortège emmenant tous les visiteurs du collège en direction du Musée Deutsch. A l'issue de la chantée, tous les enfants ont reçu une collation et ont pu assister au spectacle de « Bricomic ».



## Personnel – Effectifs des élèves

### Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 8P	
1-2P	Mmes Carretero Burgi et Widmer	3P	Mmes Perret et Beutler
1-2P	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P	Mmes Carro et Kopp
1-2P	Mmes Torti et Morf	4P	Mmes Hernandez et Beutler
1-2P	Mmes Santi et Oberson	4P	Mmes Hofer et Nikolic
		5P	Mmes Nestor Marques et Pousaz
		5P	Mme Roos
		6P	MM. Magnin / Schmeissner *
		6P	Mmes Vaney et Pfeiffer Ryter
		7P	Mme Pitollet
		7P	M. Chave
		8P	M. Du Bois
		8P	M. Steiger
* M. Magnin prend sa retraite le 1 <sup>er</sup> février 2015, M. Schmeissner reprend la classe			

### Effectifs des élèves

L'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1405 élèves (73 classes dont 3 classes SESAF – DEP1 – DEP2 et COES) qui sont réparties comme suit :

Classes			
2013		2014	
17	classes enfantines	18	classes 1-2P
9	classes de 3P	9	classes 3P
9	classes de 4P	9	classes 4P
8	classes de 5P	9	classes 5P
9	classes de 6P	8	classes 6P
8	classes de 7P	9	classes 7P
10	classes de 8P	8	classes 8P
1	classe développement	2	classes DEP
1	classe COES	1	classe COES
72	<b>TOTAL</b>	73	<b>TOTAL</b>

### Répartition géographique des classes

Pour 2014-2015, la répartition est la suivante :

Lieu	Nbre classes	
	2013	2014
Pully	56	53
• Annexe Ouest – Principal - Pierre d'Arvel	29	25
• Alpes	4	6
• Chamblandes	6	6
• Mallieu (y.c. classe COES)	5	6
• Chantemerle	8	6
• Fontanettaz	4	4
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
Paudex	4	4
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>73</b>

## Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	2013		2014	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully seul	56	1062	53	1009
Paudex	4	79	4	83
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>233</b>	<b>16</b>	<b>313</b>
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>1374</b>	<b>73</b>	<b>1405</b>

### PPLS et Service de santé

#### Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise (Office de psychologie scolaire).

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Nous avons à Belmont les locaux adéquats mais, lors de la rentrée scolaire 2013, les rendez-vous ont été déplacés à Pully car le bruit engendré par les travaux ne permettait plus un travail optimal. La réorganisation du bâtiment a défini un nouveau local pour les PPLS, soit le local qui servait de dépôt aux objets trouvés et la salle contigüe. Ces nouveaux locaux ont reçu l'aval du Directeur des PPLS, Monsieur Chollet. Une fois les aménagements faits, les consultations ont repris sur le site depuis novembre 2014.

#### Service de santé

Le service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième année HarmoS. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). Suite à l'extension du collège, et au vu de l'augmentation des élèves, l'infirmerie scolaire, sise dans l'ancien collège, a retrouvé son affectation première. Ces locaux, faciles d'accès pour tous les élèves, ainsi que leurs parents, offrent également une certaine discrétion.

La doctoresse Fridelance Meloro, qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux, est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2014, le décompte de ses heures se monte à 25 heures pour diverses prestations et pour un coût de Fr. 4'553.-.

#### Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2014-2015. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h00 (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.00 par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2<sup>ème</sup> période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. A la rentrée scolaire 2014-2015, 19 enfants y sont inscrits. La salle des devoirs surveillés se situe dans le local surplombant la nouvelle salle de rythmique.

## Réfectoire « Midi-Cancoires »

A partir de la rentrée scolaire 2014-2015, le réfectoire, d'une capacité de 100 places, accueille les enfants dans des locaux neufs. « *C'est génial on dirait un restaurant, je veux venir ici tous les jours !* »... ; telles furent les premières remarques des utilisateurs.

Nous avons également changé de prestataire de repas. La Société « Concordance » livre, depuis le 25 août, des repas « en liaison froide » qui sont régénérés dans une cuisine ultra-moderne, utilisée par le réfectoire et l'UAPE, sise dans le nouveau bâtiment. Ces repas, toujours labellisés « Fourchette verte », sont facturés Fr. 13.-, inclus une participation pour l'encadrement.

Le réfectoire accueille aussi quelques enfants avec un pique-nique. La prise en charge est facturée Fr. 5.-. Lors de la rentrée scolaire, il y avait 5 enfants inscrits, puis plus que 2. Est-ce que l'envie de manger comme les copains est la cause de cette diminution d'effectif ?

Ce réfectoire est à disposition des enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

L'inscription au réfectoire se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent. Ci-après, voici l'effectif des enfants inscrits lors de la rentrée scolaire de 2014-2015.

Fréquentation du réfectoire	2012	2013	2014
Lundi	32	40	59
Mardi	26	43	68
Jeudi	44	50	68
Vendredi	31	48	62

## Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule, certes assez volumineux, permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».

Durant l'année 2014, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, assure le transport, avec beaucoup de patience. 52 enfants du primaire et 28 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal. Avec l'ouverture de quatre classes, nous avons dû ajouter une course supplémentaire le matin.

Les transports internes de ramassage scolaire sont gérés par Mme Mulhaupt. Le nouveau règlement, présenté à votre conseil communal et validé par le canton, entrera en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire 2015-2016.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité, reçoivent à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

# UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

## « Relais Cancoires »

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h55 à 13h30 pour le repas de midi;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants de la 1<sup>ère</sup> année HarmoS, le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence, justifiée par un certificat médical, peut être exemptée de facturation.

L'UAPE d'Arnier accueille les enfants des degrés 1 et 2 HarmoS. La fréquentation est au maximum pour la période de midi.

L'UAPE des grands, 3 à 6 HarmoS a déménagé dans le nouveau collège. Là aussi, la fréquentation pour la tranche de midi est au maximum. Après quelques temps d'adaptation, dans ce nouvel environnement, tout le monde a finalement trouvé ses marques.

Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, une ouverture de l'UAPE pendant les vacances scolaires a été proposée, soit pendant les relâches de février, les vacances de Pâques, cinq semaines en été et deux semaines en automne. Lors des pré-inscriptions, nous enregistrons une forte demande mais lors de la confirmation, vu le peu d'inscriptions reçues, les enfants concernés ont été accueillis « Aux Marionnettes » à Lutry. Cette solution sera reconduite pour 2015 dans la mesure des places disponibles.

## Activités 2014

### Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage, coloriage, motif en perles à souder avec le fer à repasser, pâte à sel.

### Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophores, colliers, bagues en capsules Nespresso et cartes de vœux, technique des serviettes sur boules pour Noël, animaux en coquilles de noix, mangeoires pour oiseaux en bouteilles de PET.

### Activités physiques

Utilisation de la salle de gym et du terrain de sports pour jeux mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

### Sorties

Pique-nique sur le terrain de sports; places de jeux et promenades dans le quartier; parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

### Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cakes et tartes; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

### En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers.

## Fréquentation

Nombre d'enfants					
2010	2011	2012	2013	2014	

### Âges

moins de 7 ans	27	37	40	28	34
de 7 à 10 ans	30	33	38	48	47

### Jours/semaine

1 jour/semaine	5	5	6	5	4
2 jours/semaine	17	17	17	23	18
3 jours/semaine	14	14	8	12	18
4 jours/semaine	16	27	35	29	35
5 jours/semaine	4	7	12	7	6

### Taux de fréquentation moyen en %

matin	14.2	15.6	20.5	12.1	14.6
midi	31.4	51.75	57	45	50.2
après-midi	9.5	8	6	7	7
soir	17	32.75	33.5	34	28.2

Le mercredi midi, les 2 UAPE et le réfectoire accueillent, en un seul lieu, 11 enfants pour le repas et 5 pour la matinée.



## ÉCOLES SECONDAIRES

L'année scolaire 2014-2015 a débuté le jeudi 22 août 2014, pour les 103 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris lundi 25 août à 9h00.

### Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

## Effectifs

L'établissement secondaire de Pully accueille 770 élèves, dont 124 de Belmont, répartis en 38 classes :

<b>9<sup>ème</sup> degré</b>	11 classes	(5 VG, 6 VP)	228 élèves
<b>10<sup>ème</sup> degré</b>	13 classes	(7 VP, 6 VSG)	268 élèves
<b>11<sup>ème</sup> degré</b>	13 classes	(8 VSB, 3 VSG, 2 VSO)	260 élèves
<b>Classe « Ressources »</b>	1 classe		14 élèves

La répartition structurelle des 770 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 26%
- voie pré-gymnasiale (VP) 39%
- classe « Ressource » 2%
- voie secondaire à options (VSO) 4%
- voie secondaire générale (VSG) 8%
- voie secondaire baccalauréat (VSB) 21%

Il est à noter que les élèves de la voie secondaire de baccalauréat des Communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux sont compris dans le pourcentage VSB susmentionné.

Les 770 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 <sup>ème</sup>	6	VP	<b>128</b>	22
	5	VG	<b>100</b>	17
10 <sup>ème</sup>	7	VSB	<b>169</b>	22
	6	VSG	<b>99</b>	14
11 <sup>ème</sup>	8	VSB	<b>165</b>	24
	3	VSG	<b>65</b>	18
	2	VSO	<b>30</b>	7
Développ.	1		<b>14</b>	0

Les options spécifiques de la voie secondaire pré-gymnasiale (de baccalauréat) sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

## Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

## La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

## Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

**Atelier-chanson** assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (100 participants)

Ces cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel. Les cours ont lieu les lundis et jeudis, entre 12h00 et 14h00 ; chaque enseignant s'occupant d'un groupe d'élèves.

Les élèves, âgés de 12 à 15 ans, interprètent des chansons qu'ils ont choisies à la suite d'une séance d'écoute lors de laquelle tous les élèves participent et où chacun peut présenter un ou plusieurs morceaux qu'il va proposer à ses camarades et qui feront partie du répertoire chanté sur scène.

Les élèves de l'atelier-chanson chantent et s'accompagnent eux-mêmes : au piano, à la batterie, à la guitare, au violon ainsi qu'avec d'autres instruments, au gré des participants (saxophone, basse, accordéon, ...), avec l'aide de leur enseignant.

Quatre concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant une salle comble de 450 personnes. L'Atelier-Chanson se produit également chaque année durant les cérémonies des promotions, à fin juin-début juillet. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour chansons » des écoles primaires de Pully-Paudex-Belmont.

**Atelier Terre** assuré par M. S. Kroug (élèves de la 8<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> –15 participants maximum)

L'Atelier Terre est une initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 5 élèves, pour l'année 2014-2015, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise, les techniques de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully (OCOM et option modelage). L'enseignant s'est formé avec M. José Campo, céramiste à Lausanne, ainsi qu'avec Mme Zoé Genêt, céramiste à Vevey et formatrice HEP.

**Atelier Théâtre** assuré par Mmes I. Pospisil et S. Gugler (20 participants)

Ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux représentations publiques de l'Atelier Théâtre auront lieu à la Grande salle de Belmont durant l'année scolaire.

La Grande Salle de Belmont est mise gratuitement à disposition pour ces deux soirées et les jours précédents pour les répétitions. Les élèves, âgés de 13-14 ans jouent des saynètes de leur production. Les décors et les costumes sont également des créations "maison", autre occasion d'exprimer sa créativité. Les cours ont lieu dans la salle de projection du collège Arnold Reymond, les mardis de 12h15 à 13h30.

**Cours facultatif de robotique** assuré par MM. A. Réglat et F. Voutaz (élèves de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> – 18 participants)

Le cours facultatif de robotique propose d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le Collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT, 2 robots EV3 et le matériel Lego nécessaire à leur construction.

Lors de la fin d'année scolaire 2013-2014, le cours était organisé par Mme S. Tumbiolo et M. F. Voutaz pour un total de 18 élèves. Ces élèves, organisés en 2 groupes, ont participé le 5 avril 2014 à la coupe Roberta organisée par l'EPFL ; ils se sont classés 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>.

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, le cours a été repris par M. A. Réglat. Avec un effectif de 20 élèves, un groupe a participé au concours de la « First Lego League »(FLL) à l'EPFL, le 29 novembre 2014, et s'est classé 7<sup>ème</sup>.

**Programmation internet** assuré par M. G. Guerra (élèves de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> – 6 participants)

Ce cours a pour but d'amener les élèves à des compétences de programmation, dans les langages html, suffisantes pour assurer la maintenance du Site Internet du Collège Arnold Reymond.

**Cours facultatif "TOP-MODE"** assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 10<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> - 14 participants)

Ce cours accueille actuellement 2 groupes de 7 élèves chacun (nombre de participants maximum), issus des voies VP et VG, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> années. Même si cette année, il n'y a que des participantes, le cours est ouvert aux garçons.

Il donne la possibilité, aux élèves qui le désirent, de poursuivre les cours d'ACT (activité créatrice sur textile) qui ne sont plus à leur programme. Les élèves y revoient certaines bases, les enrichissent et choisissent ce qu'ils désirent réaliser en fonction de leurs capacités.

Comme c'est la première fois que ce cours est donné, l'enseignante n'a pas souhaité proposer un but final du type "défilé de mode" ; les élèves semblent satisfaites de cette situation.

**Journal "Noir sur blanc"** - Rédacteur en chef : M. B. de Rham (15 participants)

Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Durant l'année scolaire 2014-2015, une quinzaine d'élèves participe à l'élaboration du journal de l'école qui paraît quatre fois dans l'année scolaire. Lors des comités de rédaction, les sujets qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'Etablissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève rédige son/ses article(s) et le/les corrige le cas échéant.

**Sport scolaire facultatif** assuré par Mme N. Bersier (340 participants)

Le sport scolaire facultatif rencontre toujours plus de succès auprès des élèves, malgré un certain nombre d'abandons durant l'année. Toutefois, des difficultés sont rencontrées lors du recrutement des enseignants en raison des salaires proposés, qui sont payés par la commune, mais remboursés à 80% par le canton. De plus, certains sports ont dû être annulés en raison du manque d'inscriptions. L'escrime a fait son entrée et a attiré les jeunes élèves.

Cours organisés en 2014 et nombre de participants :

Natation synchronisée (7 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup> )	20	Football féminin	12
Escrime	18	Athlétisme	24
Natation (4 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> )	22	Unihockey (9 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup> )	16
Natation (7 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> )	17	Unihockey (7 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> )	28
Basketball mixte (9 <sup>ème</sup> à 11 <sup>ème</sup> )	30	Badminton	14
Basketball mixte (7 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> )	25	Skateboard	42
Volleyball	25	Course à pied	12
Futsal (8 <sup>ème</sup> à 9 <sup>ème</sup> )	22		

### Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9<sup>ème</sup> et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11<sup>ème</sup>. La plupart des classes de 10<sup>ème</sup> ont participé à des échanges linguistiques avec la Suisse allemande et l'Allemagne.

### Divers

- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances;
- soirée avec le Préfet « prévention violence » (gendarmerie, police, préfecture).

## Comité des élèves

Un comité des élèves, encadré par deux enseignants, propose des animations telles que des journées à thème (élégance, déguisée) et un bal pour les 11<sup>ème</sup>.

## Concours Junior Web Award à Zürich

Une classe de Pully (9<sup>ème</sup> année) a remporté cette année le « Junior Web Award » de Zürich. Le but du concours consistait à créer un site Internet.

## Cyberdéfi 2014 ([www.cyberdefi.ch](http://www.cyberdefi.ch))

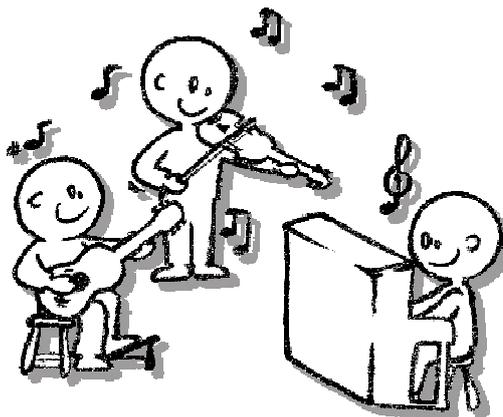
Le concours Cyberdéfi propose aux classes de relever des défis scolaires en tous genres. Une bonne partie met en évidence une utilisation des MITIC (Médias, images et technologies de l'information et de la communication).

Au « Cyberdéfi 2014 », deux classes de Pully (10<sup>ème</sup> année) ont réussi de très bons résultats puisque l'une d'elles a remporté la compétition et, la seconde, est arrivée à une très honorable 5<sup>ème</sup> place (sur 31 classes participantes).

## Ecole de musique de Pully (EMP)

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. La Municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité. La direction de l'EMP est assurée par M. Alain Chavaillaz.

Le Site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : [www.empully.ch](http://www.empully.ch). Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



## Loi sur les écoles de musique

Belmont subventionnait l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène, jusqu'au 31 juillet 2012. Tous les élèves habitant Belmont, qui suivent les cours de l'EMP, sont subventionnés.

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique (LEM). Ce projet de loi très attendu, est arrivé dans une phase concrète de réalisation. En effet, la constitution de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) a eu lieu le 1er janvier 2012. Cette Fondation est constituée de 17 membres, dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 délégués par les Autorités communales, soit un par district.

Le montant socle versé par les communes passera progressivement de Fr. 4.50 en 2012 à Fr. 9.50 en 2018. Pour 2014, c'est Fr. 6.50 par habitant qui ont été versés. Les montants ainsi collectés seront versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite ([www.multisite.ch](http://www.multisite.ch)) et de ce fait la commune ne leur verse plus de subventions directes.

# ŒUVRES SOCIALES

## Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AFJ	Structure d'accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

## Office régional de placement

Au niveau communal, l'activité pour les demandeurs d'emploi se résume à l'établissement des attestations de résidence pour qu'ils puissent s'inscrire à l'Office régional de placement de Pully. Ces attestations sont remises gratuitement.

## Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En 2014, nous n'avons pas eu de demande de soutien pour des camps scolaires. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la Commission sociale.

## Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées. Il s'agit des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Renens, Romanel-sur-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

Les personnes à mobilité réduite disposent de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Le bureau de coordination est chargé de planifier et de coordonner les transports individuels en faveur des personnes à mobilité réduite.

Les transports proposés 7/7 jours peuvent concerner les courses :

- thérapeutiques (pour se rendre chez le médecin ou à un lieu de traitement médical) ;
- à but professionnel ou de formation (ateliers) ;
- pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour (CAT, UAT) ;
- de «loisirs» (courses nécessaires pour les activités liées à la gestion de la vie quotidienne, sociale ou culturelle).

Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire.

Une carte de légitimation personnalisée est alors adressée au client donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Par analogie aux personnes qui recourent aux transports en commun, une participation initiale par trajet est demandée au bénéficiaire. A l'exception de quelques communes périphériques, les forfaits maximum reconnus, pour subsidier une course (trajet aller simple de 10 km), peuvent atteindre respectivement Fr. 35.50 pour une course avec Taxi-Services et Fr. 54.50 pour une course avec la Fondation THV (Transport Handicap Vaud). Pour Belmont, la participation en 2014 a été de Fr. 2'400.-.

## **AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport, par le Conseil d'Etat, qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

L'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (Régionalisation de l'Action Sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association Régionale d'Action Sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21<sup>ème</sup> année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

## **Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)**

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale, nous recevons deux fois par année la liste des bénéficiaires qui sont 25 au 31 décembre 2014.

## Régionalisation de l'Action Sociale (RAS)

Le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes, est présidé par Mme Lydia Masméjan, Municipale de Pully, élue lors de l'Assemblée générale du mois de juin. La Commune de Belmont fait partie de la Commission de gestion de la RAS.

## ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

### Situation des accueillantes en milieu familial

Les AMF, agréées par le réseau, bénéficient d'une autorisation d'accueil qui fixe le nombre maximum et l'âge des enfants à accueillir simultanément. Celle-ci est définie sur la base de différents critères, tels que la stabilité familiale de l'AMF, l'expérience avec les enfants et l'adéquation du logement. Les AMF reçoivent un contrat de travail et s'engagent à respecter leur cahier des charges en offrant un accueil de qualité aux enfants et en collaborant avec la Structure AFJ.

Au 31.12.2014, la Structure AFJ comptait 27 accueillantes, soit 4 de plus que l'année précédente. En comparaison avec 2012, année où le nombre d'AMF était identique, le nombre d'heures d'accueil a progressé de plus 5%, avec un taux de remplissage plus conséquent et des horaires complets, offrant peu de place pour les « demandes de dépannage ».

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'AMF agréées	32	34	27	23	27
Nombre d'enfants au 31.12.	125	129	135	132	132
Nombre d'heures d'accueil	80'497	87'393	92'349	93'838	97'339

En 2014, la coordinatrice a rencontré 24 personnes intéressées par l'activité d'AMF, parmi lesquelles 7 ont été agréées. 3 AMF ont donné leur congé en vue de reprendre une activité professionnelle à l'extérieur de leur domicile. 203 demandes de parents ont été enregistrées pour un total de 218 enfants. 55 sont toujours en liste d'attente ou en cours de proposition.

Heures d'accueil des enfants en 2014		AMF agréées en 2014	
Lieu d'accueil	Nbr. d'heures	Lieu de domicile	Nbr. d'AMF
Pully	55'925	Pully	15
Paudex	7'401	Paudex	2
Lutry, La Croix	18'140	Lutry, La Croix	6
Belmont	13'873	Belmont	4
<b>Total</b>	<b>97'339</b>	<b>Total</b>	<b>27</b>

## La qualité d'accueil et l'enfant à tout prix

Il est à noter que, malgré ces améliorations, l'activité d'AMF reste une activité professionnelle accessoire, dans la mesure où la Structure AFJ ne peut garantir un volume de travail minimum et donc un revenu régulier. Le taux d'activité dépendant à la fois de la demande des parents ainsi que de la disponibilité et des souhaits de la collaboratrice, le nombre et l'âge des enfants tels que définis dans l'autorisation d'accueil ne peuvent en effet être garantis.

Cette activité s'adresse donc à des candidates bénéficiant d'une stabilité familiale et financière. La perte de cette stabilité – par un changement d'état civil par exemple - peut fragiliser l'AMF si l'activité d'accueillante devient sa seule source de revenu. De telles situations engendrent des tensions entre la recherche d'un revenu minimum et le respect des standards de qualité d'accueil des enfants, tels que définis par la LAJE et par la Structure AFJ. Une problématique largement traitée durant l'année 2014.

## La vie de la structure AFJ

La Structure AFJ est composée d'une coordinatrice et d'une collaboratrice administrative à temps partiel. Ces deux postes nécessitent à la fois de bonnes connaissances professionnelles – à noter que les connaissances juridiques sont de plus en plus sollicitées - et de solides compétences relationnelles.

La coordinatrice assure, entre autres, la gestion des autorisations d'accueil – dans le respect des standards de qualité -, la liste d'attente et les placements. Outre la responsabilité du contrôle et de la surveillance des AMF, la coordinatrice leur apporte un soutien éducatif et développe la formation continue de proximité.

Des analyses de pratique, encadrées par un superviseur, sont notamment organisées afin de permettre aux AMF d'échanger sur leur expérience. En outre, des Relais-contacts sont organisés dans les locaux de l'UAPE « Les copains d'abord », permettant aux AMF de suivre des cours avec un professionnel, sur le thème de la petite enfance, et aux enfants de jouer dans des espaces ludiques.

La collaboratrice assure, quant à elle, le suivi administratif des dossiers (contrats, décomptes mensuels, salaire et facturation). Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, le taux d'activité du poste a été élevé de 30 à 50% au 1er janvier 2014. Celui-ci reste toutefois sous-évalué, au vu des conditions de travail actuelles. En effet, si les récentes modifications contractuelles ont permis de gagner en clarté, elles ont également généré une charge de travail supplémentaire (saisie manuelle des données dans de multiples fichiers). L'introduction du nouveau logiciel de gestion, prévue durant le 1er semestre 2015, devrait permettre de stabiliser la situation et de concentrer l'énergie sur le suivi qualitatif des dossiers.

Le nouveau logiciel offrira, en outre, une meilleure visibilité des places d'accueil en attente, ou en cours de placement, pour l'ensemble du réseau et une traçabilité des prestations utilisées par chaque enfant.

## LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

### Centre de vie infantile « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » a ouvert ses portes le 4 janvier 2010. Nous accueillons une quarantaine d'enfants sur la semaine avec des taux de fréquentation allant de deux demi-journées à cinq jours complets. Pour rappel, les enfants sont répartis, selon leur âge, dans les secteurs suivants :

- « nursery » : de 2 mois à 18-24 mois ;
- « trotteurs » : de 18-24 mois à 30-36 mois ;
- « moyens » : de 30-36 mois à l'âge d'entrée au cycle initial.

Le secteur « nursery » a été, dès l'ouverture, quasiment complet. En 2012, l'occupation par les « trotteurs » et les « moyens » a suivi le même chemin. La structure est relativement complète sur l'ensemble de la semaine mais, paradoxalement, certaines périodes, restent peu fréquentées ce qui fait baisser le pourcentage hebdomadaire. Les matins sont plus demandés que les après-midis.

Durant l'année 2014, le secteur « nursery » a eu un taux d'occupation de 95.42%, les « trotteurs » 93.27% et les « moyens » 86.08%. Le « manco » pour atteindre le 100% consiste en des périodes disséminées durant la journée, mais qui ne permettent pas forcément d'accueillir un enfant (sieste, fin de journée, etc...). Les enfants passent dans les différents groupes en janvier et en août selon leur tranche d'âge. Il arrive que des places libres sur le secteur « trotteurs » ne puissent être attribuées faute de place chez les « moyens » pour y passer les enfants 6 mois plus tard.

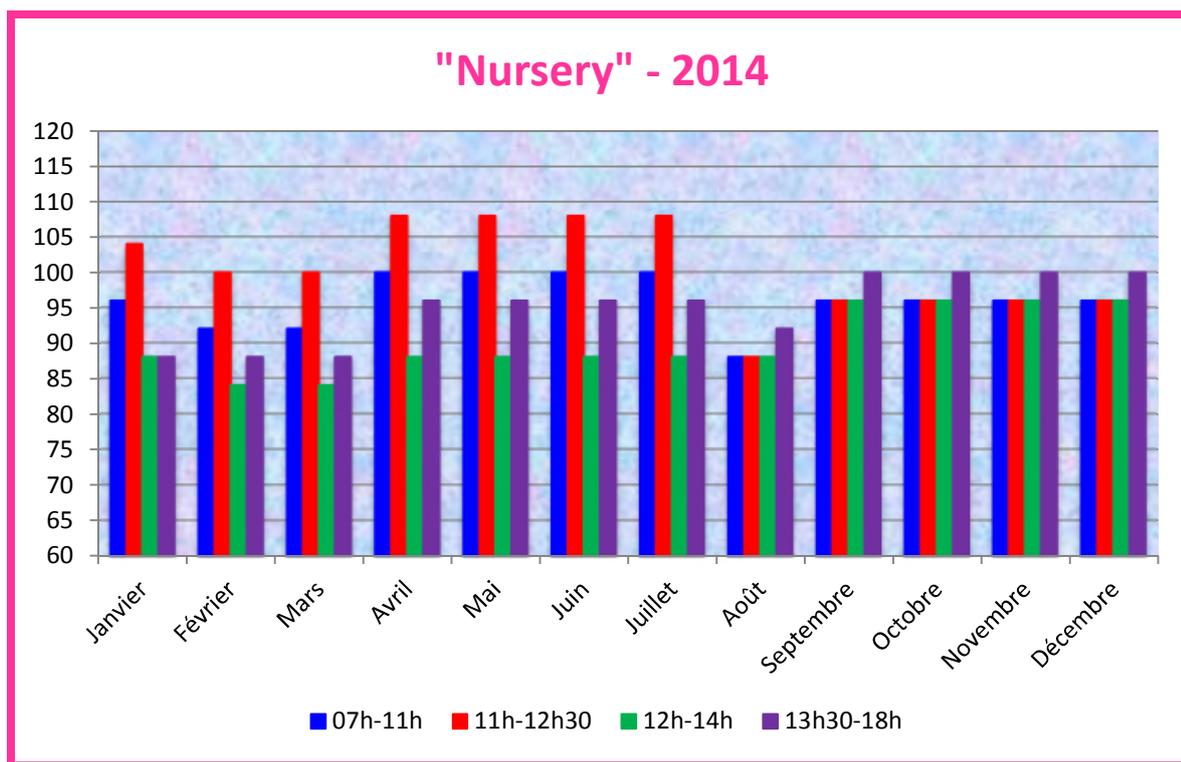
Sur le groupe des « moyens » il y a deux arrivées de « trotteurs » dans l'année (août et janvier) mais un seul départ permettant de libérer des places (lors du passage à l'école en août) de ce fait, entre août et janvier, le groupe n'est jamais complet afin de pouvoir accueillir les « trotteurs » qui doivent passer en janvier.

Les enfants accueillis aux Moussaillons viennent exclusivement de familles domiciliées à Belmont. Jusqu'en juillet 2014, la structure a accueilli, après approbation de la Municipalité, un enfant domicilié à Lutry, ceci étant donné qu'il y avait une place disponible. La facturation de la prise en charge se fait par la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents hors réseau paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00/jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

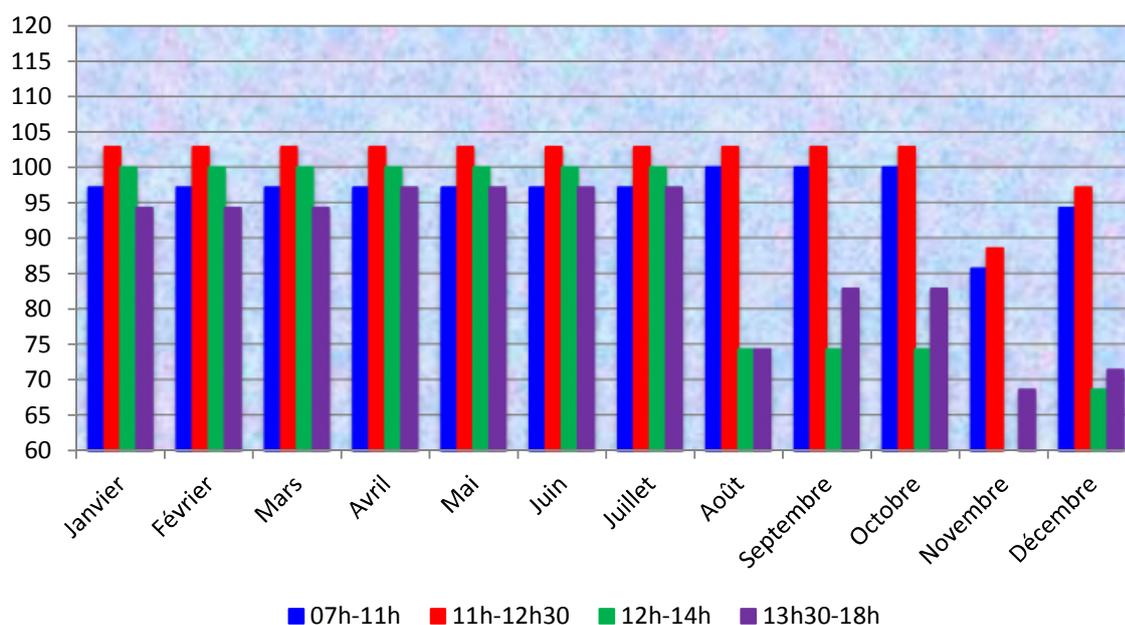
Par conséquent, et en principe, il n'y a que des personnes à haut revenu qui placent leurs enfants dans des structures hors réseau.

Actuellement, au vu de la liste d'attente d'enfants domiciliés sur la Commune de Belmont, il n'est plus possible d'accueillir des familles venant du réseau et d'autres communes.

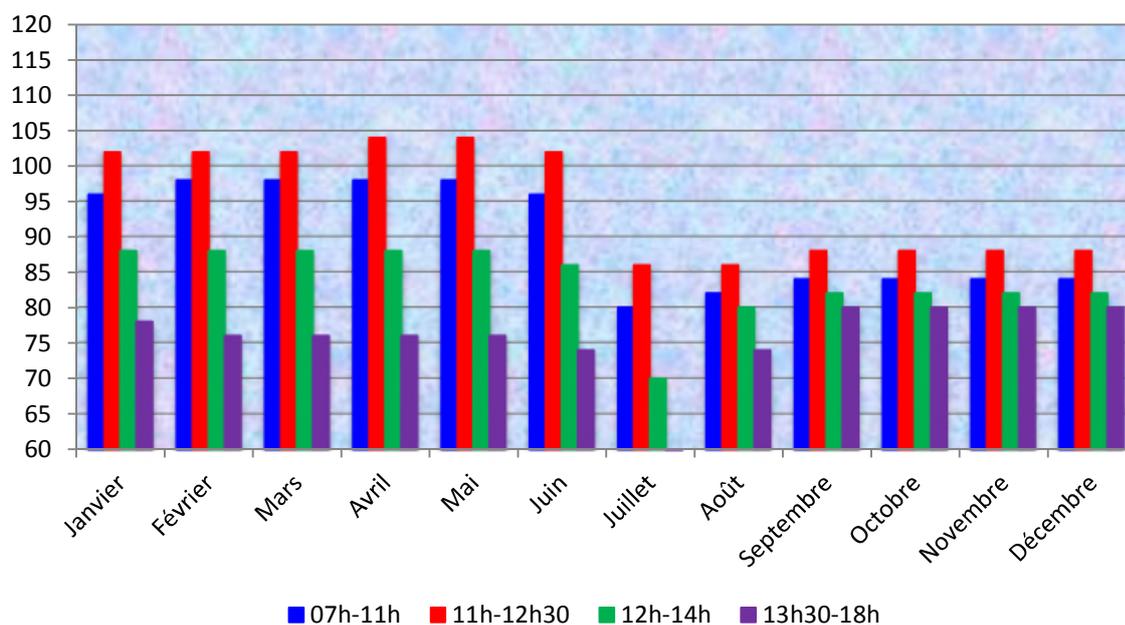
### Statistiques d'occupation



## "Trotteurs"- 2014



## "Moyens"- 2014



### Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les « trotteurs » et les « moyens », quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés, depuis la rentrée d'août, par la Société « Concordance ».



## Activités

Depuis 4 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'la bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité enfantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'la bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants ;
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum) ; à noter que les balades y sont incluses.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature ;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs ;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages ;
- sorties au marché ;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie.

### « Les Guignols »

Le jardin d'enfants privé « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 22 enfants en 2014, dont 11 sont domiciliés à Belmont, soit :

	Accueil petite enfance et maternelle	Classes 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> HarmoS
enfants de Belmont	9	2
enfants d'autres communes	7	4
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>6</b>

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel. La directrice nous a informés, fin 2014, des difficultés financières qu'elle rencontre pour poursuivre ses activités dès 2015.

## ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

### Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel », Club des Aînés, et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

### Services bénévoles

Les Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif réduit. Les bénéficiaires paient Fr. 14.- la course aller-retour au départ de Pully, Paudex et Belmont en direction de Lausanne. Pour les autres destinations, le coût est de Fr. -.80/km. La Commune de Belmont a reconduit, en 2014, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

## **Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont**

Durant les réunions de l'année, les responsables bénévoles du Comité ont relaté les points forts et fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des activités de l'association, à savoir :

- la gestion des trois écoles maternelles à Pully et à Paudex;
- les ateliers de théâtre et d'expression corporelle;
- les braderies en avril (Paudex) et en novembre (Pully);
- la mise à jour du fichier des membres;
- le baby-sitting;
- l'aide pour remplir les déclarations d'impôts;
- l'aide aux membres de la Ludothèque de Pully pour la mise sur pied d'une journée jeux des Familles à Belmont.

Le service baby-sitting est à la recherche de jeunes qui, après avoir suivi les cours Croix-Rouge, pourraient se mettre à disposition des parents qui désireraient s'absenter pour quelques heures ou pour une soirée durant la semaine ou le week-end en laissant leur(s) enfant(s) à la charge d'une personne de confiance. Les personnes intéressées peuvent prendre contact par courriel à l'adresse [babysitting@aef-ppb.ch](mailto:babysitting@aef-ppb.ch).

L'Association possède un site internet : [www.aef-ppb.ch](http://www.aef-ppb.ch), sur lequel vous trouvez tous les renseignements utiles. Le Comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Madame Maryline Belet est la Présidente de l'Association depuis 2013.

## **Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont**

Les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière, libre, des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéfices.



L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.

## **Doyens**

La traditionnelle Aubade du 1<sup>er</sup> janvier, a ouvert les festivités du 850<sup>ème</sup> de la commune. Animée par la Société de musique « L'Avenir », elle a accueilli un large public et seule notre doyenne, Mme Liliane Weber (97 ans), était présente. En effet, Monsieur Martin, le doyen, était malheureusement hospitalisé. Il a cependant reçu le cadeau traditionnel dès son retour à la maison.

## Nonagénaires

Le 1<sup>er</sup> avril, une délégation de la Municipalité, rejointe par son Syndic, s'est rendue chez M. Giovanni Zanchi, où elle fut accueillie par un somptueux apéritif sur la terrasse ensoleillée.

Le 21 juillet, Mme Schiesser et la soussignée, nous sommes rendues chez Mme Hasel Schenk, sous une pluie torrentielle, et avons écouté avec plaisir les nombreuses aventures de la nonagénaire et de son époux en partageant un moment de convivialité.

Quant aux trois autres nonagénaires, Mmes Renée Mounoud et Jolanda Gallarotti ainsi que M. Dimitrios Kokkalis, leur santé et/ou leur disponibilité n'ont pas permis d'organiser une visite. Cependant ils ont reçu le traditionnel cadeau offert à cette occasion.



# AFFAIRES CULTURELLES

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

En préambule, durant l'année du 850<sup>ème</sup> de la commune, la Municipalité a décidé d'offrir, à chaque société qui organisait une manifestation, quelques bouteilles du cru local afin d'étoffer l'apéritif. Ces dernières étaient disponibles, sur demande, auprès de la Bourse communale.

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2014 :

### Janvier

- L'Aubade du 1<sup>er</sup> janvier a eu lieu à la Grande Salle, suivie d'une collation offerte aux participants.

### Février

- Séance de coordination avec les Sociétés locales.



### Mars

- Les soirées de la Société de musique « L'Avenir ».
- Assemblée générale de la Société de développement.

### Avril

- Assemblée générale du Club des Aînés.
- Assemblée générale de « L' Avenir ».
- Chasse aux œufs organisée par la Société de développement.

### Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement, devant le Centre commercial.
- Assemblée générale de « Belmont soutient Kera Douré ».
- Spectacle de la Société de théâtre « La Grappe ».





## Juin

- Le concert de « La Clé des Chants » qui fêtait ses 10 ans d'activité.
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir » sur la place du village.
- Début des « Terrasses de l'été », animation proposée par la Société de développement.
- Réception des nouveaux habitants dans le cadre du festival « Pully-Lavaux à l'heure du Québec ».

## Juillet

- Remontée de la Paudèze avec le « Passeport-Vacances ».



## Août

- La Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement et des bénévoles, a vu affluer un nombreux public qui a pu profiter d'une soirée agréable.



## Septembre

- Tournoi de pétanque, organisé par la Société de développement, à la Rotonde des Bas-Monts.

## Octobre

- Concert organisé par « Belmont soutient Kera Douré ».

## Novembre

- Les deux soirées Loto, organisées par la Société de musique « L'Avenir ».
- La soirée de la « Concorde » organisée au Musée Deutsch dans le cadre des manifestations du 850<sup>ème</sup>. Présentation de la « Messe de Sainte Odile » suivie de la pièce intitulée « Martin ».
- Toujours dans le cadre du 850<sup>ème</sup>, la Société de développement, renforcée par de nombreux bénévoles, a préparé une brisolée géante. La journée du dimanche a été jalonnée par un culte œcuménique, des Ménestrels et un concert en fin d'après-midi, organisé par l'Association des « Concerts spirituels de Belmont-Prieuré ».



## Décembre

- Les « Fenêtres de l'Avent » ont presque été remplies cette année. Les Cancoires sportifs ont organisé leur fenêtre en accueillant, à la Grande Salle, le Chœur « Parenthèse » pour un moment musical et convivial. La commune a profité d'une fenêtre pour organiser une séance de dédicace du livre sur Belmont, édité pour le 850<sup>ème</sup>.
- De nombreux enfants sont partis, dans la nuit, à la rencontre du Saint-Nicolas, invité par la Société de développement.
- Le Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont, et la venue toujours très attendue du « Bon Enfant ». Le goûter de fête et la bûche géante, confectionnée par la présidente, ont régalé les participants.

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

**L'année 2014** a été riche en activités mais aussi en émotions, avec en particulier l'achèvement des travaux de l'extension « 3<sup>ème</sup> étape du Centre scolaire » et les manifestations y relatives dans le cadre des festivités du 850<sup>ème</sup> de la commune.

**Le collège** : avant même que les travaux soient terminés, il faut penser à l'aménagement intérieur des salles de classes, des salles spéciales et de toutes les annexes relatives au bon déroulement d'une journée scolaire et parascolaire des petits Cancoires. Quel genre de mobilier, quel matériau, quelle couleur ? Le meilleur rapport qualité-prix ! De nombreux rendez-vous, essayages, conseils, approbations et validations plus tard...le résultat est apprécié par la majorité.

Ouf ! Cependant il a fallu aussi faire quelques ajustements en fonction des utilisateurs.

**Le réfectoire et les UAPE** : nouveaux locaux, nouveau prestataire ? Pas seulement, mais la qualité et le sérieux de Jacky Show, fournisseur depuis une dizaine d'année, laissant de plus en plus à désirer, nous avons profité de la mise en fonction d'une cuisine de régénération pour contacter la Société « Concordance » qui livre à la satisfaction générale, les repas pour toutes nos structures, y compris le CVE « Les Moussaillons ».

**L'inauguration du collège** : le corps enseignant a accueilli avec plaisir la demande de participer à la cérémonie d'inauguration. Les enfants ont été à la fête durant cette magnifique journée du 8 novembre. La population de Belmont et les invités officiels aussi. Tout ceci grâce au personnel communal, largement mis à contribution, à quelques membres de sociétés locales qui n'ont pas hésité à donner de leur temps. Que tous soient, par l'intermédiaire de ce rapport, chaleureusement remerciés.

**850<sup>ème</sup> de la commune** : dimanche 9 novembre, les Concerts spirituels, la Paroisse et la Société de développement ont proposé une journée médiévale à la population. Ici encore, le génie local, l'engagement de nombreux bénévoles et l'aide non négligeable du personnel communal ont permis de sustenter et divertir un nombreux public. Merci à tous.

Et pour le reste des activités relatives à mon dicastère, je les ai accomplies avec toujours autant de satisfactions.

Que me réserve 2015 ? J'imagine un peu plus de « calme » mais on ne sait jamais ce qui attend une municipale en charge des « petits et des grands Cancoires » !

Pour conclure, je remercie tout le personnel en charge de l'accueil pré et parascolaire pour leur travail et leur engagement dans une activité qui n'est pas toujours simple. Je remercie également le personnel administratif et les services extérieurs qui sont toujours disponibles pour répondre à mes demandes.



Chantal DUPERTUIS, Municipale



# SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

*M. Philippe MICHELET, Municipal*



## SERVICES INDUSTRIELS

### *SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ*

Les activités courantes sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordements de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;
- la participation au service de piquet intercommunal.



A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

### *Alimentation électrique de la commune*

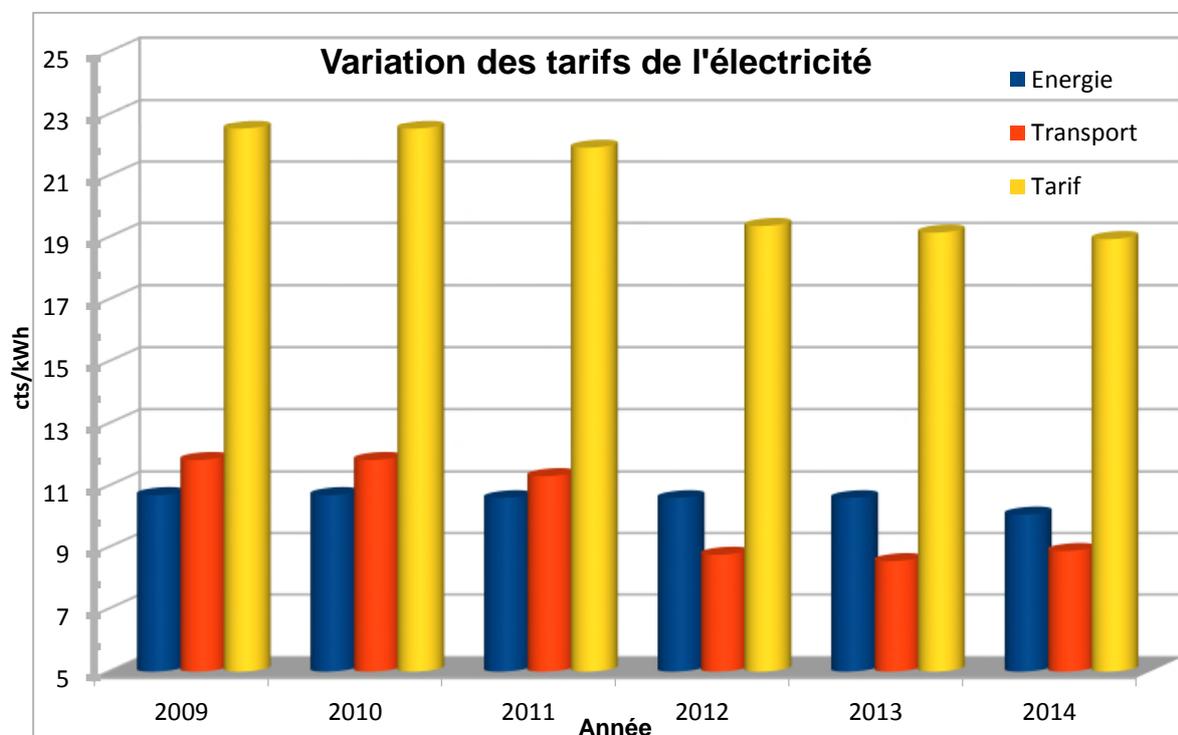
Il n'y a pas eu de grosse rupture d'approvisionnement à déplorer. Toutefois 2 interventions sur notre réseau du service de piquet intercommunal sont à relever :

- le 10 février un câble a été arraché à Pully ; ceci a eu pour conséquence de priver la commune d'alimentation électrique pendant environ 1h30 ;
- le 13 septembre le secteur Rueyres – Mouette a été privé d'électricité pendant environ 1h30 ; la cause est l'explosion d'une tête de câble provoquée par la foudre.

## Tarifs SI 2014

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :

cts/kWh	2011	2012	2013	2014
Energie	10.60	10.60	10.60	10.06
Timbre	11.31	8.76	8.55	8.88



Si le prix de la fourniture de l'énergie subit une légère baisse, le tarif de l'acheminement est maîtrisé malgré une hausse du timbre amont. Au final, le tarif intégré baisse légèrement.

## Vélos électriques

Depuis 2009, la Municipalité apporte une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont.

Les demandes satisfaites ont été les suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bénéficiaires	14	11	10	17	19	12

## Eclairage public

La Municipalité a décidé de faire procéder à une expertise afin de bénéficier d'une vue d'ensemble de l'état de notre réseau d'éclairage public. La finalité de cette étude est de permettre la mise en place d'un plan d'entretien et de modernisation de notre réseau en relation avec les futurs travaux routiers. Un plan d'éclairage devrait compléter ce plan directeur afin de garantir une cohérence dans l'éclairage des différents axes de déplacement sur notre commune.

## Pourquoi un éclairage public ?

C'est aux alentours de l'an 1000 qu'apparaît, à Cordoue, le premier éclairage public. Les premiers lampadaires, installés dans les années 1330, l'ont été à l'initiative des pouvoirs publics. L'objectif unique de cette période était de faire reculer la criminalité dans les rues.

L'éclairage évoluant avec les mœurs de la société, les objectifs actuels à atteindre peuvent être regroupés en quatre ordres :

- Sécurité, pour
  - augmenter la sécurité des biens, des personnes en ayant une action préventive.
- Confort, pour
  - améliorer le confort visuel des usagers.
- Développement économique, pour
  - favoriser les zones de commerce ;
  - augmenter la fluidité du trafic.
- Agrément, pour
  - modifier, prolonger et intensifier les cycles de la vie urbaine ;
  - augmenter l'ambiance nocturne et participer à une animation urbaine.

Les objectifs du **plan directeur** :

- Obtenir une vision générale de l'éclairage de la commune.
- Dégager les lignes directrices en vue de la mise en place d'un éclairage public répondant particulièrement aux points suivants :
  - entretien et exploitation ;
  - économies d'énergie ;
  - sécurité du trafic routier et des piétons ;
  - sécurité de l'ordre public.

Etat de notre réseau d'éclairage public

- Supports

		Luminaire		Mât	
Gradation des états		Nombre	%	Nombre	%
Neuf	< 5 ans	0	0.0	0	0.0
En ordre	5 à 19 ans	291	63.5	289	63.5
À changer	20 à 25 ans	130	28.4	129	28.4
Vétuste	> 25 ans	37	8.1	37	8.1
<b>Totaux</b>		<b>458</b>		<b>455</b>	

De plus les mâts font l'objet d'un contrôle mécanique conforme à la législation en vigueur.

- Sources lumineuses

Type des sources	Nombre	% puissance globale
Lampe à vapeur de mercure	258	65.0
Lampe à vapeur de sodium	13	3.0
Lampe à iode métallique	174	32.0
Tube fluo	13	1.0
<b>Totaux</b>	<b>458</b>	<b>100.0</b>

Sur la base de cette étude, la première mesure prise sera la poursuite du remplacement des lampes à vapeur de mercure car la vente sera interdite dès le 13 avril 2015. La modernisation des points lumineux « à changer » ou « vétuste » se fera dans le cadre de travaux routiers ou d'actions ponctuelles.

## **OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)**

### **Contrôle périodique**

En 2014, le délai de sécurité s'est éteint pour un total de 559 installations (Pully 442 - Paudex 97 - Belmont 20).

Au 31 décembre 2014, 475 installations (Pully 382 - Paudex 44 - Belmont 49), soit 3.3% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

Ainsi, 467 cas ont été clôturés lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 (942 installations concernées par un contrôle périodique non clôturé au 31.05.2014). La mise en place du contrôle des destinataires des courriers (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rappels), pour s'assurer que ces derniers soient adressés aux propriétaires des installations électriques, a permis de réduire fortement le nombre de dossiers non clôturés.

Une minorité d'entre eux (15), concerne des cas où l'attestation de sécurité est attendue depuis 2008 ou avant (Pully 13 - Paudex 0 - Belmont 2). 196 dossiers sont non clôturés, alors que 2 rappels ont été envoyés (Pully 163 - Paudex 6 - Belmont 27). Tous ces cas seront analysés d'ici mars 2015, pour que chaque commune dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer sur une éventuelle dénonciation à l'ESTI.

### **Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)**

Un nombre important d'avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (69 cas au total : Pully 47 - Paudex 4 - Belmont 18). Ce nombre est toutefois en diminution (178 cas au 31.12.2013 et 115 cas au 31.05.2014).

### **Contrôles sporadiques**

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 - Paudex 5 - Belmont 10), a effectué 59 contrôle en 2014. Le retard pris en 2013 a donc pu être comblé (nb : seulement 21 contrôles menés en 2013). 14 dossiers n'ont pas encore été clôturés.

## **Romande Energie Commerce - REC SA**

### **Conférence des partenaires**

Les deux conférences annuelles des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu le 25 juin à Bussigny et le 12 décembre à Paudex.

Les principaux points à relever de l'activité 2014 sont les suivants :

### **REC SA en 2014**

Pour rappel, les besoins fondamentaux de REC sont de disposer d'une source d'énergie et donc d'acquérir et de produire de l'énergie tout en maîtrisant son utilisation. Nous travaillons sur deux marchés :

- « Entreprises et Collectivités » ;
- « Particuliers et Indépendants ».

Six activités stratégiques sont mises au service de notre clientèle : approvisionnement, acheminement, fluides, productions tiers, services réseaux, maîtrise.

En ce qui concerne les activités commerciales, 2014 fut une bonne année, en particulier dans les domaines suivants :

- vente de kWh en marché libéralisé ;
- contrats Energies Libres ;
- vente de prestations éclairage public et maîtrise, domaine que nous souhaitons développer encore. Nous avons mis en place des audits grands consommateurs, proposant diagnostic et maîtrise de l'énergie ;
- vente de prestations réseaux, notamment fibre optique ;
- lancement des activités de commercialisation du kWh thermique (CAD), avec de nouvelles offres ;
- du photovoltaïque grande surface pour le marché « Entreprises et Collectivités » ;
- des pompes à chaleur et du photovoltaïque destinés au marché « Particuliers et Indépendants ».

## **Ouverture totale du marché de l'énergie**

Le cadre légal est le suivant :

- le Conseil Fédéral a lancé une consultation avec délai au 22 janvier pour collecter des informations.
- Des discussions et une validation au niveau des Chambres fédérales auront ensuite lieu au plus tard jusqu'à fin 2016.
- Le délai pour une demande de référendum est fixé à fin 2016 (au plus tard).
- La révision de la LApEI (loi sur l'approvisionnement en électricité) et de la OapEI (ordonnance sur l'approvisionnement en électricité) sont prévues respectivement pour fin 2016 et fin 2017, au plus tard.

Ce cadre légal est donc incertain, avec des échéances éloignées. Néanmoins, nous devons nous préparer dès maintenant à cette ouverture.

## **Contrats Energies Libres**

Pour rappel, le lancement des Contrats Energies Libres (CEL) a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et la livraison des premiers kWh Terre/Via Suisse et Romande en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Suite à une campagne de presse négative en janvier 2014, nous avons envoyé, en mars 2014, une campagne d'explication. Les premiers bons Fust ont été livrés en mai 2014 aux clients ayant opté pour Terre Romande. En octobre 2014, nous avons lancé, avec succès, une campagne auprès de 85'000 clients ciblés, afin d'essayer de les convaincre de passer de Terre Suisse à Terre Romande. Nous avons été heureusement surpris par le nombre de clients qui sont sensibles aux valeurs de ce produit.

## **Les nouvelles offres de Romande Energie dans le domaine des systèmes thermiques**

Notre métier évolue pour aller davantage vers l'efficacité énergétique. Ainsi, aux prestations, dans le domaine énergies du bâtiment et éclairage, proposées par notre nouvelle Unité d'Affaires Services Energétiques, vient s'ajouter une offre de « conseils et systèmes thermiques » pour les entreprises et les collectivités.

L'offre « conseils » comprend audit énergétique, coaching, formation et suivi de la consommation. Afin de répondre aux besoins du client en chaleur, froid et électricité, notre vision du contracting dans le domaine des « systèmes thermiques » est d'apporter diverses solutions techniques et sources d'énergie, soit chaleur par combustion, conversion froid/chaud, cogénération, conversion chaud/cogénération, photovoltaïque.

Notre gamme de prestations dans le domaine des énergies du bâtiment, dédiée à tous les propriétaires, comprend des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité, des pompes à chaleur pour la production de chaleur et/ou d'eau chaude, ainsi que des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude.

## **Activités récurrentes et spécifiques**

Parmi les activités récurrentes et spécifiques, il est à relever principalement :

- des séances bilatérales périodiques de coordination;
- des séances sur des objets techniques;
- une coordination lors d'événements touchant plusieurs GRD de REC.

## **Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont**

En 2014, le piquet « eau » de Pully est intervenu 4 fois à Belmont.

Le piquet « électricité » de Belmont est intervenu 2 fois à Pully et celui de Pully 2 fois à Belmont.

## Mini-hydraulique sur la Paudèze

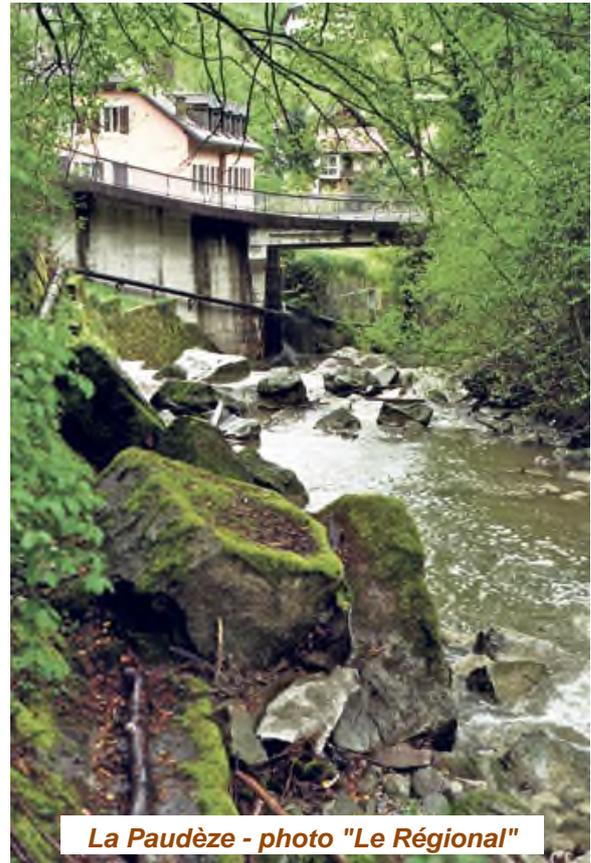
Les étapes suivantes ont été réalisées:

- mise à jour des dossiers selon les remarques des services cantonaux ;
- contacts avec les associations environnementales ;
- finalisation des dossiers pour mise à l'enquête publique pour la demande de concession et approbation des autorités cantonales.

## SERVICE DES EAUX

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.



La Paudèze - photo "Le Régional"

## Travaux suite à détection de fuite

10 interventions ont été nécessaires à la suite de fuites constatées sur le réseau de distribution de l'eau potable. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 2 interventions sont dues à des branchements privés liés d'une part, à la corrosion, et d'autre part, à la défectuosité d'une pièce;
- 7 interventions sont sur le réseau et sont liées au vieillissement du matériau ou à des perforations des conduites provoquées par la corrosion ;
- 1 intervention a eu lieu à la station de pompage de la Mouette. Suite à une défaillance de l'ordinateur de conduite du réseau, les automatismes régulant le pompage et la connexion entre les réservoirs n'ont plus fonctionné et aucun message de dysfonctionnement n'a pu être transmis. Cette situation a conduit à vider le réservoir de Chatruffe. C'est une intervention manuelle qui a permis d'alimenter le réseau depuis le réservoir de la Métraude. A la suite de cet incident, l'ordinateur a été remplacé et les procédures d'intervention complétées pour faire face à un tel événement.

## SIGIP

La mise à jour du cadastre souterrain s'est poursuivie avec le contrôle des informations introduites. Désormais cette action fait partie du « daily business » des services.

Le site [www.SIGIP.ch](http://www.SIGIP.ch) est pleinement opérationnel. Son évolution, permet dorénavant la consultation via un mobile (téléphone ou tablette). Le Comité de pilotage, qui a suivi sa mise en place et son évolution pendant 10 ans, a été dissout.

L'informatique évoluant à grande vitesse, la prochaine étape est la modernisation des outils permettant la gestion et la tenue à jour des réseaux. Actuellement, les recherches se dirigent vers des outils provenant du domaine de l'« open source ». Cette option permet une mutualisation des besoins et favorise les collaborations entre des entités publiques afin de disposer du meilleur outil pour répondre aux besoins

# TRAVAUX PUBLICS

## ***Création de couverts à conteneurs (Signal, Ecaravez et Courtillet)***

**Préavis 05/2014**

Les postes de collecte des déchets suivants ont fait l'objet de travaux :

- Route du Signal : création d'un couvert en bois, fermé sur trois faces.
- Chemin des Ecaravez : fixation de la charpente du couvert en bois contre le mur de soutènement existant.
- Chemin du Courtillet : mise en place d'un container enterré dans le prolongement de la place existante. Pose d'un revêtement bitumineux lié à la chaussée. Création d'une place permettant le dépôt des déchets encombrants. Le container destiné aux déchets verts a été maintenu.

## ***Parking d'Arnier : Réfection du bitume et marquage***

**Préavis 06/2014**

Les travaux suivants ont été réalisés durant les vacances scolaires d'été :

- purges locales de la fondation de chaussée et pose d'un nouveau revêtement ;
- inversion du sens de circulation ;
- marquage de places de parc plus larges et création de 5 places de parc supplémentaires pour les véhicules 2 roues ;
- place de tri des déchets : pose d'un nouveau revêtement, changement de la palissade en bois et préparation pour mise en place d'un point d'alimentation électrique.

## ***Route d'Arnier***

La modification de l'entrée du parking ainsi que la mise en service de l'extension du collège ont eu pour effet pervers de créer une zone d'insécurité entre le carrefour Route des Monts-de-Lavaux/entrée du parking. Cette situation a été provoquée par le comportement irresponsable de parents qui arrêtaient leur voiture dans le virage pour faire descendre leur enfant au pied des escaliers donnant accès au collège.

Afin d'éliminer cet emplacement potentiellement accidentogène, la Municipalité a pris la décision de faire poser une barrière le long du trottoir entre la route des Monts-de-Lavaux et l'entrée du parking d'Arnier. Cette disposition empêche ainsi un automobiliste de s'arrêter et d'ouvrir la portière tout en restant sur sa voie de circulation.

La barrière réduisant le gabarit du trottoir, il a été nécessaire de l'élargir afin de garantir un gabarit minimum de 1.50 ml afin de permettre le passage du véhicule de déneigement. Ces travaux ont permis la mise à jour d'un drainage complètement obstrué en pied de talus. Nous avons profité de ces travaux pour le changer.

## ***Rte du Signal/Ch. des Dailles : Création d'un Eco-point***

**Préavis 09/2014**

L'ouvrage est situé sur la parcelle 548 et se trouve sur un fonds privé mais bénéficie d'une servitude en faveur de la commune.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 16 novembre au 15 décembre 2013 en même temps que les transformations du bâtiment de l'ex « Auberge du Signal ». Cette procédure a fait l'objet de 3 remarques, mais aucune ne concernait l'Eco-point. Le permis a ainsi pu être délivré le 20 février 2014.

Les travaux seront réalisés en 2015 dans la continuité de ceux liés à la transformation de l'ex « Auberge du Signal ».

### **Chemin du Courtillet**

Les places de parc ont été mises à disposition lors de manifestations. Le solde de l'aménagement (situé sous les villas) sera effectué au printemps 2015, à la suite de la construction d'un mur de soutènement privé.

### **Arrêt bus du chemin du Pâquis**

Pour faire suite à la demande d'usagers, le parcours de la ligne 49 a été modifié. Dans le sens Belmont – Pully, il passe désormais par le chemin du Pâquis. Afin de desservir ce nouvel arrêt, un perron a été créé afin de faciliter l'accès au véhicule.

### **Débouché chemin du Pâquis/Route des Monts de Lavaux**

Dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble à côté de l'hôtel-restaurant « Le Belmont », un mur de soutènement a été érigé en limite de propriété. La distance entre ce mur et la chaussée étant restreinte, il a paru inutile d'y reconstituer une bande herbeuse. La Municipalité a jugé plus judicieux de rendre carrossable ce secteur et de donner un dégagement plus large pour les gros véhicule effectuant un tourner à droite sur la route des Monts-de-Lavaux.

### **Entretien réseau routier**

Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous conduit à procéder aux travaux d'entretien suivants :

- la réparation de trous et déformations, le reflachage de zones fendues et dégradées, ainsi que le colmatage de fissures;
- la réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

## **ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT**

### **VOIRIE**

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales ;
- entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'écopoint du parking d'Arnier qui ressemble, certains lundis matin, à une décharge sauvage ;
- participation aux manifestations villageoises.

### **Déneigement**

nombre	2012	2013	2014
• interventions	23	39	15
• heures	560	1'148	202

# **GEDREL SA**

## **Centre de compactage de Malley**

Les déchets de VALORSA ne vont plus à Malley et les DIB (Déchets industriels banals) vont directement à TRIDEL, ce qui amène une baisse en 2014. En conséquence, les prestations de la Ville de Lausanne sont également adaptées.

## **Concept harmonisé de gestion des déchets**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les communes du périmètre GEDREL participent au concept de la taxe au sac. Les tonnages se situent à environ 60 % en dessous du maximum enregistré en 2012. Les résultats sont donc positifs. S'agissant de la taxe de base, la DGE (Direction générale de l'environnement) recommande d'attendre deux à trois exercices avant de tirer des conclusions.

## **Campagne de sensibilisation**

### **Festival Lausanne Lumière :**

- dans ce cadre une animation reprenant les 5R (Recyclez, Renoncer, Réparer, Réutiliser, Réfléchissez) de la campagne GEDREL a été mise en place sous les arches du Grand-Pont.

### **Publicité sur les TL :**

- 4 arrières de bus, circulant sur des lignes du périmètre GEDREL, renforce la campagne de sensibilisation sur le thème du recyclage.

### **Animations scolaires :**

- celles-ci rencontrent toujours autant de succès auprès des jeunes et des écoles.

## **COSEDEC**

L'exercice 2014 est satisfaisant, tant du point de vue de l'évolution des activités que du point de vue financier. La formation d'adultes s'est bien élargie et de nouveaux clients ont fait appel à COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets). Les mandats se sont également développés.

Deux actions majeures de communication inter-périmètres ont eu lieu en 2014 :

- soutien aux giron vaudois. En contrepartie, les organisateurs ont été invités à respecter un cahier des charges en matière de gestion des déchets durant la manifestation.
- Une vidéo destinée aux jeunes, avec un concours à la clé pour créer des objets à partir de déchets.

## **TRIDEL**

Une forte baisse des ordures ménagères à incinérer se fait sentir. Toutefois les DIB et les déchets des échanges inter-usines permettent de faire fonctionner l'usine. Au total, environ 150'000 tonnes de déchets sont traitées.

Financièrement, l'objectif est de planifier le futur jusqu'au remboursement total des dettes. Si l'avenir continue avec les tonnages des ordures ménagères stabilisés, l'intégralité des dettes devrait pouvoir être remboursée en avance et toute hausse importante du tarif de traitement pourrait être évitée.

## **DÉCHETS URBAINS**

La taxe au sac est introduite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 dans notre commune. Le bilan après 6 mois avait fait ressortir le changement dans les habitudes de tri. Même s'il est trop tôt pour tirer un bilan définitif, il est réjouissant de constater que la tendance initiée se maintient.

## Dénonciations

9 dénonciations ont été établies en 2014 pour infraction au Règlement communal sur la gestion des déchets ; soit 4 de moins qu'en 2013.

D'autre part, 4 lettres d'avertissement ont été envoyées à des personnes domiciliées hors de Belmont pour des dépôts de papier sur nos éco-points.

## Influence de l'introduction de la taxe au sac

Désignation	2012	2013	Variation 2012-2013	2014	Variation 2013-2014
PET (kg)	9'440	15'210	61.12%	15'170	-0.26%
Compost (kg)	256'270	496'870	93.89%	528'010	6.27%
Verre (kg)	112'820	143'540	27.23%	138'880	-3.25%
Papier (kg)	226'554	282'120	24.53%	284'870	0.97%
Ordures ménagères (kg)	843'900	753'780	-10.68%	513'420	-31.89%
Déchets encombrants (kg)	102'680	132'280	28.83%	120'650	-8.79%
<b>TOTAUX</b>	<b>1'551'664</b>	<b>1'823'800</b>	<b>17.54%</b>	<b>1'601'000</b>	<b>-12.22%</b>
Incinérables	946'580	886'060	-6.39%	634'070	-28.44%
Recyclables	605'084	937'740	54.98%	966'930	3.11%

La variation perçue lors de l'introduction de la taxe au sac s'est confirmée sur l'année 2014 avec une baisse des incinérables et une augmentation des recyclables. Si la variation est moins forte que sur la période 2012-2013, la tendance s'est maintenue.

## Comparaison annuelle (kg/hab.)

Désignation	Vaud 2013	Belmont 2013	Var. % 2013	Belmont 2014	Var. % VD 2013 / Belmont 2014
PET (kg)		4.40		4.27	
Compost (kg)	102	142.70	39.90	148.57	45.66
Verre (kg)	46	41.20	-10.43	39.08	-15.04
Papier (kg)	80	81.10	1.37	80.15	0.19
Métaux (kg)	12	4.65		2.95	-75.42
Ordures ménagères (kg)	168	216.50	28.87	144.46	-14.01
Déchets encombrants (kg)	29	38.00	31.03	33.95	17.07
<b>TOTAUX</b>	<b>437</b>	<b>528.55</b>	<b>20.95</b>	<b>453.43</b>	<b>3.76</b>
Incinérables	197	254.50	29.19	178.41	-9.44
Recyclables	240	274.05	14.19	275.02	14.59

## Taux de recyclage

	VD 2013	Belmont 2013	Belmont 2014
Incinérables	45.08%	48.15%	<b>39.35%</b>
Recyclables	54.92%	51.85%	<b>60.65%</b>

Le taux de recyclage dépasse 60 % !!!

Pour mémoire, l'objectif cantonal est d'atteindre un taux de recyclage de 60 % en 2020. Il ne s'agit pas de chanter victoire mais il nous faudra quelques années pour vérifier s'il s'agit d'un nouveau comportement du citoyen-consommateur ou d'une réaction provoquée par l'introduction de la taxe au sac.

Alors wait and see !!!!

## ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

### Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.



La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Belmont	3'363	3'441	3'504	3'650	3'543	3'693	3'740	<b>3'769</b>
Paudex	1'624	1'656	1'822	1'806	1'818	1'821	1'871	<b>1'893</b>
Pully	17'629	17'634	17'852	18'302	18'423	18'960	18'729	<b>18'844</b>
<b>Totaux</b>	<b>22'616</b>	<b>22'731</b>	<b>23'324</b>	<b>23'758</b>	<b>23'784</b>	<b>24'474</b>	<b>24'340</b>	<b>24'506</b>

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables depuis 2006.

### Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2014, peuvent être cités :

- remplacement de certaines pièces pour la grille d'égouttage ;
- rénovation de l'amortisseur bruit du couplage chaleur force (CCF) ;
- révision complète de la centrifugeuse, après 6'000 heures de fonctionnement ;
- remplacement de certaines pièces (stator) de la pompe de gavage des boues pour la grille d'égouttage ;
- vidange et nettoyage des bassins de traitements primaire et biologique ;
- remplacement des cuves de stockage de chlorure ferrique.

L'accumulation de sable et de fillasse (généralement des fibres végétales) dans les digesteurs a réduit leur capacité de fonctionnement et induit une obstruction partielle des conduites. Ce problème a provoqué une surpression de l'installation qui a conduit à l'apparition de fissures laissant échapper du biogaz. Les travaux de réparation, prévus en 2015, consisteront à vidanger complètement les installations, à réfectionner les parois intérieures et vérifier la tuyauterie. Le 24 septembre 2014, un montant de Fr. 405'000.00 a été alloué par le Conseil communal de Pully pour la réalisation de ces travaux.

### Données statistiques (extrait)

	2012		2013		2014	
Eaux traitées (m <sup>3</sup> )	2'240'764		2'530'090		2'289'806	
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> )	6'122		6'932		6'273	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	199'749	37 %	251'862	42 %	257'805	44 %
Production d'électricité (kWh)	347'220	63 %	347'801	58 %	326'204	55 %
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	20'250	4 %	5'739	1.65 %	6'225	1.07 %
Electricité totale consommée (kWh)	546'969		599'663		584'009	
Biogaz total produit (m <sup>3</sup> )	213'042		211'339		208'696	
Biogaz utilisé par le groupe (m <sup>3</sup> )	210'107	99 %	207'326	98 %	197'940	95 %
Gaz de ville acheté (m <sup>3</sup> )	2'935		6'272		1'174	

### Remarque sur la production d'énergie électrique

Avec une production de plus de 208'696 m<sup>3</sup> de biogaz, le couplage chaleur force (ci-après CCF) a fonctionné durant 5'805 heures, ce qui correspond à une moyenne journalière de 16 heures. Ces résultats, en légère baisse, sont dus au problème de fuite de biogaz sur le digesteur primaire. C'est suite à un colmatage de tuyauterie qu'une surpression de boue a été provoquée.

## Traitement des boues

Les boues et le sable collectés à la STEP de Pully en 2014 ont été évacués en majorité vers celle de Vidy. Cependant, quelques transports de boues ont été acheminés vers SAIDEF (Posieux/Hauterive) lors de travaux de maintenance du four de la STEP de Vidy.

Avec une moyenne de 33.53 % de matière sèche sur l'année, la centrifugeuse répond toujours à nos attentes.

## Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2014 : 1 chef d'exploitation, 2 aides d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

## Charges financières (en Fr.)

	2011	2012	2013	2014
Montant total des dépenses	1'189'981.00	1'132'449.16	1'009'358.90	<b>1'054'126.38</b>
Montant total des recettes	164'400.00	154'307.00	53'421.67	<b>111'034.16</b>
Montant net à répartir	1'025'581.00	978'142.16	955'937.23	<b>943'092.22</b>

## Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
92.63	72.46	62.00	48.46	53.33	50.02	42.76	45.03	43.12	39.97	39.27	<b>38.48</b>

La part à charge de BELMONT pour 2014 est de Fr. 145'047.- (budget Fr. 164'219.-).

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

### les moins :

- prestations du service du personnel et du service des finances moins importantes que prévues ;
- moins de prestations que prévues de la part de la direction des travaux ;
- report de l'achat d'un programme informatique ;
- moins de travaux que prévus sur les bâtiments ;
- traitement des boues moins important que prévu ;
- évacuation des déchets de traitement moins importante que prévue, malgré l'introduction de la taxe au sac.

## Projets en cours

Pour finaliser la comparaison des scénarios concernant l'avenir du traitement des eaux à Pully (réhabilitation de la STEP existante ou raccordement sur celle de Vidy), des précisions sont toujours attendues à propos des coûts de construction et d'exploitation de la future STEP de Vidy, et des subventions fédérales et cantonales auxquelles les communes pourront prétendre en cas de modernisation de leurs installations de traitement ou de raccordement à une STEP externe. Les données disponibles à ce jour montrent qu'il n'y aurait pas d'écart significatif entre les deux scénarios, en termes financiers, écologiques ou sociaux.

## Collecteurs

Pas de travaux lourds en 2014; seuls quelques petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

# ESPACES VERTS

## *Travaux d'entretien*

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

## *Travaux d'embellissement*

S'il est un domaine qui n'appelle pas beaucoup de commentaires ni de développements explicatifs, c'est bien celui des espaces verts. C'est beau et bien entretenu et ce regard sur les arbres, buissons et plantations suffit à porter une appréciation et donner quittance de la qualité du travail fourni.

Un espace public bien entretenu et fleuri participe à la qualité de la vie dans notre village.

## **SOCOSEV**

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale s'est tenue le 15 mai à Bretigny-sur-Morrens. A cette occasion nous avons visité l'aménagement d'un étang qui a été appuyé par une participation de la SOCOSEV.

L'assemblée a accepté le principe d'une subvention pour la manifestation Lausanne-jardins 2014. En 2015, la SOCOSEV accepte la participation pour l'entretien à long terme d'un vieux chêne sur la Place de l'Orme à Morrens.



## CONCLUSION DU MUNICIPAL

Un rapport de gestion relate quelques points saillants de l'activité d'un dicastère. Il occulte forcément la somme de travail relative à l'activité quotidienne du personnel des diverses entités. Ce travail de l'ombre n'en est pas moins indispensable pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Toutes les actions n'ont pas forcément un impact visuel important mais l'action anonyme est souvent celle qui permet la réussite d'une activité pour le bien de tous.



Je tiens à remercier tous les collaborateurs qui permettent, jour après jour et par n'importe quel temps, à notre village de fonctionner et de répondre ainsi à l'attente de nos concitoyens.



Philippe MICHELET, Municipal



# AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) TEMPLES & CULTES

*Mme Catherine SCHIESSER, Municipale*



## PRÉAMBULE

Le fonctionnement du Service technique, de ses acteurs et de leurs différentes tâches étaient détaillés dans le rapport de gestion 2011, début de la présente législature.

## SERVICE TECHNIQUE

Le service technique est fort de l'équivalent 4 ETP et notre apprenti pour l'année 2014-2015 est M. Donato Tavarone.

En 2014, la comptabilisation du nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis se résume comme suit :

Décomptes	2011	2012	2013	2014
Téléphones *	2709	2743	2945	<b>2799</b>
Guichets	900	724	826	<b>749</b>
Courriers, aménagement et gestion du territoire	558	580	543	<b>438</b>
Courriers, services extérieurs et travaux	309	369	113	<b>256</b>
Courriers police administrative	116	22	112	<b>34</b>
Correspondance par courriel *	1838	2219	2136	<b>2173</b>

*\* Les courriels envoyés par les collaborateurs du Service technique depuis leur adresse personnelle ainsi que tous les appels reçus sur leurs lignes directes ne sont pas comptabilisés.*

# POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les propriétaires et leurs mandataires sont toujours accompagnés de façon active par M. Gamboni, responsable de la police des constructions, et la soussignée que ce soit pour la compréhension du règlement des constructions ou pendant l'élaboration de leur projet.

166 objets ont été traités au cours de l'année, soit 119 (100 en 2013) par la délégation municipale des constructions (DMC), soit 47 directement en séance de municipalité (57 en 2013) ; ceci lorsque le nombre et/ou la teneur ne requiert pas une discussion spéciale (teinte, construction de minime importance, etc.) ou s'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme qui est directement présentée à la Municipalité.

15 enquêtes publiques (15 en 2013) ont eu lieu concernant les éléments suivants :

- 1 enquête pour démolition et reconstruction d'un bâtiment de 3 logements ;
- 1 enquête pour la construction d'une villa familiale ;
- 2 enquêtes pour des agrandissements ou transformations permettant la création d'un logement supplémentaire ;
- 1 enquête de régularisation pour l'altitude de la terrasse, désaffectation de citernes et nouveau stockage de mazout;
- 3 enquêtes pour des transformations ;
- 1 enquête pour des transformations supprimant un logement ;
- 2 enquêtes pour des aménagements extérieurs, piscine, mur de soutènement, etc.
- 2 enquêtes pour la commune, construction d'un marchepied au nouvel arrêt de la ligne 49 (Pâquis) et pour les allègements pour l'assainissement du bruit routier ;
- 1 enquête pour la démolition d'une maisonnette ;
- 1 enquête pour des modifications en cours de travaux, autorisés par un permis de construire.



Une enquête publique a nécessité une séance de « dialogue » (1 en 2013) entre opposants et propriétaires. Aucun accord n'ayant pu être envisagé, les opposants ont fait recours contre la délivrance du permis de construire, auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) et une visite sur place aura lieu début 2015.

36 permis de construire (34 en 2013) ont été délivrés, y compris 19 permis 72d (19 en 2013) pour des objets de minime importance dont 8 pour des panneaux solaires et/ou modification du système de chauffage, 46 permis d'habiter/d'utiliser (33 en 2013) ont été délivrés dont 12 partiels (1 par construction) pour le seul plan de quartier « En Arnier », dont les permis de construire (de base et complémentaires) dataient de 1999, 2000 et 2001.

## **Statistiques des logements**

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée. Les logements qui en remplacent des anciens sont compris dans ce tableau.

Route, rue et chemin (voir détails explicatifs sous le tableau)	N° du permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements ...			
			autorisés (année du permis)	autorisés en 2014	en construction en 2014	terminés en 2014 (avant)
Coin d'En Bas *	17/10 & 25/12	Sept.2012	2		2	2
Coin d'En Bas *	18/10 & 25/12	Sept.2012	3		3	3
Cita *	19/10 & 25/12	Sept.2012	1		1	1
Epine	29/10	Nov. 2012	6		2	2 (4)
Monts-de-Lavaux <sup>1</sup>	39/10	Mars 2013	2		2	2
Monts-de-Lavaux <sup>2</sup>	16/12	Mars 2013	1		1	1
PQ Signal	40/10	Mars 2011	6		1	1 (5)
Collège	42/11	Avril 2012	2		2	2
Coin d'En Haut	03/12	Nov. 2012	1		1	1
Signal	08/12	Avril 2012	1		1	
Courtillet	21/12 & 52/12	Juin 2012	6		6	6
	29/13	Déc. 2013	1		1	1
Coin d'En Haut	02/13	Juin 2013	1		1	1
Pierreire	04/13	Avril 2013	1		1	1
Pralets	27/13	Nov. 2013	3		3	
Blessoney	31/13		3			
PQ Signal (ex auberge)	04/14	Mai 2014		7	7	
PQ Arnier 2	09/14			28		
Grand Clos	10/14	Avril 2014		1	1	1
Louche	11/14	Juin 2014		1	1	
Grand Clos <sup>3</sup>	12/14			3		
Pertuis	30/14			1		
<b>Total</b>			<b>40</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>25 (9)</b>

\* Coin d'En Bas (2x) et Cita : permis de base prolongé d'une année et projet modifié (permis complémentaire N° 25/12)

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Monts-de-Lavaux : 1 appartement supplémentaire dans même construction (permis complémentaire N° 16/12)

<sup>3</sup> Grand Clos : permis délivré en mai 2014 après levée d'oppositions. Recours des opposants auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) toujours en cours. Par conséquent, la construction ne peut pas commencer.

## Facturation

### Facturation pour délivrance des permis

Pour 2014, le montant total des taxes facturées pour les permis de construire délivrés s'élève à Fr. 36'137.15 (Fr. 22'410.75 en 2013). Aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'a généré de facturation additionnelle; les montants des travaux annoncés se révélant régulièrement surévalués, l'acompte de 80% des taxes demandé à la délivrance du permis de construire suffit à couvrir le solde éventuel (Fr. 4'527.80 en 2013).

### **Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire**

La séance d'ouverture de chantier, qui précède obligatoirement le début des travaux de construction, permet de s'assurer que les taxes d'introduction ont été payées avant le démarrage du chantier.

En 2014, le montant total de l'acompte de 80% sur les taxes d'introduction (eau et égouts), calculées sur les coûts de construction annoncés, est de Fr. 92'739.50 (Fr. 136'506.10 pour 2013).

Aucun solde de taxe de raccordements n'a été perçu à réception de la taxation ECA définitive (Fr. 39'092.85 pour 2013).

Fin 2010, l'entrée en vigueur du nouveau règlement a modifié le mode de perception de la taxe de raccordement pour l'électricité. La taxe est basée sur un forfait de Fr. 6'150.-- et de Fr. 95.-- par ampère. Celle-ci a rapporté Fr. 24'364.80 durant 2014 (Fr. 23'467.70 en 2013).

### **Cour de droit administratif et public (CDAP)**

Notre avocat conseil, Me Benoît Bovay, est régulièrement consulté pour les aspects juridiques et notamment pour des courriers à approuver avant envoi aux propriétaires.

Un projet de construction a suscité une opposition, levée par la Municipalité après contrôle de son argumentaire par Me Bovay, et le permis de construire délivré. L'opposant a fait recours auprès de la CDAP contre cette décision et une rencontre, sur place, avec la CDAP, l'opposant et une délégation municipale aura lieu début 2015.

### **Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)**

M. Gamboni suit des cours de remise à niveau et de perfectionnement annuels en sa qualité de surveillant de la sécurité des chantiers.

Après montage, les échafaudages sont toujours contrôlés par M. Gamboni, qui fait part de ses remarques éventuelles directement au monteur, afin que celui-ci corrige les défauts (fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc.)

Le Service technique étant habilité à les dénoncer auprès de la SUVA et les conséquences pouvant être financièrement lourdes par un relèvement de leur taux de cotisation, les entreprises font rapidement le nécessaire pour se mettre en conformité.

Aucune dénonciation n'a été nécessaire en 2014.



**Collège 3<sup>ème</sup> étape - Février 2014**

## Service de contrôle des citernes

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) ont été modifiées en 2007. Les propriétaires sont maintenant responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être contrôlées par une entreprise spécialisée. Néanmoins et à titre volontaire, la Municipalité continue à rappeler aux propriétaires leur obligation décennale de révision, cela au titre de service public.

Une annonce doit être adressée à la commune pour tout changement de citerne ou de mode de chauffage afin qu'elle puisse tenir son registre à jour.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source) restent sous la responsabilité de la commune, de même que les réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite qui doivent être contrôlés tous les 2 ans.

Les travaux de suppression ou d'assainissement des citernes enterrées à simple paroi, reconnues non-conformes, devaient être exécutés d'ici le 31 décembre 2014. A ce jour, trois propriétaires ne se sont pas mis en conformité et le Canton les a rappelés à l'ordre. Ils doivent rapidement envoyer à la Direction générale de l'environnement (DGE) preuve de leur commande des travaux à un spécialiste agréé par ce service, pour leur éviter d'être poursuivis pénalement, ce « délit » devant maintenant être dénoncé auprès du procureur.

Des entreprises spécialisées contrôlent les citernes à gaz. Afin d'en garantir un accès immédiat en cas de sinistre, un cylindre KESO contenant une clé d'accès, au local de chauffage ou à la citerne, doit être installé.



## Service de ramonage

Notre maître ramoneur, M. Stéphane Flückiger, s'occupe toujours du bon fonctionnement des cheminées de notre commune. Il est au bénéfice d'une convention passée avec les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

## Energies renouvelables

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, entrée en vigueur du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), les énergies renouvelables ou une isolation supplémentaire doivent couvrir un minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage, cela pour toute nouvelle construction.

Le Service technique profite d'attirer l'attention des propriétaires sur ce problème lorsque des rénovations importantes sont projetées et si l'installation de chauffage est ancienne. Il leur propose de mener une réflexion quant à l'opportunité de travaux additionnels afin de se mettre en conformité avec la loi.

En 2014, 6 permis de construire ont été délivrés pour des modifications du système de chauffage (4 pour une pompe à chaleur air-eau, 1 pour une pompe à chaleur à sondes géothermiques et 1 pour des pellets). De plus, 4 propriétaires ont fait installer des panneaux solaires thermiques sur des anciennes constructions. Tous ces travaux ont été autorisés sous forme de permis de construire de minime importance, soit sans enquête publique.



Depuis 2013, l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques par les propriétaires de constructions existantes, démarche écologique volontaire, est soutenue par la commune en réduisant la valeur ECA, base de calcul des taxes de raccordement, Fr. 3'000.00/m<sup>2</sup>.

Pour les nouvelles constructions, seul le surplus de m<sup>2</sup> de panneaux dépassant le minimum exigé par la loi sur l'énergie est pris en compte pour bénéficier de cet abattement.

La révision de la loi sur l'énergie de 2006 a été adoptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil. Elle avait été rendue nécessaire par l'évolution rapide de la thématique énergétique ainsi que par la volonté forte du Conseil d'Etat vaudois d'anticiper la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Cette révision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour la loi et le sera le 1<sup>er</sup> février 2015 pour le règlement d'application. Au niveau communal et dès lors que la majorité de notre territoire est en zone de villas, la principale modification apportée au règlement réside dans l'exigence des parts d'énergies renouvelables. Si l'exigence pour l'eau chaude sanitaire reste à 30% de production, cette proportion double pour le chauffage (et passe à 40%). Une part additionnelle est exigée pour la production d'électricité (20%).

Tous les agrandissements et/ou transformations sont dispensés de cette exigence s'ils représentent moins de 50 m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique (SRE) ou moins de 20% de la SRE du bâtiment existant. La SRE correspond à la surface brute d'étage (prise à l'extérieur des murs de l'habitation) utilisée par les occupants du bâtiment à l'exclusion des parties non chauffées telles que les garages, les locaux techniques (buanderie, chaufferie, etc.), les combles et sous-sols non habitables.

### ***Commission de salubrité***

La Commission de salubrité n'a pas été mandatée durant 2014.

### ***Carte des dangers naturels***

L'établissement des cartes des dangers naturels pour le lot N° 5 auquel est rattachée notre commune est terminé et la commune est dans l'attente des cartes définitives.

Pour rappel, celles-ci sont au nombre de 5 :

- dangers géologiques chutes de pierres et blocs : 1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers ;
- dangers géologiques glissements profonds permanents et glissements superficiels spontanés : 1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers ;
- dangers hydrologiques : 1 carte des processus et des dangers.

La carte des dangers indique en couleurs, les zones de risque variant de « danger nul » à « danger élevé » avec 3 états intermédiaires (résiduel, faible et moyen).

En juin 2014, la Commission cantonale des danger naturels (CCDN) a donné une information sur la livraison des cartes de dangers au Comité de l'UCV (Union des communes vaudoises). Des directives cantonales sur la transcription des données relatives aux dangers naturels (DDN) dans l'aménagement du territoire (en zone à bâtir) ont été éditées.

Dans le rapport de gestion 2013, nous vous annonçons que des travaux relativement simples seraient à faire pour modifier le degré de danger pour les accidents hydrologiques sur une zone concernant des habitations existantes. Après étude plus poussée pour la réalisation de ces travaux, il s'avère que la solution choisie pour canaliser les eaux de ruissellement dans le Flonzel augmenterait les dégâts à l'aval du futur ouvrage. Par conséquent, une nouvelle étude doit être commandée et cette dernière devra prendre en compte la totalité du « parcours » de ces eaux, jusqu'à leur déversement en aval du dépotoir du Blessoney.



schéma repris du dépliant du Canton de Vaud « Dangers naturels » édité en 2014

## URBANISME

La Municipalité est épaulée, dans cette fonction, par deux commissions, nommées en début de législature et pour sa durée :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 47 du règlement du Conseil communal ;
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), nommée par la Municipalité. Elle a été reconduite pour la nouvelle législature.

La Municipalité les consulte quand elle en ressent le besoin et les informe régulièrement des projets urbanistiques de notre commune.

## **Commission consultative d'urbanisme - CCU**

L'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie, en 2006, a rendu obligatoire l'installation de panneaux solaires en cas de système de chauffage à mazout, gaz ou pompe à chaleur. La Municipalité et la CCU ont donc convenu que seule la pose de ces éléments en zone du Bourg requerraient l'accord de cette dernière. Elle a donc été consultée pour la pose de panneaux solaires sur une nouvelle construction du chemin du Courtillet, qui fait partie du PEP « Zone du Bourg » et pour laquelle elle a donné son accord.

2 rencontres ont eu lieu en 2014. La première à la demande de la CCU qui souhaitait rencontrer une délégation municipale pour discuter d'un seul objet, à savoir la ligne tl 49 et faire des propositions pour une meilleure desserte du centre de notre village. Un projet était déjà en discussion avec la direction des tl et retenu. C'est pourquoi, depuis le 14 décembre 2014, le tracé de cette ligne a été modifié. Il passe désormais par l'arrêt Grands Champs (sur la route des Monts-de-Lavaux), continue sur cette artère jusqu'avant le garage de Belmont où il plonge pour arriver sur le chemin des Pâquis. Une nouvelle halte y a été aménagée, juste avant l'intersection avec la route du Burenos sur laquelle son parcours continue comme précédemment.

La seconde a informé la CCU sur l'avancement des différents dossiers en cours :

- présentation aux riverains du projet de nouveau plan de quartier sur la parcelle 315 « PPA rue des Corbaz » ;
- parcelle 351 du PQ « En Arnier » (parcelle de l'ancien musée Deutsch), information sur les avant-projets présentés et celui retenu par la Municipalité ;
- explications sur les cartes des dangers naturels et leurs implications ;
- fonction d'un bassin de rétention et son introduction dans le projet de règlement des constructions ;
- explications sur l'historique des taxes pour les infrastructures dues par les constructeurs lors de la modification du quotient constructible.

## **Commission municipale d'urbanisme – CMU**

Pour rappel, la CMU est composée de 3 membres : M. Rodolphe Lüscher, architecte, M. Jean-Marc Vallotton, urbaniste et M. Luc-Etienne Rossier, géomètre.

L'avis requis par la Municipalité après la séance du 30 octobre 2013, sur une demande de modification du PQ « En Arnier » par le propriétaire de la parcelle 351, nous est parvenu en mars 2014. Il confirme les impressions de la Municipalité sur la possibilité de construire 3 bâtiments voués au logement autour de la construction Deutsch avec celui-ci comme point d'attache central.

Quelques points ont été soulevés, à savoir la viabilité de l'ancien musée Deutsch en tant qu'espace d'exposition, le dimensionnement de l'espace public et du soin à apporter afin qu'il s'intègre dans l'espace déjà bâti. Enfin, l'aspect architectural méritera un approfondissement lors de la prochaine étape d'étude.

## **Plans de quartiers légalisés**

### **Plan de quartier « En Arnier » - Secteurs B et C**

Les permis d'habiter définitifs ont enfin pu être délivrés en 2014. Tous les propriétaires ayant fait les travaux nécessaires pour respecter les prescriptions AEAI pour les box et planchers suspendus construits dans les garages sans autorisation préalable.

## **Secteur « PQ Arnier II »**

### **Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »**

Suite à la synthèse positive, délivrée le 10 octobre 2013 pour le projet de construction de 4 bâtiments comportant 28 appartements, et à l'accord intervenu entre les propriétaires du PQ Arnier II et ceux de la parcelle voisine, le permis de construire a été délivré le 25 mars 2014. Puis...silence radio jusqu'en octobre quand nous avons appris, par des demandes de renseignements d'architectes et de promoteurs, que le projet était en vente.

En novembre, un architecte nous a présenté un projet pour des transformations du projet de base. Le marché de vente d'immobilier ayant changé dans un laps de temps relativement court, la construction de très grands et luxueux logements, n'était plus d'actualité. Dès lors, le projet a été modifié et ce sont maintenant 56 logements, du 2.5 pièces au 4.5 pièces, qui, selon nos informations, devraient être mis en location, le nouveau propriétaire étant un fonds de pension.

Une enquête publique portant sur ces modifications est prévue début 2015.

## **Secteur « Musée »**

### **Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA**

Suite à la séance de présentation du projet à laquelle la CMU était convoquée en octobre 2013, et au rapport de cette dernière que nous avons fait parvenir à l'administrateur et à l'architecte, silence radio, plus aucune nouvelle. Alors... nous attendons !!

## **Plan de quartier du Signal**

Les 6 dernières villas du plan de quartier sont maintenant terminées et habitées.

Les travaux ont commencé pour la transformation et l'agrandissement de ce qui fut l'Auberge du Signal. La partie communale des travaux, soit la création d'un Ecopoint à l'usage des habitants du plan de quartier du Signal, de la route du Signal et du chemin de Villars ne commencera qu'à la fin des travaux privés.

## **Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »**

Le plan partiel d'affectation est enfin achevé suite à la transformation du rural en un logement et l'aménagement du passage piétons en dessous qui relie le collège et l'administration à la place du village au travers du nouveau quartier.

## **PPA La Coulette**

En 2013, la Municipalité avait été informée par le propriétaire des parcelles concernées par le PPA « La Coulette » de ses intentions de le modifier et des premiers contacts pris avec le service concerné du SDT.

L'année 2014 a vu l'avancement de ce projet. Après plusieurs rencontres et discussions entre le propriétaire, son mandataire urbaniste et la Municipalité, le projet de modification du PPA « La Coulette » et son règlement ont été envoyés au SDT le 30 septembre 2014 pour examen préalable. Le 4 décembre déjà, une première série de demandes nous est parvenue, portant notamment sur le changement d'affectation d'une zone du plan, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et un bilan des surfaces d'assolément.

Lorsque ces études auront été faites et transmises, le SDT fera circuler les documents au sein des services cantonaux pour examen et synthèse.

## **Gestion et aménagement du territoire**

### **Plan général d'affectation (PGA)**

#### **Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00**

Suite mais toujours pas fin de notre feuilleton « PGA ».

Le 21 mars 2014, nous avons déposé auprès du SDT pour examen préalable, le projet de PGA et son règlement, les documents pour la création du nouveau PPA « En Rochettaz » et la modification du règlement du PEP « Zone du Bourg », complétés par le relevé des lisières forestières. Selon l'art. 56 LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), la réponse du SDT devait nous parvenir dans un délai de 6 mois, soit le 21 septembre 2014.

Suite au moratoire découlant de l'entrée en vigueur de la LAT révisée (Loi sur l'aménagement du territoire) le 1<sup>er</sup> mai 2014, la commune a requis un rendez-vous avec le SDT pour discuter de son éventuelle incidence sur la révision du PGA et du besoin d'en étudier les conséquences.

En août 2014, nous avons reçu un courrier du SDT demandant l'établissement du bilan des réserves en zone à bâtir, le MADR (méthode automatique de dimensionnement des réserves) dont la 1<sup>ère</sup> partie du travail avait déjà été exécutée en 2012. Ce bilan, demandé à toutes les communes vaudoises, permet au canton d'évaluer l'ensemble des réserves en zone à bâtir afin de vérifier la conformité du projet de territoire cantonal aux nouvelles exigences fédérales et par là même, de réduire au maximum la période transitoire instaurée par la LAT.

Ce bilan montre, pour Belmont, que bien que notre réserve soit supérieure à celle définie par le canton, elle n'implique pas que nous ayons à déclasser des parcelles actuellement en zone à bâtir pour les remettre en zone agricole (m<sup>2</sup> pour m<sup>2</sup>).

Enfin, le rapport d'examen préalable du SDT, daté du 2 décembre 2014 nous est parvenu le 23 décembre par courriel et l'exemplaire papier a été reçu le 9 janvier 2015. Cet écrit de 40 pages comporte une série de demandes et d'exigences, de corrections (de la virgule à ajouter à la phrase à modifier) ou de compléments (de l'étude supplémentaire au plan à numériser ou au règlement à refaire).

Au 31.12.2014, le compte de Bilan N° 9149.00, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions » montre un déficit de Fr. 11'736.45 sur le crédit accordé de Fr. 189'000.00.

Au vu des nouvelles de l'Etat contenues dans le rapport d'examen préalable, une demande de crédit complémentaire sera présentée au Conseil communal début 2015, par voie de préavis.

### **Futur Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »**

Une séance de présentation du PPA, à l'attention des propriétaires voisins, s'est tenue le 4 juin 2014. Y participaient les propriétaires, les architectes, l'urbaniste et des représentants de la Municipalité qui se sont exprimés sur différents aspects tels que l'intégration dans le tissu bâti existant, le stationnement et les accès, la mobilité douce et la nature.

Ce projet est actuellement ralenti par la LAT révisée, car la parcelle N° 315, bien que située dans le périmètre compact et colloquée dans notre plan de zone comme « zone à aménager sous conditions de PQ ou PEP » n'est pas considérée comme zone à bâtir. Pour l'être, elle doit déjà être définie par l'affectation, le degré de sensibilité au bruit, l'indice d'utilisation du sol ou d'occupation du sol.

Par conséquent, il est indispensable de trouver une même surface (m<sup>2</sup> pour m<sup>2</sup>), actuellement en zone à bâtir pour la déclasser en zone agricole et de préférence sur le territoire de notre commune. Tâche ardue s'il en est car quel propriétaire accepterait ce marché, même contre espèces sonnantes et trébuchantes ?

La Municipalité soutiendra les propriétaires dans leurs recherches en leur communiquant les pistes éventuelles dont elle pourrait avoir connaissance.

## Plan de classement des arbres

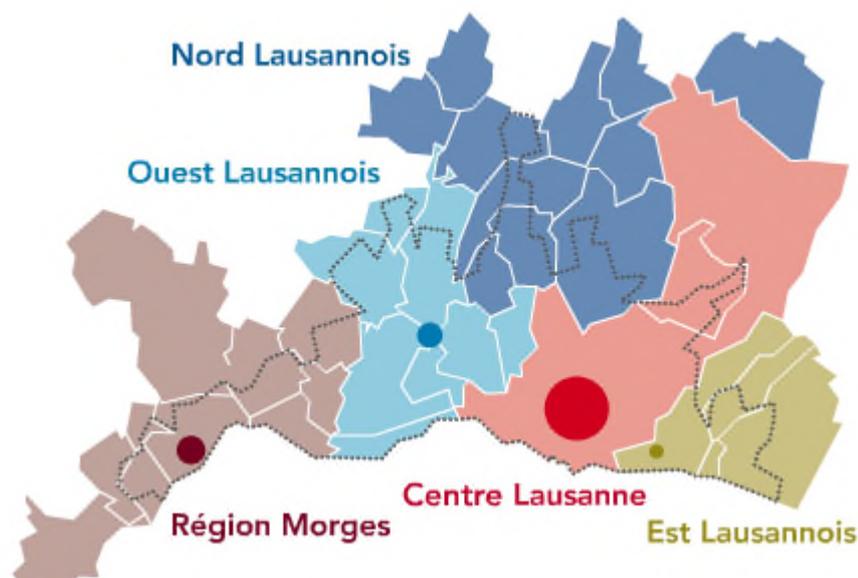
Une autorisation d'abattage a été délivrée pour un saule classé dont les racines mettaient en danger l'habitation et ses annexes. La parcelle étant suffisamment arborisée, aucune compensation n'a été exigée.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan général d'affectation (PGA).



## PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Le remplacement ad interim de M. Spahr, chef de projet du PALM, en 2012, a été pourvu par les chefs des schémas directeurs et des politiques avec l'aide de Lausanne Région et du Canton. Après étude, de nouvelles dispositions ont été prises : le bureau du PALM a été supprimé et une « conduite stratégique partenariale » mise en place. Cette dernière est composée d'une cellule opérationnelle cantonale (CO) et d'une direction technique de projet (DTP) dont les tâches sont partagées entre les services de l'Etat, les associations régionales et les schémas directeurs, grâce à une dotation supplémentaire en personnel.



Début 2014, un communiqué a informé les communes que le projet d'axes forts de transport public urbain était sur la bonne voie. En effet, en 2012, les TL avaient mis à l'enquête publique la première étape de réalisation des axes forts qui avait soulevé 130 oppositions et après quelque 150 rencontres avec les opposants, trois résultats ont déjà été obtenus :

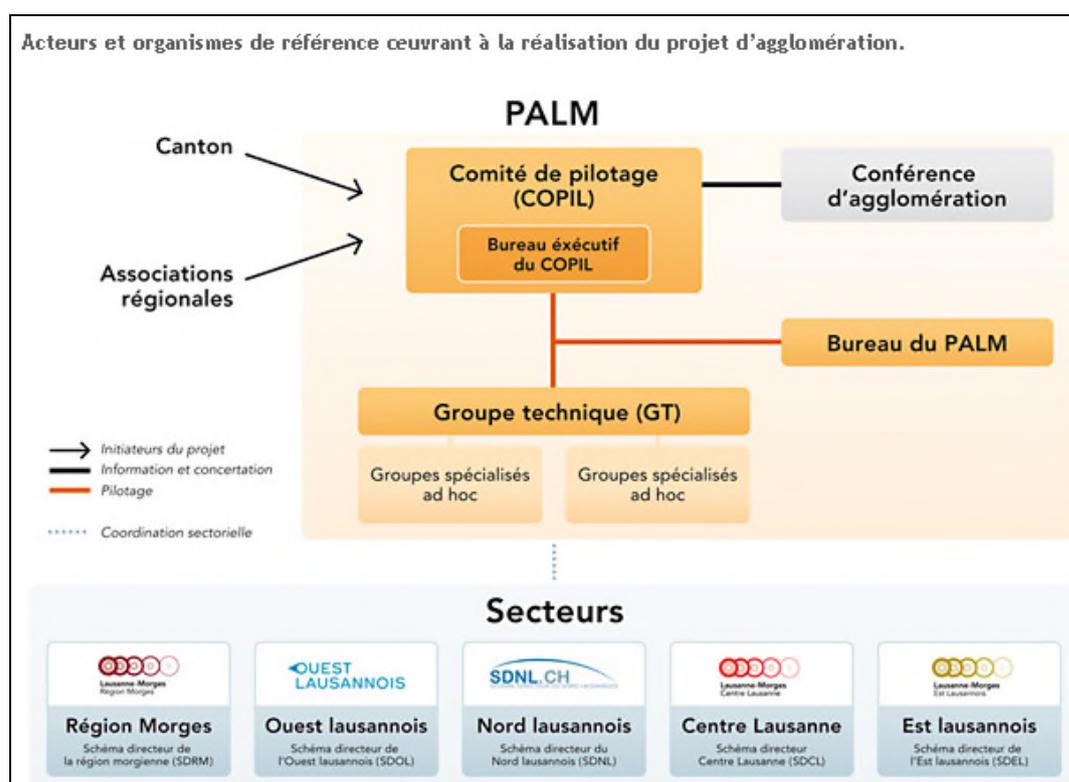
- la signature d'une convention avec les faïtières représentant les commerçants concernant le phasage des travaux pour garantir l'accessibilité au centre-ville pendant la fermeture du Grand-Pont ;
- une proposition d'aménagement modifiée de la place de l'Europe permettant de préserver davantage d'espace public ;
- l'abandon d'une variante présentée par des opposants et consistant en une arrivée du tram en sous-sol. L'examen complémentaire a permis de chiffrer son coût additionnel à plus de 80 millions et de déterminer que tout prolongement ultérieur de la ligne serait renchéri. Par conséquent, les opposants ont renoncé à leur variante.

Le rapport sur la « Stratégie pour l'implantation des tours » a été validé par la Conférence des Présidents des schémas directeurs en février 2014. Il met à disposition des communes des critères ainsi que des outils d'analyse et des ressources (collège d'experts) leur permettant de juger chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances.

En mai 2014, la Municipalité a validé le guide environnemental du PALM qui est un outil à la décision et au développement des mesures infrastructurelles et d'urbanisation. Ce guide propose deux niveaux, un niveau stratégique (fiches de mesures) et un niveau opérationnel (guide des bonnes pratiques). L'adoption de ce guide constitue un engagement des parties à poursuivre les objectifs formulés et à organiser les processus nécessaires pour mettre en œuvre les mesures. Il permettra aussi de gagner du temps sur l'évaluation d'un projet par les services cantonaux car aucun volet ne sera oublié.

Le 8 octobre, la 3<sup>ème</sup> conférence d'agglomération, ouverte à toutes les municipalités et conseils communaux et généraux des 27 communes impliquées dans le PALM, a été organisée à Beaulieu. Les principaux sujets abordés par les conférenciers traitaient de la densification intense des périmètres déjà bien densifiés, la mobilité dans la région par les différents moyens de transports publics suivi d'une réflexion sur la « Densité du milieu bâti et qualité de vie ». Le nouveau Guide environnemental y a également été présenté. Enfin, l'avancement des travaux des différents schémas directeurs a été présenté sous forme d'exposition.

Notre participation 2014 aux coûts du PALM s'élève à Fr. 7'567.04 (Fr. 3'898.72 en 2013).



## SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Les communes composant le SDEL (Pully, Paudex, Lutry, Belmont et Lausanne pour sa partie Est) se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année.

Un rappel des 6 chantiers définis dans le SDEL :

- **Transports publics** : les travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne N°7 avancent d'un bon pas à Chailly et les Communes de Lausanne et Pully travaillent en étroite collaboration pour la coordination des travaux. L'implantation du BHNS sur le tronçon Est du boulevard de la Forêt nécessite des travaux pour l'intégration des vélos, la réalisation d'un trottoir au sud et d'une nouvelle traversée piétonne, une gestion du trafic assurant une priorité aux transports publics dans la continuité du futur axe fort, l'aménagement de deux arrêts de bus sur chaussée (impossibilité de voie en site propre) ainsi que le réaménagement et l'organisation de l'interface bus de Val-Vert (création de deux quais, abris vélos, déplacement de la station taxis et gestion des feux). Un sondage a été envoyé aux habitants de Lutry pour connaître leur éventuelle utilisation des transports publics si la ligne tl N° 47 était prolongée jusqu'à la Croix-sur-Lutry.

- **Stationnement** : après collecte de toutes les données (lieu, régime, etc.) sur les places de parc des communes du SDEL, ce dossier est en attente.
- **Mobilités douces** : une station vélos libre-service (VLS) a été mise en fonction, à Paudex, par le Centre patronal.
- **Centre-ville de Pully** : une étape importante s'est réalisée en 2013 avec la finalisation et la validation par la Municipalité du Masterplan pour l'aménagement du centre de Pully. Le document a été envoyé au SDT, le 23 décembre 2013, pour un préavis préliminaire des services cantonaux. Il a fait l'objet d'un préavis d'intention présenté au Conseil communal lors de sa séance du 29 octobre 2014. En parallèle, les études des plans de quartier dans le centre ont suivi leur cours. La mise en œuvre des premiers grands travaux a débuté avec la réalisation des nouveaux accès aux quais CFF.
- Requalification RC 777 Rives du Lac : rien de nouveau en 2014.
- **Corsy/La Conversion** : le mandat confié à un binôme de bureaux, chacun dans sa spécialité, l'un pour le volet mobilité et le second pour le volet urbanisme n'a pas tenu ses promesses dans son volet urbanisation. Il a donc été décidé de rompre le contrat avec ce mandataire et de lancer un appel d'offres pour lui trouver un remplaçant, démarche aboutie en septembre et le nouveau bureau mandaté a repris cette étude.

L'« Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois », une des deux études obligatoires pour que notre document technique devienne un schéma directeur, a été adjugée au bureau Verzone Woods Architectes Sàrl fin mai et un premier atelier d'échanges réunissant membres des exécutifs, des services techniques communaux et de divers services cantonaux a eu lieu en septembre.

Un mandat de communication a également été adjugé pour la rédaction d'un flyer et d'un roll-up supplémentaire, présentés lors de la conférence d'agglomération du PALM. Des discussions ont aussi eu lieu sur la mise en place d'un site Internet public est-lausannois et d'un site Intranet (plateforme de gestion de documents (GED) avec accès sécurisé) à l'attention des communes partenaires.

La « conduite stratégique partenariale » du PALM a obligé à mettre au budget 2015 un montant équivalent à un 0.8 ETP (équivalent temps plein) supplémentaire à raison de 0.5 pour le PALM et 0.3 pour les tâches du SDEL.

La participation financière 2014 de Belmont au SDEL se monte à Fr. 35'031.00 (Fr. 30'014.50 en 2013), dont Fr. 3'025.75 pour la première étape de l'étude du paysage susmentionnée



## ***PDR (Plan Directeur Régional)***

Le PDR couvre le territoire du District de Lavaux-Oron, composé de 18 communes pour lequel le Comité de pilotage et le groupe technique sont présidés par notre préfet, M. Jean-François Croset.

Les membres du COPIL sont des membres du Conseil d'Etat et de toutes les communes (Mme C. Schiesser pour Belmont). Quant aux membres du groupe technique élargi, ce sont les représentants des communes (M. D. Gamboni pour Belmont), le SDT, le SM (Service de la mobilité), le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) et le SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature).

Le mandataire désigné par la procédure de marchés publics n'ayant pas donné satisfaction, le COPIL a résilié son mandat et le SDT a pris la main et finalisé la phase diagnostic de l'étude en cours. Ce document a été accepté par votre Municipalité après que des corrections y ont été apportées.

Un nouvel appel d'offres sur invitation a été lancé en avril 2014 pour la finalisation du projet et ce mandat a été confié début juillet à une équipe pluridisciplinaire afin de pouvoir étudier les aspects de l'urbanisme, de la mobilité, du paysage de l'économie, du tourisme et de l'agriculture. Cette équipe est pilotée par le bureau Plarel.

Le coût 2014 du PDR reste pour notre commune à l'identique de 2013, soit Fr. 2'613.00.

# **TEMPLES ET CULTES**

## ***PRÉAMBULE***

Les relations entre l'Etat et l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999.

La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

## ***TEMPLE DE ST-MARTIN***

Tous les travaux pour le changement du chauffage (préavis 17/2011) sont terminés, y compris les repose-pieds.

Nous n'avons pas encore trouvé un système esthétique et fiable pour l'ouverture régulée de la porte latérale. Ce dossier sera à nouveau empoigné fermement en 2015.



## ***PAROISSE PROTESTANTE***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région Lavaux est composée de 5 paroisses, Belmont-Lutry, Pully-Paudex, St-Saphorin, Savigny-Forel, et Villette.

### **Convention**

La convention du 13 avril 2004 régit les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »).

Tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

## Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche est vice-président. Mme L. Rappaz, secrétaire, ayant démissionné, l'Assemblée est à la recherche d'une remplaçante. La commission de gestion est composée de Mme M.-Ch. Janin, ainsi que MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Le nouveau Conseil paroissial est composé, depuis le printemps 2014, de, Mme F. Christinat, présidente, secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président, et M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont M. et Mmes Isabelle Laurent, Andrée Moinat, Nicole Wydler, Prune Aguet et Marc-Olivier Demaurex.

Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Benjamin Corbaz, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie, ainsi que la diacre Catherine Chapuis-Lang, jusqu'à Pâques 2014.

Une des rencontres annuelles entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère a eu lieu le 11 mars 2014. Exceptionnellement, celle prévue début novembre a été annulée, la Municipale de Lutry ayant dû annoncer son absence, ce qui a bien arrangé votre municipale, alors la tête dans le guidon pour mettre la main aux derniers préparatifs du 850<sup>ème</sup> de notre commune.

Lors de ces réunions informelles, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés par les pasteurs sur leurs lieux de culte; les comptes sont également présentés en mars et le budget en novembre.

## Organisation interne

Les pasteurs Lipp et Corbaz se partagent le poste dit des hauts, à raison de 50% chacun pour la paroisse Belmont-Lutry, avec un autre mi-temps chacun pour la région Lavaux : M. Corbaz pour le caté-jeunesse, M. Lipp pour le poste de coordinateur des 5 paroisses.

Depuis mi-2013, le pasteur Spothelfer est également en charge d'un mi-temps régional pour le catéchisme, libérant un 50% pour la diacre, Catherine Chapuis-Lang. Le colloque est ainsi composé de 5 ministres à mi-temps.

Cependant, Mme Chapuis-Lang ayant quitté son poste à Pâques 2014 pour raisons de santé, il revient au pasteur Lipp d'organiser et d'assurer l'intérim en attendant la repourvue de ce mi-temps à l'été 2015.

Les moniteurs pour le culte de l'enfance sont Mmes Eveline Musy, Corinne Wolf et M. Patrick Marguerat pour Lutry. Pour Belmont, le pasteur Lipp supervise trois nouvelles mamans dans ce rôle : Mmes Margaret Baer, Annick Décoppet et Fabienne Pré.

## Organistes

MM. Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic se partagent toujours le poste d'organiste, ceci à l'entière satisfaction de nos paroissiens.

## Animations

Depuis 2013, le « Culte au Vert » se déroule au Refuge des Bas-Monts. C'est ainsi que dimanche 29 juin 2014, les membres de la paroisse auraient dû s'y réunir en famille. Cependant, en raison des fortes intempéries, le culte et le repas ont été déplacés au temple de Lutry et à la MPJ (Maison de paroisse et des jeunes) de Lutry.

Le culte de ce jour était présidé par les pasteurs Lipp et Spothelfer et animé par le Magy's duo et par le culte de l'enfance. Le thème principal en était la construction d'un temple fait de pierres vivantes.

Cette journée a aussi vu l'installation des membres du Conseil paroissial suite à leur élection pour la nouvelle législature 2014-2019.

Un culte cantate de J.S. Bach « Komm, du süsse Todesstunde » a eu lieu au Temple de Lutry, le 5 octobre 2014, avec la participation d'un alto et d'un ténor. Ce culte célébrait aussi l'installation complémentaire de deux nouveaux conseillers et du pasteur Benjamin Corbaz.

### **Concerts spirituels de Belmont-Prieuré**

Fondée en octobre 2007, cette association fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, titulaire du Temple de Pully, en est la présidente et M. J.-Cl. Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du Temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp en est le répondant spirituel.

Plusieurs concerts ont eu lieu en 2014 dans notre Temple de Belmont et au Temple du Prieuré à Pully.

## **PAROISSE CATHOLIQUE**

### **Eglise Saint-Nicolas de Flüe**



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Emmanuel French.

M. l'Abbé Nicolas-Pierre Maillat est le responsable de cette église et M. Célestin Kabundi Kabengele le seconde.

Notre taux de participation financière est de 23.25% depuis 2013 et la facture annuelle 2014 se monte à Fr. 13'026.30 (Fr. 16'968.00 en 2013).

Aucune nouvelle concernant les lourds travaux envisagés sur l'enveloppe extérieure, le chauffage et différentes modifications intérieures.

## **PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE**

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Aucuns travaux conséquents n'ont été exécutés en 2014, c'est donc le montant de notre participation habituelle qui a été versé, soit Fr. 409.85 (Fr. 383.- en 2013).



# COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

Les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise ont reconnu la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud comme institution d'intérêt public.



La convention renouvelée en 2010 est valable jusqu'à la fin de la présente année. Elle concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.- accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Depuis 2010, le taux de participation de notre commune est de 1,35% (12 fidèles) et c'est un montant de Fr. 404.50 (idem en 2013) que nous avons versé en 2014.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Un ralentissement des constructions nouvelles se fait sentir depuis quelque temps, simplement parce qu'il reste peu de terrains libres de construction sur notre commune. Par contre, il y a un accroissement en ce qui concerne les transformations de bâtiments existants ainsi que pour les travaux concernant des changements de système de chauffage.

Le PGA reste notre grand chantier de ces prochains mois pour parvenir à un projet pouvant être présenté pour un second examen préalable. Une fois notre PGA sur les bons rails, il s'agira de s'atteler à la révision du plan directeur communal (PDCom), mais cela est une autre affaire. En outre, nous espérons que le projet de plan de quartier « En Arnier II » va enfin se concrétiser.

Comme toutes les années, je remercie l'ensemble des collaborateurs du Service technique pour le travail accompli en 2014. Leur professionnalisme et leur bonne humeur rendent notre collaboration très agréable. Ils restent à l'écoute des problèmes de nos concitoyens et mettent tout en œuvre pour les contenter.



Catherine SCHIESSER, Municipale





# CONCLUSIONS 2014

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :  
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2014;  
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2014, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2014 » est jointe au préavis sur les comptes

